

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 28 mars 2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 22 mars 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence de 15H10 à 20H20 et de 20H36 à 23h47.

Mme Elisa MARTIN, assure la présidence de 20H21 à 20h35

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Amel ZENATI - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

M. Eric PIOLLE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 20H21 à 20h35

Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 15H10 à 16H38

M. Nicolas KADA donne pouvoir à M. Pierre-André JUVEN de 17H à 19H47

M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 23H06 à 23h47

Mme Maude WADELEC donne pouvoir à Mme KRIEF de 21H39 à 23H47

Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H10 à 23H47

M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 15H10 à 23H47

M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H10 à 23H47

Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15H10 à 17H29

M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 15H10 à 23H47

M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 15H10 à 23H47

M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à M. Eric PIOLLE de 15H10 à 20H20 et de 20H36 à 23H47

M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 20H21 à 20h35

M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à Mme Céline MENNETRIER de 15H10 à 23H47

Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Dominique SPINI ALIM de 19H à 23H47

M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 22H24 à 23H47

M. Romain GENTIL donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 23H05 à 23H47

Absent-e :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 19H15 à 19H34 et de 20H à 23H47

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Salima DJIDEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h10

Mme Salima DJIDEL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire informe le conseil municipal de l'installation de Mme Khadija EZZAROUALI suite à la démission de Mme Chloé LE BRET en date du 14 mars 2022.

M. le Maire informe le conseil municipal que malgré la fin de l'obligation du port du masque il préconise le port de ce dernier pendant la séance de ce jour au vu de la recrudescence des cas de contamination.

M. le Maire invite le conseil municipal à respecter une minute de silence afin de marquer le soutien de la Ville envers l'Ukraine actuellement ravagée par l'invasion russe.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Questions orales :

- Question orale du groupe Avenir Ensemble en Confiance, présenté par M. SIX portant sur l'impact de la hausse des prix des énergies sur le budget de la Ville.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale de Nouveau Regard présentée par Mme CHALAS portant sur les travaux du restaurant Le 5 et la fermeture de terrasses.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale de Nouvel Air, Socialistes et Apparentés présentée par Mme CENATIEMPO portant sur la place donnée aux groupes minoritaires.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale de Mme CHATELAIN-ROCHE portant sur les places de parking sur l'avenue Washington

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre présentée par Mme BOER portant sur la situation de la ville.

Réponse de M. le Maire.

Le procès verbal de la séance du conseil du 7 février 2022 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1-(28041) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. PINEL, M. le Maire

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(27924) - EDUCATION - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement relative à la nouvelle cité éducative entre l'Etat et la ville de Grenoble pour la période 2022-2024.

Intervention(s) : Mme MARTIN, Mme CHALAS, M. le Maire, Mme BOER, M. PINEL, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. BOUZEGHOUB, Mme GARNIER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de financement relative à la nouvelle cité éducative entre l'État (le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministre de la ville et du logement, représentés par le Préfet du département de l'Isère et la rectrice de l'académie de Grenoble) et la ville de Grenoble (annexe) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer ladite convention, ainsi que tous les documents relatifs à la cité éducative de Grenoble.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 3-(28344) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Approbation des recherches de financement du projet de rénovation énergétique et de pérennisation des gymnases Jouhaux et Malherbe

Intervention(s) : Mme MENNETRIER, Mme BENSE, M. CARIGNON, M. BEN-REDJEB, M. FRISTOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la recherche de tous les financements nécessaires à la réalisation du projet de rénovation énergétique et de pérennisation des gymnases Jouhaux et Malherbe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes demandes ou conventions relatives à la perception de financements liés à cette opération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 4-(28325) - ENVIRONNEMENT - Avis sur le troisième Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise (2022-2027).

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. SIX, Mme CENATIEMPO, M. PINEL, M. NAMUR, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis défavorable sur le projet de PPA3 au motif de l'insuffisance des actions proposées pour ramener les concentrations de polluants sous les seuils de référence recommandés par l'OMS depuis septembre 2021.

- En complément d'un renforcement des objectifs et du plan d'action associé pour atteindre cet objectif, la Ville de Grenoble demande tout particulièrement à l'Etat :

- **d'améliorer la rédaction du dossier qui doit être lisible, avec une partie claire sur chaque action de réduction des émissions de polluants, relative aux émissions 2019 ;**
- **de détailler par EPCI de la zone PPA les principales mesures dans leurs objectifs, les moyens à mobiliser, ceux engagés par l'État et les effets escomptés ;**
- **d'indiquer quelles actions du PDU 2030 de la Métropole sont intégrées dans le projet de PPA3 : notamment le Bus à Haut Niveau de Service (ex C1), le remaillage tramway et extension prévues des lignes, la mise en place du RER métropolitain, la desserte du grand sud de l'agglomération ou encore le doublement du réseau Chronovélo ;**
- **D'effectuer un suivi des particules ultra fines, comme le demande l'ANSES, pour la compréhension des propriétés des PUF et de leurs effets sanitaires ;**
- **De renforcer son action en matière de réglementation, de contrôle et de financement, en particulier sur les volets mobilité et chauffage au bois non performant avec notamment :**
- **Le soutien de l'État pour la mise en œuvre des voies réservées au covoiturage et aux transports en commun sur les principaux axes de l'agglomération et notamment la mise en œuvre rapide de la VR2+ sur l'A480 sud ;**
- **Le soutien de l'Etat à la pratique cyclable avec le financement des infrastructures et de l'accompagnement des publics ;**
- **Le soutien à la mise en place de la ZFEm avec l'accompagnement financier renforcé au report modal et au renouvellement des moteurs ou à défaut des véhicules des particuliers et des collectivités ;**
- **L'accélération du déploiement du contrôle automatisé pour les zones à faibles émissions avec une nécessaire révision à la hausse des ambitions (contrôle aujourd'hui limité à 15% du trafic quotidien et à une caméra pour 40 km de voirie) ;**
- **Le maintien des aides sur le dispositif Prime Air Bois et la mise en œuvre rapide de l'interdiction d'utilisation et d'installation des foyers ouverts, puis des appareils non performants et la mise en œuvre rapide de l'obligation de délivrance d'un certificat de conformité des installations de chauffage lors des transactions et locations.**

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 5-(28161) - MUNICIPALISME / COMMUNS - Principes pour une administration coopérative

Intervention(s) : Mme OLMOS, M. BEN-REDJEB, Mme BENSE, M. PINEL, M. le Maire

Un amendement est déposé par Mme OLMOS, celui-ci est adopté à l'unanimité:

Pour : 45 - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter les principes pour une administration coopérative énoncés dans cette délibération ;**
- **d'autoriser la participation de collaborateurs occasionnels bénévoles dans le cadre de l'organisation, de la mise en place et de l'exécution des actions de participation citoyenne inscrites dans les pactes de coopération ;**
- **d'approuver les termes de la convention type de collaborateur occasionnel bénévole « pacte de coopération » jointe en annexe (cf. annexe 1);**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ces conventions ;**
- **d'approuver les termes du certificat administratif : « certificat d'action citoyenne » joint en annexe (cf. annexe 2) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ces certificats.**
- **de diffuser auprès des services et des habitant-es le guide pratique de la participation joint en annexe (cf. annexe 3) ;**

Délibération : Adoptée

Pour : 45

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard
Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

DELIBERATION N° 6-(28397) - AFFAIRES CULTURELLES - Dépôt des collections de la Cinémathèque de Grenoble aux archives municipales et métropolitaines.

Intervention(s) : M. SOLDEVILLE, M. PINEL, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de dépôt des collections cinématographiques avec la Cinémathèque de Grenoble aux archives municipales et métropolitaines ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 7-(28323) - DENOMINATIONS - Dénominations de voies, espaces et équipements publics.

Intervention(s) : M. CARROZ, M. SOLDEVILLE, Mme AGOBIAN, M. CARIGNON, Mme BENSE, M. BOUTAFA, Mme CENATIEMPO, M. le Maire, Mme CHALAS, M. BOUZEGHOUB

Un amendement est présenté oralement par Mme BENSE, celui-ci est repoussé :
Pour : 9 - Contre : 45 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

Un amendement est présenté oralement par Mme CENATIEMPO, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la dénomination Jardin Gisèle HALIMI, en lieu et place du Jardin des Vallons ;
- d'adopter la dénomination Jardin des Plantes Joséphine BAKER ;
- d'adopter la dénomination Parvis Madeleine PAULIAC - Escadron Bleu ;
- d'adopter la dénomination Halle Alice MILLIAT ;
- d'adopter la dénomination Parc Isaure PERIER ;
- d'adopter la dénomination Place des Mosaïques.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

VOEU N° 89-(28603) - VOEU – Relatif au soutien aux exilé-es d'Ukraine et d'ailleurs déposé par le groupe Grenoble en commun.

Intervention(s) : M. CARROZ, M. CARIGNON, Mme CHALAS, Mme CENATIEMPO.

Un amendement est présenté oralement par Mme CENATIEMPO pour le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés, celui-ci est adopté à l'unanimité :
Pour : 52 - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

Le conseil municipal de Grenoble demande :

- **À l'Union européenne et à ses Etats membres d'accorder la protection temporaire à toute personne exilée sur le territoire européen ;**
- **A l'Etat français de reconnaître le statut de réfugié-e à toute personne ayant dû quitter son pays pour des raisons de guerre, de conflit, de misère ;**
- **A l'Etat français de prendre sa part dans la solidarité à l'égard de toutes et tous les exilé-es, en finançant notamment l'hébergement et le logement assuré par les collectivités.**

Voeu adopté à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Mme Elisa MARTIN assure la présidence de séance à 20H21.

VOEU: pour la limitation des prix des carburants et protection du pouvoir d'achat déposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Intervention(s) : M.PINEL, M. CONFESSON, Mme CHALAS.

Voeu repoussé

Pour : 6

Contre : 45 Grenoble en commun

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

VOEU N° 90-(28606) - VOEU – sur le chauffage au bois déposé par le groupe l'Avenir Ensemble en Confiance.

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB, Mme PANTEL, Mme CENATIEMPO, Mme CHALAS.

Le conseil municipal demande donc à la Région Auvergne Rhône-Alpes

- **de revenir sur son « désengagement récent des conventions relatives à la qualité de l'air » (signées en décembre 2019 pour une durée de trois ans) désengagement qui s'est traduit par une réduction du fonds Air-Bois alimentant la Prime Air Bois.**
- **de revenir sur la suspension de ses aides en faveur des réseaux de chaleur et du bois énergie.**
- **de maintenir la totalité des enveloppes budgétaires prévues pour le territoire métropolitain grenoblois dans le cadre des Conventions de qualité de l'air.**

Voeu adopté à l'unanimité.

M. le Maire reprend la présidence de séance à 20H35.

VOEU N° 91-(28608) - VOEU - adressé à l'Etat et à la Région Auvergne Rhône Alpes demandant le financement et la mise en oeuvre sans délai du RER métropolitain, déposé par le groupe Nouveau Regard.

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. GENTIL, Mme BACHER, M. CARIGNON, M. le Maire.

Aussi afin que le déploiement sur RER métropolitain grenoblois se concrétise rapidement, le conseil municipal de Grenoble demande

- à la Région Auvergne Rhône Alpes d'indiquer sans délai le montant du financement sur lequel elle s'engage pour la réalisation du RER métropolitain grenoblois et de préciser le calendrier afin de lancer les premières tranches de travaux dès 2022 conformément aux engagements pris en 2021.

- à l'Etat d'inscrire le projet de RER métropolitain grenoblois sur la liste des priorités nationales.

Voeu : Adopté à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

VOEU: relatif à la protection du pouvoir d'achat des Françaises et des Français, et notamment des plus modestes, déposé par le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, M. CONFESSON, Mme CHALAS.

Voeu repoussé

Pour : 3

Contre : 45 Grenoble en commun + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 8-(28209) - ENVIRONNEMENT - Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local entre la Ville de Grenoble et l'association Reval-horizons.

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit par la Ville de Grenoble à l'Association Reval-horizons d'un local d'une surface totale d'environ 80 m² situé au 18 avenue de Vizille à Grenoble, jusqu'au 31 décembre 2022 ;

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9-(28282) - ENVIRONNEMENT - Contrat de prêt à usage à titre gratuit entre la Ville de Grenoble et la SCOP Pistyles, pour un terrain situé avenue d'Innsbruck à Grenoble, destiné à la ferme urbaine GrandAlpe.

Intervention(s) : M. PINEL, M. BACK, M. le Maire

Un amendement est présenté oralement par M. PINEL, celui-ci est repoussé :

Pour : 6 - Contre : 45 Grenoble en commun - Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le contrat de prêt à usage conclu entre la Ville de Grenoble et la SCOP Pistyles pour une durée de 9 ans ;
- d'approuver par le présent contrat, la mise à disposition gracieuse des espaces ci-dessus mentionnés pour une superficie totale de 1,07 ha, tel qu'annexé à la présente délibération, au profit de la SCOP Pistyles, afin qu'elle puisse exercer une activité de production agricole consistant en l'exploitation de cultures maraîchères ou fruitières destinées à la consommation locale;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à usage correspondant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10-(28350) - ENVIRONNEMENT - Végétalisation participative : subvention en nature pour la plantation d'arbres dans le cadre du dispositif Végétalise ta Ville

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire, Mme CHALAS, M. PINEL, Mme BENSE, M. NAMUR

Un amendement est présenté oralement par M. PINEL, celui-ci est repoussé :

Pour : 8 - Contre : 45 Grenoble en commun - Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'instauration d'un dispositif de subventionnement en nature de jeunes arbres contribuant à l'augmentation du patrimoine arboré de la Ville de Grenoble. Cette subvention en nature consiste en la fourniture à titre gracieux d'un ou plusieurs arbres aux Grenoblois. Les plantations des arbres distribués, objets du présent dispositif de subventionnement, devront être réalisées en pleine terre sur la commune de Grenoble, dans l'enceinte de biens immobiliers appartenant à des personnes morales de droit public ou des personnes privées (physiques ou morales) avec l'accord de leur propriétaire ;
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11-(28265) - ENERGIE - Participation de la ville de Grenoble à l'Appel à Manifestation d'Intérêt ACTEE SEQUOIA 3 organisé par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la participation de la Ville à l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA 3 de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec cette démarche.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(28285) - DOMAINE PUBLIC - Remise gracieuse exceptionnelle forfaits post-stationnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la remise gracieuse de deux forfaits post-stationnement d'un montant de 170 € pour** ;
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(28227) - DOMAINE PUBLIC - Dépénalisation du stationnement payant - Présentation du rapport annuel relatif aux recours administratifs préalables obligatoires.

Intervention(s) : Mme BOER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de prendre acte des données relatives au traitement des recours administratifs préalables obligatoires liés à la dépénalisation du stationnement payant, pour l'année 2021.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 14-(28269) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant à la convention de mise à disposition des Locaux Communs Résidentiels secteur 3 entre Actis et la Ville de Grenoble pour sortir le local 41 rue Albert Thomas

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition de Locaux Communs Résidentiels (LCR) du secteur 3 entre Actis et la Ville de Grenoble ci-après annexé à la présente délibération, pour sortir le local 41 rue Albert Thomas ;**
- **d'autoriser le maire ou son représentant à signer ledit avenant ou tout autre document s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15-(28315) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition par l'EPFL-D à la Ville de Grenoble d'un tènement sis 14 rue Emile Zola

Intervention(s) : Mme CHALAS, Mme DESLATTES, M. le Maire, M. PINEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention ci-après annexée mettant à disposition à titre gracieux par l'EPFL à la Ville de Grenoble le tènement sis 14 rue Emile Zola pour une durée de 18 mois ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ou tout document s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 2 Nouveau Regard

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 16-(28267) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Le Collectif des Usagers de la Bifurk (CUB) pour la Bifurk et la "maison du gardien".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition précaire des locaux « La Bifurk » entre la Ville de Grenoble et l'association le CUB pour 1 an,**
- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition précaire des locaux « Maison du gardien de la Bifurk », entre la Ville de Grenoble et l'association le CUB pour 1 an,**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions telles que soumises en annexes à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(28283) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition dans le cadre de l'urbanisme temporaire de la Maison du projet de l'Esplanade sise 8, boulevard de l'Esplanade au profit de l'Association Alternatiba.

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB, Mme SPINI, M. CARIGNON, M. CONFESSON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la présente convention de mise à disposition de la Maison du projet de l'Esplanade sise 8, boulevard de l'Esplanade au profit de l'Association Alternatiba ;**
- d'approuver la mise à disposition des espaces ci-dessus mentionnés au profit de l'Association Alternatiba dans les conditions prévues dans la présente convention :**
- pour la première phase, une mise à disposition jusqu'au 16 septembre 2022 avec une redevance à hauteur de 283 euros annuels ,**
- pour la seconde phase, une mise à disposition qui prendra effet à compter du 16 septembre 2022 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 15 septembre 2025 avec une redevance de 1360 euros annuels ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.**

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 18-(28316) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG) pour 2022 - activation des berges de l'Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme d'action partenarial avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble sur le projet d'activation des usages sur les berges pour l'année universitaire 2022 et d'autoriser le versement de la subvention correspondante au montant de 25 000 € TTC auprès de l'ENSAG pour la conception, la réalisation et l'installation des mobiliers le long des berges ;**
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble ainsi que tous les documents y afférents.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(28271) - URBANISME AMENAGEMENT - Signature du contrat de relance du logement pour 2022 : modification de l'aide estimée pour la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du nouveau scénario de répartition des aides du contrat de relance du logement pour 2022 ; ramenant le montant de l'aide estimée à hauteur de 581675 € (contre 847500 € estimée initialement) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de relance du logement avec cette nouvelle estimation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(27902) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'île - Cession à la SEM InnoVia de l'lot DD sur le secteur Durand Savoyat en vue de la réalisation d'une opération immobilière - Validation des charges foncières au profit d'Actis- Grenoble Habitat.

Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclasser par anticipation le tènement de 32 m² situé à l'angle de la rue Durand Savoyat et du quai de la Graille ;
- de confirmer la cession des tènements à détacher des parcelles cadastrées section AH 53, 55, 95 et 145 composant l'ilot DD, pour une superficie de 3370 m² environ, à la SEM Innovia au prix de 100 € HT le m² ;
- de valider les charges foncières de l'ilot DD proposées par la SEM Innovia au profit du groupement Actis – Grenoble Habitat pour la réalisation d'un programme immobilier de logements et de locaux d'activité en rez-de-chaussée, d'une surface de plancher de 5500 m² environ, fixées comme suit :
 - 210 € HT le m² de surface de plancher pour les logements locatifs sociaux, les BRS ou les logements en accession aidée ;
 - 380 € HT le m² de surface de plancher pour les logements en accession libre à la propriété ;
 - 100 € HT le m² de surface de plancher pour les locaux d'activité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme SCHUMAN).

DELIBERATION N° 21-(28429) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'île : Établissement d'une servitude de passage perpétuelle au sein du cœur d'îlot CH 3- autorisation de signature et autorisation de signer une convention d'ouverture et de droit de passage du cœur d'îlot

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'ouverture et de droit de passage en cœur d'îlot et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer à ladite convention ;**
- **d'approuver la constitution d'une servitude de passage piétons à titre gratuit au cœur de l'îlot CH3, conformément au plan annexé, aux conditions susvisées sur la parcelle cadastrée Section AD 292p depuis l'avenue des Martyrs pour rejoindre la rue Aimé Requet, consentie par la SEM-INNOVIA GRENOBLE DURABLEMENT, ou toute société qu'elle se substituerait, au profit de la ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de constitution de servitudes sur les bases de la convention précitée ainsi que tous documents afférents auxdites servitudes.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(28336) - URBANISME AMENAGEMENT - Avenant à la convention cadre du 11 juin 2015 entre la Ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région de Grenoble (A.U.R.G).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant 2022 à la convention cadre entre la Ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (A.U.R.G.), ci-annexé ;**
- **d'autoriser la contribution de la Ville de Grenoble au financement de l'A.U.R.G. par le versement d'une participation de 101 080 € sur crédits existants pour l'année 2022 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant 2022 à la convention cadre.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L' élu cité ci-après n'a pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle il représente la commune en qualité d'administrateur : M. JUVEN.

DELIBERATION N° 23-(27818) - URBANISME AMENAGEMENT - Avis de la commune sur le Plan de Prévention des Risques Inondation du Drac Aval (PPRI).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le travail important mené par l'Etat, en collaboration avec la Métropole et les collectivités ;**
- **d'émettre un avis favorable sur le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation du Drac Aval ;**

- d'émettre les remarques et observations suivantes, détaillées en annexe à la présente délibération, et recommander qu'elles soient étudiées pour prise en compte, notamment dans le cadre du bilan de la consultation des POA (Personnes Publiques et Organismes) :

- pour ne pas entraver l'adaptation du bâti aux personnes à mobilités réduites, retirer des surfaces dédiées aux accès PMR de l'assiette de calcul du RESI quelles que soient les zones réglementaires du PPRI ;
- afin de répondre aux enjeux de commerces et de services d'un centre-ville tel que Grenoble et d'évolution des commerces en rez-de-chaussée, préciser la réglementation vis-à-vis du seuil fixé à 50 personnes pour les ERP en rez-de-chaussée, qui ne peuvent pas être surélevés dans le cadre des projets nouveaux, et dans le cas des changements de destination ;
- imposer l'étude de danger pour les ERP dans le cas de projets sur existant de manière proportionnée aux enjeux (extension, changement de destination, etc..), et non pas systématiquement pour tout projet ;
- pour faciliter la compréhension et l'application du PPRI, reprendre et préciser certaines formulations ou définitions pointées en annexe à la présente délibération ;
- les plans de gestion d'alerte et de gestion de crise exigés pour certains établissements devront être cohérents avec les autres documents de planification territoriaux, et leur opérationnalité devra être validée par des exercices et/ou contrôles dont les modalités seront co construites par les partenaires, à l'échelle du PPRI. Dans cette perspective, la Ville alerte ses partenaires sur la nécessité de poursuivre l'effort commun concernant le volet gestion de crise associé au PPRI.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 24-(27881) - URBANISME AMENAGEMENT - Esplanade - sortie de portage- autorisation de cession par l'EPFL-D à la Ville de parcelles sise 6 boulevard de l'Esplanade cadastrées section AL 15, 22 et 27

Intervention(s) : M. CARIGNON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition par la Ville auprès de l'EPFL-D, conformément à la convention d'opération, des parcelles AL15, 22, 27, sises 6 boulevard de l'Esplanade, pour une superficie globale de 511 m² environ au prix de 670 817€ TTC, dont le paiement se réalisera en trois annuités d'un montant de 223 605,60€ TTC, à compter de 2022 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Contre : 2 Avenir Ensemble en Confiance

DELIBERATION N° 25-(28334) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Principe de cession d'un lot à ADOMA à détacher de la parcelle HL52 sise avenue Albert Reynier, et déclassement par anticipation de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de cession d'un tènement sis avenue Albert Reynier, de 1667 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée HL 52, à intervenir avec la Sté Adoma, ou toute personne morale qu'elle se substituerait ;
- d'approuver la réduction du périmètre de la CODP signée avec l'Association FCG Rugby ;
- de déclasser par anticipation la parcelle cadastrale nécessaire à l'opération immobilière d'Adoma ;
- d'autoriser Adoma à procéder à l'ensemble des études de sols, notamment les diagnostics de pollution en vue de l'implantation de son projet ;
- de dire que la Ville procédera au remboursement du diagnostic de pollution qui est à la charge du propriétaire du terrain ;
- d'autoriser Adoma à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols nécessaire à l'opération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(28318) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Gestion des animaux dans l'espace public – Stérilisation, soin et suivi sanitaire des chats errants – Conventions de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis d'une part, et les Associations Cosa Animalia, l'Ecole du Chat Libre de Grenoble et son agglomération, l'Association Chats Libres de Grenoble et de l'Isère d'autre part.

Intervention(s) : M. PINEL, Mme CHALAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention partenariale pour l'année 2022 avec la Fondation 30 Millions d'Amis annexée ;
- de verser à la Fondation 30 Millions d'Amis la quote-part de la Ville à hauteur de quatre mille cinq cent cinquante euros (4 550€),

- d'approuver les termes de la convention partenariale pour l'année 2022 avec les associations Chats Libres de Grenoble et de l'Isère, Cosa Animalia et l'Ecole du Chat Libre de Grenoble et son agglomération annexée ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(28329) - EDUCATION - Rapprochement des directions d'écoles maternelles Painlevé et Savane.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à la fusion entre les écoles maternelles Paul Painlevé et La Savane.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(28326) - EDUCATION - Convention entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte relative aux séjours de classes de mer au domaine de Massacan pour l'année scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe entre l'association Poil de carotte et la ville de Grenoble ainsi que les modalités de financement estimées des séjours classes de mer pour les écoles élémentaires Le Lac, les Trembles, Christophe Turc et Jean Racine au domaine de Massacan ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(28430) - JEUNESSE - Forum des droits des jeunes 2022 – Convention de partenariat avec TIER MOBILITY SAS.

Intervention(s) : Mme BENSE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et TIER MOBILITY SAS, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(28327) - JEUNESSE - Attribution des bourses d'aide à l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et dans le cadre du fonds d'initiative jeunesse (FIJ).

Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, Mme BRETTON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution des bourses d'aide à la formation au BAFA d'un montant total de 450 € réparti entre les trois candidat(e)s retenu(e)s par la commission dont les noms figurent en annexe ;
- d'approuver l'attribution des bourses FIJ d'un montant total de 2 400 € réparti entre les trois candidat(e)s retenu(e)s par la commission dont les noms figurent en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(28144) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'objectifs et moyens entre la ville de Grenoble et l'association AMAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 38 000 € au titre de l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre AMAL et la ville de Grenoble, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L' élu cité ci-après n'a pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle il représente la commune en qualité d'administrateur : M. CARROZ.

DELIBERATION N° 32-(28324) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Unis-Cité dans le cadre du projet "les volets verts" de la cité Abbaye.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Unis-Cité dans le cadre du projet "les volets verts" de la cité Abbaye ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(28328) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, à l'association ressource Afric' Impact et à l'association jeunesse Info-jeunes 38.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les montants des subventions aux associations précitées conformément au tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations concernées (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme MENNETRIER, Mme BRETTON, M. KADA, Mme GARNIER, Mme BACHER, Mme AGOBIAN, Mme MASSON.

DELIBERATION N° 34-(28428) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Aide d'urgence – Contribution au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) au bénéfice des populations ukrainiennes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 10 000 € euros au « Fonds d'urgence des collectivités territoriales pour l'Ukraine » du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(28284) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association « Arménie Echange et Promotion » pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'association "Arménie Echange et Promotion" la convention ci-annexée, pour l'année 2022 ;
- de verser une subvention de 17 899 € à l'association "Arménie Echange et Promotion" au titre de l'année 2022, pour les activités engagées par cette association, ce montant étant intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(28214) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant à la convention financière conclue entre la ville de Grenoble et l'association « L'Oreille en fête - Musée en Musique ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, pour l'année 2022, avec l'association "l'Oreille en fête - Musée en Musique" un avenant financier d'un montant de 2 100 € pour l'organisation du projet « Ballades européennes 2022 - France et Tchéquie » ;
- de dire que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(28341) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention entre la ville de Grenoble et la représentation de la Commission européenne en France pour les activités organisées en 2022 par Europe Direct Isère Savoie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer avec la représentation de la Commission européenne en France, la convention spécifique pour l'année 2022, relative à Europe Direct Isère/Savoie ;
- d'accepter une subvention de 38 000€ versée par la représentation de la Commission européenne en France au titre de l'année 2022 ;
- de co-financer au moins pour moitié les actions proposées en 2022 ;
- de redistribuer une quote-part de cette subvention aux villes partenaires.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(28171) - MONTAGNE - Bivouac à la Bastille - Convention de mandat de ventes de nuitées avec le Comité de l'Isère de la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne et plan de financement du projet.

Intervention(s) : Mme BENSE, M. HABFAST

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mandat de ventes des nuitées et des demi-pensions avec le Comité de l'Isère de la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne jointe en annexe ;
- d'approuver le plan de financement joint en annexe ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention susvisée et à demander à l'État et à la Région l'attribution de subventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(28289) - URBANISME AMENAGEMENT - Hôtel de ville de Grenoble - Demande d'engagement de la procédure de protection au titre des monuments historiques.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. HABFAST

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander à la Direction régionale des affaires culturelles d'engager la procédure de protection au titre des monuments historiques de l'hôtel de ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(28223) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Convention de partenariat pour l'organisation de projets pédagogiques du Conservatoire entre la ville de Grenoble et ACTIS, l'association le Nouvel orchestre de Lentilly, le Département de l'Isère / Musée de l'ancien Évêché, l'association Troisième bureau, l'association l'Oiseau à plumes – Avenant n°1 à la convention avec l'association Groupe Émile Dubois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre ACTIS et la ville de Grenoble pour l'inauguration de l'immeuble le Haut-bois le 13 mai 2022 (annexe 1) ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association le Nouvel orchestre de Lentilly et la ville de Grenoble pour la participation des classes de saxophone au concert du 22 mai 2022 à l'espace culturel « la Passerelle » à Lentilly (annexe 2) ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre le Département de l'Isère et la ville de Grenoble pour la participation des élèves du Conservatoire à l'exposition Vivre le cubisme à Moly-Sabata (annexe 3) ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Troisième bureau et la ville de Grenoble pour la participation des élèves du Conservatoire aux projets de l'association (annexe 4) ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association l'Oiseau à plumes et la ville de Grenoble pour la participation des élèves du Conservatoire aux « journées de la flûte à bec » en mai 2022 (annexe 5) ;
- d'approuver les termes de l'avenant numéro 1 à la convention de partenariat avec l'association Groupe Emile Dubois pour la participation des élèves danseurs et danseuses et musiciens et musiciennes du Conservatoire à une déambulation dansée en centre-ville de Grenoble en juin 2022 (annexe 6) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions susvisées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(28224) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Approbation des contrats de mise à disposition d'instruments ou de matériels aux élèves, aux enseignant·e·s ou aux structures extérieures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le contrat type pour la mise à disposition d'instruments ou de matériels aux élèves et enseignant·e·s ;**
- **d'approuver le contrat type pour la mise à disposition d'instruments ou de matériels aux structures extérieures ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces contrats.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(28248) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Contrats et conventions cadres dans le cadre de l'organisation de l'action culturelle - Ajustement de la clause d'annulation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de prendre acte des termes du contrat de prestation et du contrat de cession, joints en annexe ;**
- **d'approuver les autres contrats et la convention en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer, ainsi que tout contrat et toute convention se rapportant à l'organisation et au déroulement de l'action culturelle de la bibliothèque municipale de Grenoble.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(28251) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Convention de dépôt temporaire entre la ville de Grenoble et le Centre hospitalier universitaire Grenoble Alpes (CHUGA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le dépôt temporaire des documents, listés dans la présente délibération ainsi que dans la convention jointe en annexe, au sein de la bibliothèque d'étude et du patrimoine ;**
- **d'approuver les termes de la convention de dépôt temporaire à intervenir entre la ville de Grenoble et le Centre hospitalier universitaire Grenoble Alpes ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(28252) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Conventions d’occupation du domaine public, Place Valentin Haüy – camions et vélos de restauration dans le cadre du festival le Printemps du livre 2022.

Intervention(s) : M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d’approuver la convention d’occupation du domaine public, jointe en annexe n°1, relative à une activité de restauration pendant le temps fort du festival le Printemps du livre du 1er au 3 avril 2022, place Valentin HAÛY, avec la société CARMA, représentée par Madame BERTONCELLO Nathalie Régine, moyennant une redevance d’occupation du domaine public de 20,70 euros par mètre linéaire et par jour pour la période, soit 385,02 euros pour un stand prévisionnel de 6,20 mètres linéaires ;**
- **d’approuver la convention d’occupation du domaine public, jointe en annexe n°2, relative à une activité de restauration pendant le temps fort du festival le Printemps du livre du 1 au 3 avril 2022, place Valentin HAÛY, avec la société Dog’n’Roll, représentée par Madame DANESCH Melina, moyennant une redevance d’occupation du domaine public de 10,40 euros par mètre linéaire et par jour pour la période, soit 93,60 euros pour un stand prévisionnel de 3 mètres linéaires ;**
- **d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions susvisées.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(28253) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la French tech in the Alps-Grenoble dans le cadre de l’organisation du festival le Printemps du livre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d’approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la French tech in the Alps-Grenoble jointe en annexe ;**
- **d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. GENTIL).

DELIBERATION N° 46-(28216) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Renouvellement de la convention de partenariat avec Dauphiné médias pour la communication de l'exposition "En roue libre".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe à intervenir avec la société Dauphiné Médias ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(28192) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Adhésions de la ville de Grenoble à l'AMCSTI et au BOUCLIER BLEU France pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les adhésions à l'AMCSTI pour un montant de 300 € et au BOUCLIER BLEU France pour un montant de 175 € ;
- de régler les adhésions correspondantes pour l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces dossiers.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(28176) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels - Attribution de subventions - Conventions et avenants financiers - Exercice budgétaire 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'intégrer les subventions attribuées par la Ville aux opérateurs culturels (cf. tableau en annexe 1) à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;
- d'approuver les termes des conventions et avenants liant la Ville et les opérateurs structurants qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 €, joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme BACHER, Mme BRETTON.

DELIBERATION N° 49-(28178) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et des associations du secteur culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes d'une nouvelle convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointe, au bénéfice de l'association Le Grand Collectif ;
- d'approuver les termes du renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointes, au bénéfice des associations Plege et Spacejunk ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(28220) - AFFAIRES CULTURELLES - Palais des Sports Pierre Mendes France - Convention d'occupation du domaine public avec Grenoble Ecole Management, avec Astérios Spectacles, avec Gilbert Coullier Productions et avec l'association Spring'Alp.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le report du Spring'Alp festival organisé par l'association Spring'Alp le 07 mai 2022 ;
- d'autoriser le report du Gala GEM organisé par Grenoble École Management le 09 avril 2022 ;
- d'autoriser le report du concert d'Orelsan organisé par la société Astérios Spectacles le 16 avril 2022 ;
- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports à l'attention de la société Gilbert Coullier Productions pour l'organisation du concert de Sexion d'Assaut le 17 juin 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes, jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(28427) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de la convention du GIP d'ARC-Nucléart (Atelier de Recherche et de Conservation Nucléart).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention constitutive du GIP ARC-Nucléart pour une période de cinq ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme LHEUREUX, M. SOLDEVILLE.

DELIBERATION N° 52-(28199) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'occupation du domaine public au bénéfice de La Belle électrique et la Clé de sol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre connaissance du projet artistique et culturel de la Société coopérative d'intérêt collectif Musique Actuelle Grenobloise (annexe 1) ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public de la Belle Électrique et d'une partie de la Clé de Sol au bénéfice de la Société coopérative d'intérêt collectif Musique Actuelle Grenobloise, pour une période allant du 1er août 2022 au 31 juillet 2032 ; (annexe 2).
- de dire que la redevance sera fixée à hauteur de 150 000 € annuel pour l'occupation de ces locaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

DELIBERATION N° 53-(27033) - SPORT - Convention de mise à disposition de locaux entre l'association Grenoble Volley Université Club et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre fin d'un commun accord à la convention en vigueur avec l'association Grenoble Volley Université Club ;
- d'approuver les termes de la nouvelle convention ci-annexée pour la mise à disposition de locaux, à titre gratuit, à l'association Grenoble Volley Université Club ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(28110) - SPORT - Avenant financier à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec l'association Grenoble Tennis et subvention à l'association Grenoble Karaté Club dans le cadre du fonds COVID-19.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Grenoble Tennis figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier correspondant annexé à la présente délibération (annexe 2) ;
- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(28103) - ACTION SOCIALE - Programmation financière du Contrat de Ville 2022. Affectation des montants alloués par la Ville. Avenants financiers dans le cadre du Contrat de Ville 2022.

Intervention(s) : M. PINEL, Mme MARTIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la programmation financière du Contrat de Ville 2022 et l'annexe 14 jointe à la délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention relative à la perception de recettes liées à la programmation financière du Contrat de Ville 2022,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,**
- **de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme LHEUREUX, Mme BRETTON, Mme PANTEL, M. BERON-PEREZ, Mme AGOBIAN, Mme MENNETRIER, M. WAZIZI, Mme BACHER, M. BACK, Mme DESLATTES, M. PICOLLET.

DELIBERATION N° 56-(28231) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite du local Collectif Résidentiel sis 50 place des Géants à l'association "Les Habitants des Géants" et mutualisation avec l'association "Le Comptoir du Hardware".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble, l'Association des Habitants des Géants et l'association Le Comptoir du Hardware,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux conventions telles que soumises en annexes à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(28230) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite d'un bureau au sein du pôle associatif sis 123 Galerie de l'Arlequin à l'association "Next Planning".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite d'un bureau au sein de ce pôle associatif sis 123 Galerie de l'Arlequin, entre la Ville de Grenoble et l'association Next Planning,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(28101) - ACTION SOCIALE - Conventions de mise à disposition de locaux en faveur de l'association l'Arche de Chantal et de l'association Les Envolées

Intervention(s) : M. PINEL, Mme DESLATTES, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite d'un local sis 79 rue de Stalingrad entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'association l'Arche de Chantal, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite d'un local sis 14 rue Emile Zola entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'association Les Envolées, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Votes séparés :

- sur la convention de mise à disposition de locaux en faveur de l'association l'Arche de Chantal :
Pour : 58

- sur la convention de mise à disposition de locaux en faveur de l'association Les Envolées :
Pour : 50 - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 59-(28338) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition de locaux entre l'association Entraide Pierre Valdo et la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un local sis 55 rue Léon JOUHAUX entre la Ville de Grenoble et l'association Entraide Pierre Valdo, annexée à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(28149) - ACTION SOCIALE - Avenant à la tarification financière dans le cadre des sorties familles, intergénérationnelles et pour toutes et tous.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les conditions d'annulation et de remboursement des usager-es définies dans l'annexe jointe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(28187) - ACTION SOCIALE - Convention d'adhésion par la Ville de Grenoble au programme "Bourse Solidarités Vacances" (BSV) de l'ANCV et à l'association Vacances Ouvertes dans le cadre de l'accompagnement aux vacances des familles par les Maisons des Habitants pour 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'association « Vacances Ouvertes »,**
- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'ANCV pour l'adhésion au programme « Bourse Solidarité Vacances, »**
- **de verser le règlement de la cotisation de 200€ à l'association « Vacances Ouvertes» pour l'exercice 2022,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexes à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(28264) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat 2021 entre le Département de l'Isère et la Commune de Grenoble relative au lieu d'accueil enfants-parents "L'HIRONDELLE".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe de la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(28320) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, relative au dispositif Fonds National de Parentalité (REAAP) 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère,
- de percevoir les sommes suivantes de la Caisse des Allocations Familiales :
Maison des habitant-es Capuche : Apaiser les relations parents-enfants et renforcer la confiance par la coopération pour 1 500 euros et FLE parentalité pour un montant de 600 euros
Maison des habitant-es Bois d'Artas : atelier parentalité et scolarité pour un montant de 900 euros
Maison des habitant-es Chorier Berriat : du CM2 à la sixième : une étape pour un montant de 600 euros et Soutien à la fonction parentale en période de Covid pour un montant de 414 euros
Maison des habitants Prémol : Ateliers parents-enfants : psychologie positive pour un montant de 2000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(28160) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales relative aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement relative aux contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère ;
- de percevoir de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère la somme prévisionnelle totale de 11 198,74 euros ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(28207) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite d'un local entre la Ville de Grenoble et l'Association Locale des Femmes Algériennes (ALFA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un local de 68,44 m² situé 11 rue Albert THOMAS, à titre gratuit, avec une prise en charge des fluides à titre exceptionnel pour une durée de 1 an,**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(28201) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Pays'âges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 14 000 € à l'association Pays'âges pour l'année 2022,**
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens entre l'association Pays'âges et la Ville de Grenoble, pour une durée de trois ans.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(28260) - PREVENTION SECURITE - Conventions de formation initiale et continue des agents de la brigade canine de la police municipale

Intervention(s) : M. PINEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre le centre Raphaël MERCOYROL et la Ville,**
- d'approuver les termes de la convention passée entre l'organisme Formatexbconseils et la Ville,**
- d'autoriser monsieur le Maire à signer les dites conventions relatives à la formation initiale et continue des policiers municipaux de la brigade canine de la Ville.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(28262) - PREVENTION SECURITE - Convention de transmission d'information entre les bailleurs sociaux de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole et les communes partenaires dans le cadre du dispositif "Tranquillité Résidentielle"

Intervention(s) : M. PINEL, M. BEN-REDJEB, Mme TAVEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prennent pas part au vote : 2 Grenoble en commun (Mme SCHUMAN, Mme MARTIN).

DELIBERATION N° 69-(28275) - FINANCES - Dotation de soutien à l'investissement local pour les travaux d'aménagement de l'hôtel Lesdiguières dans le cadre de Capitale Verte

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter les services de l'État afin d'obtenir des financements dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local 2022.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(27805) - FINANCES - Convention financière entre la Ville de Grenoble et le Groupement d'intérêt public "Agence Grenoble Capitale Verte européenne 2022".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention financière entre le GIP Agence Grenoble Capitale Verte 2022 et la Ville de Grenoble afin de prévoir le remboursement des dépenses par le GIP à la Ville pour un montant de 62 859,79 euros concernant les dépenses de personnel et de 39 906,06 euros concernant les autres dépenses effectuées par la Ville de Grenoble pour le compte du GIP,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : M. BACK, Mme TAVEL, M. HABFAST.

DELIBERATION N° 71-(28273) - FINANCES - Garanties d'emprunts: nouvelle garantie ZAC Presqu'île SEM Innovia et réitération garantie SAIEM Grenoble Habitat

Intervention(s) : Mme CENATIEMPO, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la ville de Grenoble à accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 80% du montant du prêt, soit 3 200 000 €, pour le prêt contracté par la SEM INNOVIA auprès des banques Banque Postale et Arkea pour le financement des opérations de la ZAC Presqu'île selon les conditions définies dans la présente délibération. Le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet des contrats**
- **qu'au cas où la SEM INNOVIA, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande des organismes prêteurs, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que les prêteurs discutent au préalable avec l'organisme défaillant**
- **que la ville de Grenoble s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts conclus par la SEM INNOVIA, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant de l'annuité correspondante, à hauteur de la quotité garantie.**
- **d'autoriser la Ville de Grenoble à accorder la réitération de sa garantie d'emprunt pour pour la SAIEM Grenoble Habitat à hauteur de 100 % du montant total du prêt réaménagé auprès de la Banque des Territoires soit 2 246 836,99€ de garantie appelée selon les conditions définies dans la présente délibération; le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;**
- **de dire que la réitération de garantie de la Ville de Grenoble est accordée jusqu'au complet remboursement de la somme contractuellement due par la SAIEM Grenoble Habitat dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de l'organisme prêteur, la Ville de Grenoble s'engage à se substituer à la SAIEM Grenoble Habitat pour le paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;**
- **de dire que la Ville de Grenoble s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt réaménagé auprès de l'organisme prêteur, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant de l'annuité correspondante, à hauteur de la quotité garantie.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 37

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme SCHUMAN, M. CLOUAIRE, M. JUVEN, M. BERTRAND, M. CONFESSON, M. FRISTOT, Mme TAVEL, Mme PETERS, M. BACK, M. BERON-PEREZ, Mme KRIEF, Mme OLMOS, M. BOUZEGHOUB.

DELIBERATION N° 72-(27913) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2022

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **20421** (chapitre 20)

Commission Résiliences

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D ARCHITECTURE DE GRENOBLE (ENSAG)	25 000,00	
	TOTAL ARTICLE	25 000,00

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Emancipations

ARMENIE ECHANGE ET PROMOTION (AEP)	17 899,00
COLLEGE LES SAULES	5 150,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	2 597,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE	2 100,00
RESEAU ENVIRONNEMENT SANTE (RES)	15 000,00
UNIVERSITE POPULAIRE EUROPEENNE DE GRENOBLE - UPEG	6 000,00
GRENOBLE KARATE CLUB	1 000,00
GRENOBLE TENNIS	22 000,00
A BIENTOT J'ESPERE	2 500,00
ACADEMIE DELPHINALE	1 000,00
ALPES CONCERTS	2 000,00
ASS RESSOURCE POUR LA CREATION ARTISTIQUE NUMERIQUE (ARCAN)	4 000,00
ASSOCIATION FUSEES	2 000,00
ASSOCIATION MALKA	5 000,00
ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DU MUSEE STENDHAL	600,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	15 000,00
CINEX-ATELIER DU CINEMA EXCENTRIQUE	3 000,00
COLLECTIF COIN	3 000,00
COMPAGNIE A CORPS DISSIDENTS	1 000,00
COMPAGNIE DES MANGEURS D'ETOILES	4 000,00
COMPAGNIE KAY	1 500,00
COMPAGNIE THEATRALE MUH - AVIS AUX INTERESSES	1 500,00
COMPAGNIE 3 PIECES CUISINE	2 000,00
ENCORPS A VENIR	2 000,00
EPIDERME	8 000,00
ET POURQUOI PAS ?	2 000,00
FA SOL LATINO	4 000,00

FESTIVAL DANSE BEAUREGARD	1 500,00
GROUPE EMILE DUBOIS	3 000,00
INTERMEZZO	3 000,00
LA FABRIQUE OPERA - GRENOBLE	4 000,00
LA FORGE COMPOSITEURS IMPROVISATEURS REUNIS	8 000,00
LA GUETTEUSE	1 500,00
LA MARMITE	8 000,00
LE BATEAU DE PAPIER	1 500,00
LE CINE CLUB DE GRENOBLE	3 000,00
LE CONTRE POING	2 000,00
LE GRILLE-PAIN	1 500,00
LES ZINZINS	1 500,00
L'OREILLE EN FRICHE	3 000,00
MJC PREMOL	65 000,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD	3 000,00
ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	1 500,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (OSUG)	1 500,00
OTBOX	1 500,00
RESONANCE	8 000,00
RU'ELLES	1 500,00
SOCIETE DES ECRIVAINS DAUPHINOIS	400,00
SOLEXINE ASS	10 000,00
SPACEJUNK GRENOBLE	42 300,00
STRATES	2 000,00
AFRIC IMPACT	1 704,00
ASS MJC ABBAYE CHATELET MAISON	1 000,00
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE)	1 846,00
ENFANTINE	20 000,00
INFO JEUNES 38	20 700,00
LA CORDEE	1 200,00
LA MAISON DES FAMILLES	5 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38	5 000,00
ME PREMOL	336,00
MJC ALLOBROGES	2 376,00
MJC ANATOLE FRANCE	1 200,00
FONDS AIDE AU CINEMA DE MONTAGNE (FODACIM)	10 000,00
AJP - ASS. POUR UN JUDAISME PLURALISTE	1 000,00
AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE)	38 000,00
ASS DE PARRAINAGE REPUBLICAIN DES DEMANDEURS D'ASILE ET DE PROTECTION (APARDAP)	6 500,00
COMITE DE SOUTIEN AUX REFUGIES ALGERIENS (CSRA)	4 500,00
COMITE ISEROIS DE SOUTIEN AUX SANS PAPIERS (CISSP)	2 900,00
LA CIMADE	3 000,00

Commission Résiliences

ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN	5 000,00
FEDERATION ADDICTION	1 000,00
PLACENT'ALPES	1 000,00
SOLEIL ROUGE, DES CLOWNS A L'HOPITAL	10 000,00

Commission Solidarités

ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	22 500,00
A BIENTOT J'ESPERE	3 500,00

AFRIC IMPACT	7 000,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC (ASMD) JUDO	1 500,00
ARCHIPEL POUR UNE EDUCATION AU VIVRE ENSEMBLE	1 500,00
ASSOCIATION ALL CONCEPT	1 000,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)	3 500,00
ATYPIK ET COMPAGNIE	2 500,00
AU LOCAL 3BIS	2 000,00
AZIMUTS	2 500,00
BRIN D'GRELINETTE	2 000,00
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES (CIMN)	1 000,00
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	7 000,00
COLLEGE VERCORS	1 000,00
COMET	3 500,00
COMMUNIC'ACTION	2 000,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)/UNION DEPART. ISERE	5 500,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	4 000,00
DOJO GRENOBLOIS	1 500,00
EMMAUS CONNECT	2 000,00
EPISOL	6 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	3 000,00
FACILE - FORMATION A L'AUTONOMIE & A LA CITOYENNETE	2 000,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	1 000,00
HISTOIRES DE...	3 500,00
JEUNESSE OLYMPIQUE DE GRENOBLE JOGA	1 500,00
LA COQUE D'UNE ETOILE	2 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE	1 000,00
LA MARMITE	2 000,00
LA PIROGUE	3 500,00
LA SOUPAPE	1 500,00
LE COLLECTIF VOISIN	2 500,00
LE GRAND COLLECTIF	1 500,00
LE PLATEAU	2 500,00
LE ROCHER-OASIS DES CITES	1 000,00
MADAME RUETABAGA	2 000,00
ME BACHELARD	4 000,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	2 500,00
MJC ALLOBROGES	3 000,00
MJC ANATOLE FRANCE	4 000,00
MJC PREMOL	2 000,00
MOUVEMENT GRENOBLOIS PLANNING FAMILIAL	1 500,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	16 000,00
PLANETE SCIENCES AUVERGNE RHONE-ALPES	2 000,00
PROJET BOB/LA BOBINE	3 500,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	18 500,00
UNION DE QUARTIER MISTRAL COHAMIS	1 500,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	1 000,00
TOTAL ARTICLE	630 308,00
TOTAL BUDGET	655 308,00

NB : les subventions en gras, d'un montant total de 16.000,00 €, correspondent à des subventions versées dans le cadre du fonds de soutien aux associations prévu par les délibérations n°2 et n°3 du 28/09/2020 et n° 45 du 02/11/2020.

Votes séparés :

- sur la subvention à l'association fusées :

Pour : 50 - Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard.

- sur la subvention à l'association fa sol latino :

Pour : 50 - Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard.

- sur la subvention à l'association de parrainage républicain des demandeurs d'asile et de protection (APARDAP) :

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme GARNIER).

- sur la subvention pour le plateau :

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).

- sur le reste de la délibération :

Pour : 58

Délibération : Adoptée

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : M. CARROZ, Mme MENNETRIER, Mme LHEUREUX, Mme BRETTON, Mme PANTEL, Mme FOUGERES, M. KADA, M. BERON-PEREZ, Mme AGOBIAN, Mme GARNIER, Mme BACHER, M. WAZIZI.

DELIBERATION N° 73-(28395) - DOMAINE PUBLIC - Convention entre AREA, Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble concernant la signalisation autoroutière d'animation culturelle et touristique sur le territoire métropolitain.

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention relative à la mise en place d'une signalisation d'animation culturelle et touristique aux entrées autoroutières (A41S, A48, A51) de la métropole grenobloise et décide de verser à ce titre à AREA une participation financière à hauteur de 20 160 € TTC,

-d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Contre : 2 Avenir Ensemble en Confiance.

DELIBERATION N° 74-(28249) - DOMAINE PUBLIC - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et France Bleu Isère pour le Printemps du Livre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat de partenariat, joint en annexe, à intervenir entre la ville de Grenoble et France Bleu Isère ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 75-(28169) - PERSONNEL MUNICIPAL - Maintien du paritarisme et composition du Comité Social Territorial (CST).

Intervention(s) : M. GENTIL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer à 15 le nombre de représentants du personnel titulaires (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) pour le comité social territorial ;**
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants pour le comité social territorial ;**
- de recueillir à chaque séance et pour chaque point de vote pour le comité social territorial, outre l'avis des représentants du personnel, l'avis des représentants de la collectivité.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

DELIBERATION N° 76-(28234) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remise gracieuse de dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à pour un montant de 333,52 euros.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 77-(28168) - PERSONNEL MUNICIPAL - Création, transformations et précisions sur certains emplois.

Intervention(s) : M. PINEL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la création et transformations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentés au Comité Technique du 15 mars 2022.**
- **l'ouverture de 4 postes permanents aux agents contractuels appartenant aux cadres d'emplois :**
 - . **des ingénieurs (2 postes)**
 - . **des attachés (2 postes)**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 78-(28349) - PERSONNEL MUNICIPAL - Ajustement du périmètre des astreintes.

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de modifier et compléter le dispositif d'astreintes prévu par les délibérations du 05/02/2018, du 13/02/2019, du 12/07/2021 et du 08/11/2021 tel que proposé ci-dessus.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(28348) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et la centrale d'achat de l'informatique hospitalière (CAIH) pour l'acquisition de licences logicielles de seconde main

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et la Centrale d'achat de l'informatique hospitalière (CAIH) visant à mettre à disposition auprès de la Ville de Grenoble, l'accord cadre pour l'acquisition de licences logicielles de seconde main en tant que bénéficiaire ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention jointe à la présente délibération, ainsi qu'à prendre tous les actes nécessaires à son exécution.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(28242) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel entre la ville de Grenoble et Monsieur Francis DIMANCHE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole transactionnel à intervenir entre la ville de Grenoble et Monsieur Francis DIMANCHE ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 81-(28063) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel avec la société SAS FEDD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec la société SAS FEDD par lequel la Ville de Grenoble s'engage à verser à la SAS FEDD une indemnité d'un montant de 4200€ ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 82-(28277) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-es au titre d'un mandat spécial

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Suivi de coordination des projets de coopération entre Grenoble et Sevan sa ville partenaire en Arménie

- du 25 avril au 1^{er} mai à Sevan – E. CARROZ

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 83-(28034) - CONSEIL MUNICIPAL - Modification du règlement intérieur du Conseil municipal.

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. BOUZEGHOUB, Mme AGOBIAN, M. PINEL, M. BACK, Mme BENSE.

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- **d'approuver la modification de l'article 4 précisant que les délibérations et leurs annexes soient envoyées au moins 5 jours ouvrés avant la tenue de la commission afin que projets de délibérations et leurs annexes (ainsi que les notes explicatives de synthèse) soient envoyées au moins 5 jours ouvrés avant la tenue de la commission afin que les conseillers municipaux puissent disposer d'un délai raisonnable pour les étudier. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président, en concertation avec la présidente ou le président de commission, sans pouvoir être inférieur à un jour franc ;**
- **d'adopter le règlement intérieur tel que modifié et joint en annexe.**

Délibération : Repoussée

Pour : 13

Contre : 45 Grenoble en commun

DELIBERATION N° 84-(28403) - CONSEIL MUNICIPAL - Indemnités de fonction des élu-es

Intervention(s) : M. PINEL, Mme CHALAS, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de fixer les indemnités mensuelles des élu-es suivant le tableau joint en annexe.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

• **Commission « Résiliences »**

•	• Sandra KRIEF
• Maxence ALLOTO	• Elisa MARTIN
• Katia BACHER	• Laure MASSON
• Antoine BACK	• Yann MONGABURU
• Margot BELAIR	• Gilles NAMUR
• Kheira CAPDEPON	• Chloé PANTEL
• Thierry CHASTAGNER	• Jérôme SOLDEVILLE
• Alan CONFESSON	• Nathalie BERANGER
• Salima DJIDEL	• Chérif BOUTAFA
• Vincent FRISTOT	• Dominique SPINI
• Christine GARNIER	• Emilie CHALAS
• Claus HABFAST	• Hassen BOUZEGHOUB
• Pierre-André JUVEN	• Olivier SIX

• **Commission « Emancipations »**

• Anouche AGOBIAN	•
• Luis BELTRAN-LOPEZ	• Laura PFISTER
• Annabelle BRETTON	• Jérôme SOLDEVILLE
• Emmanuel CARROZ	• Maud TAVEL
• Pascal CLOUAIRE	• Maude WADELEC
• Antoine FLECHET	• Djamel WAZIZI
• Sylvie FOUGERES	• Amel ZENATI
• Christine GARNIER	• Brigitte BOER
• Claus HABFAST	• Dominique SPINI
• Nicolas KADA	• Chérif BOUTAFA
• Lucille LHEUREUX	• Delphine BENSE
• Céline MENNETRIER	• Cécile CENATIEMPO
• Pierre MERIAUX	• Hasni BEN-REDJEB

- **Commission « Solidarités »**

• Antoine BACK	• Gilles NAMUR
• Luis BELTRAN LOPEZ	• Chloé PANTEL
• Nicolas BERON PEREZ	• Laura PFISTER
• Emmanuel CARROZ	• Lionel PICOLLET
• Kheira CAPDEPON	• Maud TAVEL
• Alan CONFESSON	• Maude WADELEC
• Céline DESLATTES	• Amel ZENATI
• Sylvie FOUGERES	• Nicolas PINEL
• Pierre-André JUVEN	• Brigitte BOER
• Nicolas KADA	• Nathalie BERANGER
• Elisa MARTIN	• Delphine BENSE
• Isabelle PETERS	• Hassen BOUZEGHOUB
•	• Hasni BEN-REDJEB

- **Commission « Ressources »**

• Anouche AGOBIAN	• Pierre MERIAUX
• Maxence ALLOTO	• Anne-Sophie OLMOS
• Nicolas BERON PEREZ	• Isabelle PETERS
• Olivier BERTRAND	• Lionel PICOLLET
• Kheira CAPDEPON	• Hakim SABRI
• Thierry CHASTAGNER	• Barbara SCHUMAN
• Pascal CLOUAIRE	• Amel ZENATI
• Alan CONFESSON	• Alain CARIGNON
• Khadija EZZAROUALI	• Nicolas PINEL
• Vincent FRISTOT	• Chérif BOUTAFA
• Christine GARNIER	• Emilie CHALAS
• Sandra KRIEF	• Romain GENTIL
•	• Hasni BEN-REDJEB

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 86-(28381) - DESIGNATIONS - Modification de la composition des administrateurs élus du Conseil d'Administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner, le suivant de liste, **M. Luis BELTRAN-LOPEZ** au sein du conseil d'administration du CCAS.

- de dire que sont ainsi administrateurs élus du conseil d'administration du CCAS :

- **M. Nicolas KADA**
- **Mme Elisa MARTIN**
- **Mme Kheira CAPDEPON**
- **Mme Céline DESLATTES**
- **Mme Sylvie FOUGERES**
- **M. Luis BELTRAN-LOPEZ**
- **M. Nicolas PINEL**
- **Mme Emilie CHALAS**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 87-(28382) - DESIGNATIONS - Modification de la composition des membres de la commission de concession de service public à caractère permanent (CSP).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner **Mme Isabelle PETERS**, suivante de liste, au sein de la commission de concession de service public, à caractère permanent, en tant que membre suppléant.

- de dire que sont ainsi membres de la commission de concession de service public, à caractère permanent :

Titulaires :

- **M. Hakim SABRI**
- **Mme Lucille LHEUREUX**
- **M. Lionel PICOLLET**
- **Mme Amel ZENATI**
- **Mme Anne CHATELAIN-ROCHE**

Suppléants :

- **M. Emmanuel CARROZ**
- **Mme Christine GARNIER**
- **M. Antoine BACK**
- **Mme Isabelle PETERS**
- **M. Cherif BOUTAFA**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 88-(28106) - DESIGNATIONS - Désignations de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Bourse du travail ; CNAC ; Collège les Saules ; Comité d'avis et de suivi pour l'examen des demandes de subvention en matière culturelle ; Comité d'attribution des projets d'associations sportives ; Conseil Départemental d'accès aux droits ; COS Comité social du personnel de la ville de Grenoble ; La Fontaine- Élémentaire ; La Fontaine - Maternelle.

Intervention(s) : M. PINEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

BOURSE DU TRAVAIL

De désigner Mme Chloé PANTEL en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil de gestion de la Bourse de travail.

De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

Conseil de gestion

Titulaires :

M. Emmanuel CARROZ

Mme Chloé PANTEL

CNAC - CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - LE MAGASIN

De désigner M. Olivier BERTRAND en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Centre National d'Art Contemporain.

De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

Assemblée générale

Titulaire :

Mme Lucille LHEUREUX

Suppléant :

M. Olivier BERTRAND

Conseil d'administration

Titulaire :

Mme Lucille LHEUREUX

Suppléant

M. Olivier BERTRAND

COLLÈGE LES SAULES

De désigner Mme Sylvie FOUGERES en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du collège les Saules.

De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

Conseil d'administration

Titulaire :

Mme Chloé PANTEL

Suppléante :
Mme Sylvie FOUGERES

COMITE D AVIS ET DE SUIVI POUR L'EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION EN MATIÈRE CULTURELLE

- De désigner **M. BERON-PEREZ** en qualité de membre suppléant au sein de ce comité d'avis et de suivi pour l'examen des demandes de subvention en matière culturelle.

- De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

Titulaires :

- M. Claus HABFAST	- Mme Sylvie FOUGERES
- Mme Annabelle BRETTON	- Mme Brigitte BOER
- M. Jérôme SOLDEVILLE	- Mme Cécile CENATIEMPO

Suppléant-es :

- M. Luis BELTRAN-LOPEZ	- M. Nicolas BERON-PEREZ
- M. Olivier BERTRAND	- Mme Dominique SPINI ALIM
- Mme Barbara SCHUMAN	- M. Hassen BOUZEGHOUB

COMITE D'ATTRIBUTION DES PROJETS D'ASSOCIATIONS SPORTIVES GRENOBLOISE

- De désigner **M. Thierry CHASTAGNER** en qualité de membre titulaire au sein de ce comité d'attribution des projets d'associations sportives grenobloises.

- De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

Comité d'attribution
5 titulaires

- Mme Annabelle BRETTON	- M Thierry CHASTAGNER
- M. Claus HABFAST	- Mme Nathalie BERANGER
- M. Maxence ALLOTO	

3 suppléant-es

- Mme Sandra KRIEF	- Mme Brigitte BOER
- M. Luis BELTRAN-LOPEZ	

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D ACCÈS AUX DROITS

De désigner Mme Céline DESLATTES en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil départemental d'accès aux droits.

COS - COMITÉ SOCIAL DU PERSONNEL DE LA VILLE DE GRENOBLE

De désigner M. Thierry CHASTAGNER en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du comité social du personnel de la ville de Grenoble.

De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

Assemblée générale

5 – titulaires

- Monsieur Pierre MERIAUX
- Monsieur Thierry CHASTAGNER
- Monsieur Vincent FRISTOT
- Madame Salima DJIDEL
- Monsieur Antoine FLECHET

Conseil d'administration

5 - titulaires

- Monsieur Pierre MERIAUX
- Monsieur Thierry CHASTAGNER
- Monsieur Vincent FRISTOT
- Madame Salima DJIDEL
- Monsieur Antoine FLECHET

LA FONTAINE - ÉLÉMENTAIRE

De désigner Mme Khadija EZZAROUALI en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'école la Fontaine élémentaire.

LA FONTAINE - MATERNELLE

De désigner Mme Khadija EZZAROUALI en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'école la Fontaine maternelle.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H47

ANNEXES

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE					Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduct*	Procédure	Notificat° du marché	Intégration rendu acte
Relogement du Pôle enfance Les Trembles ex collège les Saules Marché subséquent 20CTZ 292 à l'accord-cadre 18CTS254 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	20	C	T	Z	292	GBA	38120	SAINT EGREVE	30 840,00	x	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	17/12/21	28/03/22
Marché subséquent 20CTZ293 à l'accord-cadre 18CTS254 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS Restaurant scolaire GS Grand Chatelet – Dépose de plinthes amiantés	2	Désamiantage	20	C	T	Z	293	SAS FEDD	69330	MEYZIEU	10 860,82	X	Prix global et forfaitaire	2	0	p.adaptée_inf.90	14/01/22	28/03/22
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	3	Fromages entiers issus de l'agriculture biologique ou équivalent	21	A	F	B	178	MANGEZ BIO ISERE	38000	GRENOBLE	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12 mois	3	procédure formalisée	20/01/22	28/03/22
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	4	Viandes et charcuteries issus de l'agriculture biologique ou équivalent	21	A	F	B	179	MANGEZ BIO ISERE	38000	GRENOBLE	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12 mois	3	procédure formalisée	20/01/22	28/03/22
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	5	Fruits et légumes issus de l'agriculture biologique ou équivalent	21	A	F	B	180	POMONA TERRE AZUR RHONE DAUPHINE	69780	MIONS	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12 mois	3	procédure formalisée	10/02/22	28/03/22
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	6	Fruits et Légumes frais, gamme classique et labellisée (hors Bio)	21	A	F	B	181	POMONA TERRE AZUR RHONE DAUPHINE	69780	MIONS	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12 mois	3	procédure formalisée	10/02/22	28/03/22
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	8	Boissons non alcoolisées	21	A	F	B	183	EPISAVEURS	38070	SAINT QUENTIN FALLAVIER	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12 mois	3	procédure formalisée	20/01/22	28/03/22
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	9	Boissons alcoolisées	21	A	F	B	184	LE COMPTOIR DES VINS ET ALPES JUS	38320	POISAT	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12 mois	3	procédure formalisée	20/01/22	28/03/22
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	10	Jus de fruits issus de l'agriculture biologique ou équivalent	21	A	F	B	185	MANGEZ BIO ISERE	38000	GRE NOBLE	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12 mois	3	procédure formalisée	20/01/22	28/03/22
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	12	Boissons chaudes avec mise à disposition de machines à café	21	A	F	B	187	CAFE FRAICA	38120	LE FONTANIL CORNILLON	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12 mois	3	procédure formalisée	20/01/22	28/03/22
Enregistrements sonores et films sur CD, DVD ou autres supports	1	Enregistrements musicaux sur CD	21	A	F	B	189	GAM	74960	CRAN GEVRIER	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12 mois	3	procédure formalisée	28/01/22	28/03/22
Enregistrements sonores et films sur CD, DVD ou autres supports	2	Livres audio	21	A	F	B	190	BOOK IN DIFFUSION	14790	VERSON	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12 mois	3	procédure formalisée	28/01/22	28/03/22
Enregistrements sonores et films sur CD, DVD ou autres supports	3	DVD et Blu-ray avec droits négociés, films fictions et documentaires	21	A	F	B	191	ADAV ASSOC	75020	PARIS	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12 mois	3	procédure formalisée	31/01/22	28/03/22
Marché de services d'insertion et de qualification professionnelle avec comme activités support des travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble	1	Interventions sur les secteurs 1, 2 et 5	21	A	S	B	201	ASSOCIATION SYNERGIE CHANTIERS EDUCATIFS	38100	GRENOBLE	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12 mois	3	p.adaptée_sup.90	19/01/22	28/03/22
Marché de services d'insertion et de qualification professionnelle avec comme activités support des travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble	2	Interventions sur les secteurs 3, 4 et 6	21	A	S	B	202	REGIE DE QUARTIER VN VO	38100	GRENOBLE	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12 mois	3	p.adaptée_sup.90	19/01/22	28/03/22
Prestations de relevés de type architectural et de mise en plans de bâtiments pour la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble	X	X	21	C	S	B	214	PIXEL PLANS INFORMATIQUES	38430	MOIRANS	X	50 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	48 mois	3	p.adaptée_sup.90	01/02/22	28/03/22
LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	1	Démolition - Maçonnerie - Installation de chantier	21	A	T	M	229	TDMII	38800	LE PONT DE CLAIX	18 975,00	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	17/12/21	28/03/22
LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	3	Cloisons - Doublages - Faux plafonds	21	A	T	M	231	LAMBDA ISOLATION	38180	SEYSSINS	59 819,45	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	17/12/21	28/03/22
LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	4	Menuiseries extérieures et intérieures bois	21	A	T	M	232	GRAND MENUISIER	38110	DOLOMIEU	80 000,00	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	27/12/21	28/03/22
LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	5	Menuiseries aluminium - Métallerie	21	A	T	M	233	SEREL	38113	VEUREY VOROISE	32 344,00	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	20/01/22	28/03/22
LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	6	Carrelage - Faïence	21	A	T	M	234	COMPTOIR DES REVETEMENTS	69100	VILLEURBANNE	31 400,00	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	21/12/21	28/03/22
LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	7	Peinture	21	A	T	M	235	CK PEINTURE	38400	SAINT MARTIN D'HERES	71 281,20	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	21/12/21	28/03/22
LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	8	Electricité - Courants fort et faible	21	A	T	M	236	DAUPHINE SAVOIE MAINTENANCE SERVICES	38130	ECHIROLLES	96 770,95	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	21/12/21	28/03/22
LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	9	Chauffage Ventilation Sanitaire	21	A	T	M	237	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	79 000,00	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	22/12/21	28/03/22
LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	10	Nettoyage de fin de chantier	21	A	T	M	238	REGIE DE QUARTIER VN VO	38100	GRENOBLE	11 023,33	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	07/01/22	28/03/22
Location- entretien des vêtements de travail des services Alimentation -Restauration et Protocole -Mémoire	1	Location- entretien des vêtements de travail du service Alimentation -Restauration	21	A	S	B	241	MAJ ELIS ALPES	38033	GRENOBLE	X	108 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	48 mois		p.adaptée_sup.90	31/01/22	28/03/22
Location- entretien des vêtements de travail des services Alimentation -Restauration et Protocole -Mémoire	2	Location- entretien des vêtements de travail du service Protocole -Mémoire	21	A	S	B	242	MAJ ELIS ALPES	38033	GRENOBLE	X	12 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	48 mois		p.adaptée_sup.90	31/01/22	28/03/22
Aménagement de l'aire de jeux du parc Ouagadougou	0	travaux de réfection aire de jeux	21	B	T	M	252	LAPPSET FRANCE	33000	BORDEAUX	47 762,80	X	Prix global et forfaitaire	12 mois	0	p.adaptée_inf.90	06/12/21	28/03/22
Travaux d'aménagement d'aires de jeux dans les écoles	1	Ecole maternelle Jardin de Ville	21	B	T	M	253	LUDOPARC	92230	GENNEVILIER	23 351,06	X	Prix global et forfaitaire	2 mois	0	p.adaptée_inf.90	08/09/21	28/03/22

Travaux d'aménagement d'aires de jeux dans les écoles	2	Ecole maternelle Gérard Philippe	21	B	T	M	254	LUDOPARC	92230	GENEVILLIERS	18 145,12	X	Prix global et forfaitaire	2 mois	0	p.adaptée_inf.90	08/09/21	28/03/22
Achat d'équipements de protection individuelle (nez, yeux, oreilles et diverses petites protections)	X	X	21	A	F	B	256	PROLIANS DESCOURS CABAUD RAA	69200	VENISSIEUX	X	50 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	p.adaptée_sup.90	10/02/22	28/03/22
Maintenance des plafonds filtrants de type Halton pour la cuisine centrale de la ville de Grenoble	X	X	21	B	S	B	260	DIFFUS' AIR SERVICE	62400	BETHUNE	X	15 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	48 mois	0	p.adaptée_sup.90	20/01/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	1	Démolition- Maçonnerie	21	A	T	M	266	AGENCE RAINERO CONSTRUCTION	38500	VOIRON	78 964,72	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	13/01/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	2	Mur Ossature bois/charpente/bardage	21	A	T	M	267	B3D	38660	LA TERRASSE	38 271,20	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	01/02/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	3	Etanchéité	21	A	T	M	268	RTE DAUPHINE	38130	ECHIROLLES	7 189,50	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	10/01/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	5	Menuiseries intérieures bois/Aménagement	21	A	T	M	270	MAG	38190	FROGES	25 363,20	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	18/02/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	6	Cloisons/doublages/Faux plafond	21	A	T	M	271	LAMBDA ISOLATION	38180	SEYSSINS	33 106,52	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	24/01/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	7	Carrelage	21	A	T	M	272	CONCEPTION REALISATION CARRELAGES	73100	GRESY SUR AIX	24 813,00	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	07/01/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	8	Peinture	21	A	T	M	273	EURO CONFORT MAINTENANCE	38400	SAINT MARTIN D'HERES	3 105,60	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	13/01/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	9	Electricité	21	A	T	M	274	DUNELEC	38420	LE VERSOUD	49 931,04	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	07/01/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	10	CVS	21	A	T	M	275	RUBINO PERE ET FILS	38100	GRENOBLE	64 773,00	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	07/01/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	11	Chambre froide	21	A	T	M	276	CUISINE EQUIPEMENT SERVICE	38320	EYBENS	17 900,00	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	07/01/22	28/03/22
Fourniture et pose de blocs columbarium pour le cimetière Grand Sablon de la Ville de Grenoble	X	X	21	B	F	B	277	ECA COLUMBARIUMS	38470	L ALBENC	X	44 950,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	1	p.adaptée_inf.90	20/01/22	28/03/22
Travaux de reprises d'étanchéité sur la passerelle Jean Moulin / Malakoff	X	Travaux de reprises d'étanchéité sur la passerelle Jean Moulin / Malakoff	21	B	T	M	291	STS ALPES	38400	SAINT MARTIN D'HERES	X	30 425,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	2 mois	0	p.adaptée_inf.90	09/11/21	28/03/22
Prestations de conseil stratégique en communication et création, conception et réalisation d'actions de communication médias et hors médias pour la ville de Grenoble dans le cadre de l'évènement Capitale Verte Européenne 2022	3	Conception et réalisation audiovisuelle	21	A	S	B	294	RUSHMIX	69009	LYON	X	200 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	24 mois	0	procédure formalisée	01/02/22	28/03/22
Prestations d'impression et de distribution de différents supports de communication pour la Ville de Grenoble dans le cadre de l'évènement Capitale Verte Européenne 2022 - RELANCE	X	Distribution et routage des imprimés	21	A	S	B	309	LES DIFFUSEURS REUNIS	38000	GRENOBLE	X	200 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	48 mois		p.sans publicité ni mise en concurrence_sup.90	12/01/22	28/03/22
Travaux de micro-opérations « Végétalise ta ville »	X	X	21	B	T	M	327	TOUTENVERT	38160	CHATTE	88 874,33	X	Prix global et forfaitaire	4 mois	0	p.adaptée_inf.90	27/01/22	28/03/22
Travaux de métallerie / serrurerie sur ouvrage d'art	X	X	21	B	T	M	328	MANANG	38570	LE CHEYLAS	41 753,90	X	Prix global et forfaitaire	2 mois	0	p.adaptée_inf.90	06/12/21	28/03/22
Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins" - relance du lot 02 suite à infructueux	2	Plateforme à ossature bois	21	A	T	M	329	CABESTAN	38100	GRENOBLE	65 589,36	X	Prix global et forfaitaire	5 mois	0	p.adaptée_sup.90	14/02/22	28/03/22
Travaux de démolition de la passerelle la Bruyère à Grenoble	X	X	21	B	T	M	332	CONVERSO TP	38450	VIF	39 771,53	X	Prix global et forfaitaire	8 mois		p.adaptée_inf.90	01/02/22	28/03/22
MDH Centre Ville -Création d'un sas avec menuiseries extérieures, intérieures et portes automatiques	X	X	21	B	T	M	342	ADBM	38350	LA MURE	X	19 291,50	Prix global et forfaitaire	1 mois	0	p.adaptée_inf.90	04/01/22	28/03/22
LES TREMBLES - Mission de CSPS pour les travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance des Trembles	X	X	21	B	T	M	345	APAVE	38130	ECHIROLLES	17 090,00	X	Prix global et forfaitaire	34 mois	0	p.adaptée_inf.90	17/12/21	28/03/22
Maintenance des progiciels SIECLE et COMEDEC et prestations complémentaires	X	X	22	B	I	B	011	LOGITUD	68200	MULHOUSE	7 597,94	12500	Prix mixtes	12 mois	3	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	17/02/22	28/03/22
Restructuration globale du Centre Sportif La Rampe - Mission d'étude de faisabilité	X	X	22	B	S	M	015	Groupement CCG/ CET/SORAETEC	38100	GRENOBLE	16 100,00	X	Prix global et forfaitaire	10 semaines	0	p.adaptée_inf.90	05/01/22	28/03/22

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	N° MARCHE	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
incidence financière inférieure 5% marché initial	5 000,00	Modification du BPU	19 A F B 243	BROC FRANCE FRAIS RHONE ALPES	Fourniture De Denrées Alimentaires	4	Fourniture de produits laitiers et ovoproduits autres que surgelés	Appel d'offres	220 000,00	03/02/22
sans incidence financière	X	Avenant de transfert	20 A P M 272	PETER WENDLING ARCHITECTE	Hôtel de Ville – Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal	X	X	p.adaptée_sup.90	133 500,00	30/11/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	10 366,12	Modification CCTP et DPGF	19 A T M 12	CBMA	Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle Diderot	6	Menuiseries intérieures – mobilier	p.adaptée_sup.90	330 869,52	25/11/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	7 564,84	Modification CCTP et DPGF	21 A T M 68	AXIMA CONCEPT	Piscine Clos d'Or – Rénovation du système de ventilation	X	X	p.adaptée_sup.90	330 000,00	13/12/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	4 556,78	Modification CCTP et DPGF	21 B T M 304	CLIMATIC ENTREPRISE	Ecole la Rampe et Centre de Santé Arlequin	X	X	p.adaptée_inf.90	49 756,31	28/01/22
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 870,00	Modification CCTP et DPGF	21 B T M 249	TERIDEAL TARVEL	CRR – Travaux de rénovation de l'étanchéité de la salle Stekel	X	X	p.adaptée_inf.90	15 486,48	15/12/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	4 919,00	Modification CCTP et DPGF	20 B P M 179	ARTELIA EAU ET ENVIRONNEMENT	Construction d'un équipement pour la jeunesse d'une salle polyvalente de quartier et de locaux d'activités – Mission d'études hydrogéologiques	X	X	p.adaptée_inf.90	10 400,00	17/02/22

Annexe à la délibération n° 1 - 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

2022-0050	Arrêté (10/01/2022)	Me LANDOT 11, boulevard Brune 75014 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. et Mme VARGAS, tendant à l'annulation de l'arrêté du 25/10/2021 portant application particulière à la rue Lesage dans le cadre du projet de piétonisation « Place aux enfants ».	
2022-0051	Arrêté (10/01/2022)	Me LANDOT 11, boulevard Brune 75014 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la SARL Serrurerie de M. FIAT tendant à l'annulation de l'arrêté du 25/10/2021 portant application particulière à la rue Cuvier dans le cadre du projet de piétonisation « Place aux enfants ».	
2022-0052	Arrêté (10/01/2022)	cabinet Lexcap Centre d'affaires Alphasis 35769 Saint Grégoire	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par la SAS TDF, tendant à l'annulation de l'arrêté du 08/07/2021 pris par la commune de Grenoble portant opposition à la déclaration préalable de travaux pour l'installation de 3 nouvelles antennes et le déplacement d'une antenne existante permettant d'accueillir les équipements 5G sur le toit d'un immeuble sis 30 rue des colibris.	

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

2022-0056	Arrêté (17/01/2022)	Me Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par Mme TARALLO devant le Tribunal administratif de Grenoble en annulation de la décision du 21/09/2021 de mise en disponibilité d'office à l'expiration de ses droits à congé maladie ordinaire, à compter du 25/11/2021.	
2022-0059	Arrêté (13/01/2022)	Me Florian BORG 1 Rue Saint-Antoine, 75004 Paris	Vu le renvoi du Maire de Grenoble et d'agents communaux devant le Tribunal correctionnel de Valence, dans le cadre du dossier de la fête des tuiles 2015 et 2016 et vu l'audience prévue à cet effet devant le Tribunal correctionnel de Valence le 1er mars 2022, La ville de Grenoble est autorisée à se constituer partie civile dans le cadre de cette affaire.	
2022-0067	Arrêté (19/01/2022)	Me Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. MATTEUCCI devant le Tribunal administratif de Grenoble en annulation de la décision implicite de rejet du recours préalable indemnitaire formulé le 31/12/2021, par lequel M. MATTEUCCI a sollicité l'indemnisation des séquelles résultant de son accident de service survenu le 27/05/2016.	
2022-0068	Arrêté (18/01/2022)	cabinet Lexcap Centre d'affaires Alphasis 35769 Saint Grégoire	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société TDF et portant demande d'annulation de l'arrêté du 12/08/2021 par lequel le Maire de la commune de Grenoble s'est opposé à la déclaration préalable de cette société en vue de la modification d'une station de téléphonie mobile sur le toit d'un immeuble sis 7 rue Léo Lagrange à Grenoble.	

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

2022-0069	Arrêté (18/01/2022)	cabinet CDMF-AVOCATS 7 place Firmin Gautier Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société PGA tendant à l'annulation de l'arrêté du 05/10/2021 par lequel la commune de Grenoble a refusé un permis de construire pour la construction d'un immeuble collectif à usage d'habitation de 36 logements dont 13 logements sociaux sur un tènement sis 24 rue Thiers à Grenoble.	
2022-0137	Arrêté (2/02/2022)	cabinet LEXCAP Centre d'affaires Alphasis 35769 Saint Grégoire	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société On Tower (OTF), et portant demande d'annulation de l'arrêté du 13/10/2021 par lequel le Maire de la commune de Grenoble s'est opposé à la déclaration préalable pour l'installation de trois antennes de téléphonie mobile sur le toit d'un bâtiment sis 1, rue Montorge.	
2022-0177	Arrêté (10/02/2022)	Me Agathe DELESCLUSE 282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice devant la Cour Administrative d'Appel, dans le cadre de la requête en appel déposée par Grenoble-Alpes Métropole devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon, dans laquelle l'EPCI demande l'annulation du jugement du 29 novembre 2021 du Tribunal Administratif de Grenoble qui a annulé en partie la délibération de la Métropole, et enjoint l'EPCI à rembourser à la commune les sommes de 188 241 € et 179 663 € au titre des charges de fonctionnement et d'investissement, et ce dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION :

2022-0061	Arrêté (2/02/2022)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite Vidéomuseum, dont l'objet est d'organiser et de coordonner la mise en commun des moyens ainsi que l'échange d'informations et de services autour des collections publiques d'art.	
2022-0062	Arrêté (2/02/2022)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite ICOM France, dont l'objet est de représenter et promouvoir les musées et accompagner chacun dans ses missions professionnelles .	

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CESSION / DON / LEGS :

2022-0191	Arrêté (11/02/2022)		La plaque commémorative des combats de la cluse de Voreppe est cédée gratuitement à la ville de Voreppe.	
2022-0192	Arrêté (14/02/2022)		Le don de M. Paul Angelier d'un appartement de quatre pièces principales au cinquième étage et une cave en sous-sol portant le n°26 le tout formant le lot 34 de la copropriété (2021/007814), sis 115 cours Jean Jaurès, cadastré DK 6, est accepté.	

V- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

2022-0078	Arrêté (30/12/2021)	M. MANFRINO Albert	Cimetière Saint Roch – Titre n°602 – Nouvelle concession du 30/12/2021 au 29/12/2036.	Redevance : 312 €
-----------	------------------------	--------------------	---	-------------------

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

2022-0079	Arrêté (31/12/2021)	Mme VIOLO Marguerite	Cimetière Grand Sablon – Titre n°603 – Renouvellement de concession du 29/09/2021 au 28/09/2051.	Redevance : 684 €
2022-0080	Arrêté (6/01/2022)	Mme JEANTET Isabelle	Cimetière Saint Roch – Titre n°1 - Nouvelle concession du 6/01/2022 au 5/01/2052.	Redevance : 690 €
2022-0081	Arrêté (6/01/2022)	Mme DE PALO Rolande	Cimetière Saint Roch – Titre n°2 - Nouvelle concession du 6/01/2022 au 5/01/2052.	Redevance : 690 €
2022-0082	Arrêté (5/01/2022)	Mme DI GIONE Maria	Cimetière Saint Roch – Titre n°3 - Nouvelle concession du 5/01/2022 au 4/01/2072.	Redevance : 1197 €
2022-0083	Arrêté (10/01/2022)	Mme CHAVE Rose	Cimetière Saint Roch – Titre n°4 - Renouvellement de concession du 6/11/2021 au 5/11/2036.	Redevance : 315 €
2022-0084	Arrêté (11/01/2022)	Mme CAGNOL Louise	Cimetière Saint Roch – Titre n°5 - Renouvellement de concession du 27/03/2012 au 26/03/2042.	Redevance : 690 €
2022-0085	Arrêté (11/01/2022)	Mme MESSINA Angèle	Cimetière Saint Roch – Titre n°6 - Renouvellement de concession du 20/12/2021 au 19/12/2036.	Redevance : 315 €
2022-0086	Arrêté (11/01/2022)	Mme MASETTO Pia	Cimetière Grand Sablon – Titre n°7 - Renouvellement de concession du 11/01/2020 au 10/01/2035.	Redevance : 315 €
2022-0087	Arrêté (11/01/2022)	Mme SCIALOM Fabienne	Cimetière Grand Sablon – Titre n°8 - Nouvelle concession du 11/01/2022 au 10/01/2072.	Redevance : 1197 €
2022-0102	Arrêté (29/12/2021)	Mme COHEN Colette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°601 - Nouvelle concession du 29/12/2021 au 28/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0103	Arrêté (11/01/2022)	M. PEGORARO Claude	Cimetière Saint Roch – Titre n°9 - Nouvelle concession du 11/01/2022 au 10/01/2052.	Redevance : 690 €
2022-0104	Arrêté (12/01/2022)	Mme CLEYET-MERLE Angèle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°10 - Renouvellement de concession du 25/03/2015 au 24/03/2045.	Redevance : 690 €
2022-0105	Arrêté (13/01/2022)	M. et Mme DURIEUX Emilien et Andrée	Cimetière Grand Sablon – Titre n°11 - Renouvellement de concession du 30/07/2021 au 29/07/2036.	Redevance : 315 €
2022-0106	Arrêté (17/01/2022)	M. HANIR Abedellatif	Cimetière Grand Sablon – Titre n°12 - Nouvelle concession du 17/01/2022 au 16/01/2037.	Redevance : 315 €

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

2022-0107	Arrêté (18/01/2022)	M. PICHAND Alain	Cimetière Grand Sablon – Titre n°13 - Nouvelle concession du 17/01/2022 au 16/01/2052.	Redevance : 798 €
2022-0108	Arrêté (18/01/2022)	Mme PERRETTO Elise	Cimetière Grand Sablon – Titre n°14 - Renouvellement de concession du 2/12/2021 au 1/12/2036.	Redevance : 315 €
2022-0109	Arrêté (18/01/2022)	M. PESSINET Henri	Cimetière Saint Roch – Titre n°15 - Renouvellement de concession du 19/03/2021 au 18/03/2036.	Redevance : 315 €
2022-0110	Arrêté (18/01/2022)	M. GIRARD Théophile	Cimetière Saint Roch – Titre n°16 - Renouvellement de concession du 27/03/2020 au 26/03/2035.	Redevance : 630 €
2022-0111	Arrêté (19/01/2022)	M. DI TOMMASO Alphonse	Cimetière Saint Roch – Titre n°17 - Renouvellement de concession du 9/01/2022 au 8/01/2037.	Redevance : 630 €
2022-0112	Arrêté (19/01/2022)	Mme GALEOTTI Gina	Cimetière Grand Sablon – Titre n°18 - Renouvellement de concession du 29/10/2021 au 28/10/2036.	Redevance : 315 €
2022-0113	Arrêté (19/01/2022)	Mme VALERO Amélie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°19 - Renouvellement de concession du 24/03/2022 au 23/03/2037.	Redevance : 315 €
2022-0114	Arrêté (19/01/2022)	Mme TRANCHANT Renée	Cimetière Grand Sablon – Titre n°20 - Renouvellement de concession du 13/10/2021 au 12/10/2051.	Redevance : 690 €
2022-0115	Arrêté (19/01/2022)	Mme EZZOUINE Aicha	Cimetière Grand Sablon – Titre n°21 - Conversion de concession en perpétuelle à compter du 19/01/2022.	Redevance : 13437,41 €
2022-0116	Arrêté (20/01/2022)	Mme JOUVET Monique	Cimetière Grand Sablon – Titre n°22 - Renouvellement de concession du 10/01/2022 au 9/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0117	Arrêté (20/01/2022)	Mme ZAT Rosalie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°23 - Renouvellement de concession du 3/12/2020 au 2/12/2035.	Redevance : 315 €
2022-0118	Arrêté (20/01/2022)	Mme BLONDE Renée	Cimetière Grand Sablon – Titre n°24 - Renouvellement de concession du 25/01/2022 au 24/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0119	Arrêté (20/01/2022)	M. FARGES Léonce	Cimetière Saint Roch – Titre n°25 - Renouvellement de concession du 29/01/2022 au 28/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0120	Arrêté (21/01/2022)	M. BRIZON Jules	Cimetière Saint Roch – Titre n°27 - Renouvellement de concession du 7/02/2022 au 6/02/2052.	Redevance : 690 €

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

2022-0138	Arrêté (21/01/2022)	Mme VAVASSEUR Nicole	Cimetière Grand Sablon – Titre n°26 - Renouvellement de concession du 8/12/2022 au 7/12/2052.	Redevance : 690 €
2022-0139	Arrêté (21/01/2022)	Mme DEHERRIPONT Michèle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°28 - Nouvelle concession du 21/01/2022 au 20/01/2052.	Redevance : 798 €
2022-0140	Arrêté (24/01/2022)	M. POUPOT Louis	Cimetière Saint Roch – Titre n°29 - Renouvellement de concession du 15/01/2020 au 14/01/2035.	Redevance : 315 €
2022-0141	Arrêté (25/01/2022)	Mme MANQUAT Giuseppa	Cimetière Grand Sablon – Titre n°30 - Nouvelle concession du 24/01/2021 au 23/01/2051.	Redevance : 798 €
2022-0142	Arrêté (26/01/2022)	Mme ALIMONDO Odette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°31 - Renouvellement de concession du 2/10/2021 au 1/10/2036.	Redevance : 315 €
2022-0143	Arrêté (26/01/2022)	Mme GIRARD Colette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°32 - Renouvellement de concession du 13/01/2022 au 12/01/2037.	Redevance : 630 €
2022-0144	Arrêté (26/01/2022)	Mme RAMUS Annie	Cimetière Saint Roch – Titre n°33 - Renouvellement de concession du 28/02/2021 au 27/02/2036.	Redevance : 315 €
2022-0145	Arrêté (26/01/2022)	Mme CASTRIGNO Antonia	Cimetière Grand Sablon – Titre n°34 - Renouvellement de concession du 6/01/2022 au 5/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0146	Arrêté (26/01/2022)	Mme RAVIX Victorine	Cimetière Saint Roch – Titre n°35 - Renouvellement de concession du 4/05/2021 au 3/05/2051.	Redevance : 690 €
2022-0212	Arrêté (27/01/2022)	Mme BOUJARD Marcelle	Cimetière Saint Roch – Titre n°36 - Nouvelle concession du 27/01/2022 au 26/01/2052.	Redevance : 690 €
2022-0213	Arrêté (28/01/2022)	M. DUBOIS-DAUPHIN Xavier	Cimetière Grand Sablon – Titre n°37 - Nouvelle concession du 28/01/2022 au 27/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0214	Arrêté (31/01/2022)	Mme DALLET Ursula	Cimetière Grand Sablon – Titre n°38 - Nouvelle concession du 31/01/2022 au 30/01/2072.	Redevance : 1 197 €
2022-0215	Arrêté (31/01/2022)	Mme PAQUET Julienne	Cimetière Saint Roch – Titre n°39 - Renouvellement anticipé de concession du 9/08/2025 au 8/08/2040.	Redevance : 315 €
2022-0216	Arrêté (7/02/2022)	Mme DUREUX Suzanne	Cimetière Grand Sablon – Titre n°41 - Nouvelle concession du 7/02/2022 au 6/02/2037.	Redevance : 399 €

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

2022-0217	Arrêté (3/02/2022)	Mme SILVESTRE-BRAC Christiane	Cimetière Grand Sablon – Titre n°42 - Renouvellement de concession du 1/07/2014 au 30/06/2029.	Redevance : 315 €
2022-0218	Arrêté (7/02/2022)	M. CARMONA Antonin	Cimetière Grand Sablon – Titre n°43 - Renouvellement anticipé de concession du 18/09/2024 au 17/09/2039.	Redevance : 315 €
2022-0219	Arrêté (9/02/2022)	Mme PAROT Alice	Cimetière Grand Sablon – Titre n°45 - Renouvellement anticipé de concession du 17/11/2026 au 16/11/2041.	Redevance : 315 €
2022-0220	Arrêté (8/02/2022)	M. GRENOT Dominique	Cimetière Grand Sablon – Titre n°46 - Renouvellement de concession du 8/03/2019 au 7/03/2034.	Redevance : 315 €
2022-0221	Arrêté (8/02/2022)	M. CACACE Vincent	Cimetière Grand Sablon – Titre n°47 - Renouvellement de concession du 20/01/2022 au 19/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0222	Arrêté (8/02/2022)	Mme YATIME Charlotte	Cimetière Grand Sablon – Titre n°48 - Nouvelle concession du 8/02/2022 au 7/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0223	Arrêté (8/02/2022)	Mme BOUCHELOUH Sarah	Cimetière Grand Sablon – Titre n°49 - Nouvelle concession du 8/02/2022 au 7/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0224	Arrêté (8/02/2022)	M. BEN SUSSAN Joseph	Cimetière Grand Sablon – Titre n°50 - Renouvellement de concession du 31/07/2019 au 30/07/2034.	Redevance : 315 €
2022-0225	Arrêté (8/02/2022)	M. CRESTANI Joseph	Cimetière Grand Sablon – Titre n°51 - Renouvellement de concession du 17/02/2020 au 16/02/2035.	Redevance : 630 €
2022-0226	Arrêté (8/02/2022)	M. CHUZEL Laurent	Cimetière Saint Roch – Titre n°52 - Renouvellement de concession du 30/01/2022 au 29/01/2037.	Redevance : 630 €
2022-0227	Arrêté (8/02/2022)	M. DIAZ CLAVERIA Angelo	Cimetière Grand Sablon – Titre n°53 - Renouvellement de concession du 15/03/2019 au 14/03/2034.	Redevance : 315 €
2022-0228	Arrêté (8/02/2022)	Mme FALCON Eliane	Cimetière Grand Sablon – Titre n°54 - Nouvelle concession du 8/02/2022 au 7/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0229	Arrêté (10/02/2022)	M. BONINI Pascal	Cimetière Grand Sablon – Titre n°56 - Renouvellement de concession du 14/01/2022 au 13/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0230	Arrêté (10/02/2022)	Mme MOUHOUS Zoulikha	Cimetière Grand Sablon – Titre n°57 - Renouvellement de concession du 4/01/2022 au 3/01/2052.	Redevance : 690 €

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

2022-0231	Arrêté (10/02/2022)	Mme BROSSAT Delphine	Cimetière Saint Roch – Titre n°58 - Renouvellement de concession du 20/12/2022 au 19/12/2052.	Redevance : 1 380 €
2022-0232	Arrêté (10/02/2022)	Mme SETBOUNE Odette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°59 - Renouvellement de concession du 12/04/2021 au 11/04/2036.	Redevance : 315 €
2022-0233	Arrêté (10/02/2022)	Mme ROBERT Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n°60 - Renouvellement de concession du 27/01/2022 au 26/01/2037.	Redevance : 630 €
2022-0234	Arrêté (10/02/2022)	M. MANAS Georges	Cimetière Saint Roch – Titre n°61 - Renouvellement de concession du 22/01/2020 au 21/01/2035.	Redevance : 315 €
2022-0235	Arrêté (10/02/2022)	M. ALIAS GOMEZ Gaspar	Cimetière Grand Sablon – Titre n°62 - Renouvellement de concession du 11/03/2022 au 10/03/2072.	Redevance : 1 197 €
2022-0256	Arrêté (10/02/2022)	M. HANIR Abdellatif	Cimetière Grand Sablon – Titre n°12 - Nouvelle concession du 17/01/2022 au 16/01/2037. Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°22-0106.	Redevance : 315 €
2022-0257	Arrêté (31/01/2022)	Mme CHARNI Farida	Cimetière Grand Sablon – Titre n°40 - Nouvelle concession du 31/01/2022 au 30/01/2052.	Redevance : 690 €
2022-0258	Arrêté (16/02/2022)	M. et Mme DIANA Gaspard et Simonne	Cimetière Grand Sablon – Titre n°55 - Renouvellement anticipé de concession du 27/01/2022 au 26/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0259	Arrêté (14/02/2022)	Mme LAGNEAU Lydie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°63 - Nouvelle concession du 11/02/2022 au 10/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0260	Arrêté (14/02/2022)	M. et Mme DIDIER Joannès et Gabrielle	Cimetière Saint Roch – Titre n°64 - Renouvellement de concession du 7/02/2022 au 6/02/2052.	Redevance : 690 €
2022-0261	Arrêté (14/02/2022)	Mme MARTINOD Yvonne	Cimetière Saint Roch – Titre n°65 - Renouvellement de concession du 7/01/2022 au 6/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0262	Arrêté (14/02/2022)	M. GATONAS Marcel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°66 - Renouvellement de concession du 1/02/2022 au 31/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0263	Arrêté (14/02/2022)	M. BOURNAT Gilbert	Cimetière Grand Sablon – Titre n°67 - Renouvellement de concession du 11/02/2020 au 10/02/2035.	Redevance : 315 €

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

2022-0264	Arrêté (15/02/2022)	Mme MULOT Béatrice	Cimetière Grand Sablon – Titre n°68 - Renouvellement de concession du 30/10/2022 au 29/10/2037.	Redevance : 315 €
2022-0265	Arrêté (15/02/2022)	Mme BOUTAGHANE Arlette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°69 - Renouvellement de concession du 8/02/2022 au 7/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0266	Arrêté (15/02/2022)	Mme SILVA-CAMACHO Pilar	Cimetière Grand Sablon – Titre n°70 - Renouvellement de concession du 20/12/2022 au 19/12/2052.	Redevance : 690 €
2022-0267	Arrêté (15/02/2022)	M.et Mme PONTE NOBLE André et Lucienne	Cimetière Grand Sablon – Titre n°71 - Renouvellement de concession du 19/12/2020 au 18/12/2035.	Redevance : 315 €
2022-0268	Arrêté (15/02/2022)	Mme VITIELLO Lydia	Cimetière Grand Sablon – Titre n°72 - Nouvelle concession du 15/02/2022 au 14/02/2037.	Redevance : 315€
2022-0269	Arrêté (16/02/2022)	M. CHIAUDANO Patrick	Cimetière Grand Sablon – Titre n°73 - Nouvelle concession du 16/02/2022 au 15/02/2052.	Redevance : 798 €
2022-0289	Arrêté (16/02/2022)	M. SARACINO Louis	Cimetière Grand Sablon – Titre n°74 - Renouvellement anticipé de concession du 29/09/2027 au 28/09/2042.	Redevance : 315 €
2022-0290	Arrêté (17/02/2022)	M. PATROS Lucien	Cimetière Grand Sablon – Titre n°75 - Nouvelle concession du 16/02/2022 au 15/02/2052.	Redevance : 690 €
2022-0291	Arrêté (17/02/2022)	Mme HAMOU Naïma	Cimetière Grand Sablon – Titre n°76 - Nouvelle concession du 17/02/2022 au 16/02/2072.	Redevance : 1197 €
2022-0292	Arrêté (21/02/2022)	M. ATTIA Nasreddine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°77 - Nouvelle concession du 21/02/2022 au 20/02/2052.	Redevance : 690 €
2022-0293	Arrêté (24/02/2022)	Mme HAMMANI Foezia	Cimetière Grand Sablon – Titre n°78 - Nouvelle concession du 22/02/2022 au 21/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0294	Arrêté (22/02/2022)	M. RUFFINO Georges	Cimetière Saint Roch – Titre n°79 - Renouvellement de concession du 7/03/2021 au 6/03/2036.	Redevance : 315 €
2022-0295	Arrêté (22/02/2022)	M. MIGNOT Fernand	Cimetière Saint Roch – Titre n°80 - Renouvellement de concession du 30/10/2021 au 29/10/2051.	Redevance : 690 €
2022-0296	Arrêté (22/02/2022)	M. BROCHIER Louis	Cimetière Saint Roch – Titre n°81 - Renouvellement de concession du 21/01/2022 au 20/01/2052.	Redevance : 1380 €

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

2022-0297	Arrêté (22/02/2022)	Mme MANISCALCO Maria	Cimetière Grand Sablon – Titre n°82 - Renouvellement de concession du 21/02/2022 au 20/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0298	Arrêté (23/02/2022)	Mme PLEBIN Domenica	Cimetière Saint Roch – Titre n°83 - Renouvellement de concession du 6/02/2022 au 5/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0299	Arrêté (23/02/2022)	M. BLASQUEZ Felipe	Cimetière Grand Sablon – Titre n°84 - Renouvellement de concession du 13/07/2021 au 12/07/2036.	Redevance : 315 €
2022-0300	Arrêté (23/02/2022)	M. et Mme BOURGEOIS Jean et Josette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°85 - Renouvellement de concession du 15/02/2022 au 14/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0301	Arrêté (24/02/2022)	M. REISS Raymond	Cimetière Grand Sablon – Titre n°86 - Renouvellement de concession du 2/01/2016 au 1/01/2031.	Redevance : 315 €
2022-0302	Arrêté (24/02/2022)	M. BELINGARD Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n°87 - Renouvellement de concession du 4/11/2020 au 3/11/2050.	Redevance : 690 €
2022-0303	Arrêté (24/02/2022)	M. LOTITO Marco	Cimetière Grand Sablon – Titre n°88 - Renouvellement de concession du 22/02/2022 au 21/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0304	Arrêté (24/02/2022)	Mme CHAMPON Madeleine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°89 - Renouvellement de concession du 12/02/2022 au 11/02/2052.	Redevance : 690 €
2022-0305	Arrêté (24/02/2022)	Mme FURMINIEUX Marcelle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°90 - Renouvellement de concession du 11/01/2022 au 10/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0306	Arrêté (24/02/2022)	M. NESTA Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°91 - Renouvellement de concession du 1/07/2020 au 30/06/2035.	Redevance : 315 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES, RESSOURCES ET JEUNESSE

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION DE PROJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL CM MARS 2022
ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES				
SECTEUR 2				
MJC ALLOBROGES	Subvention Ville, vie, vacances hiver 2022	1 188 €		
	Subvention séjours toussaint /noël 2021	1 188 €		
	Soit un total de :	2 376 €		2 376 €
SECTEUR 3				
MJC ANATOLE France	Subvention Ville, vie, vacances hiver 2022	1 200 €		
	Soit un total de :	1 200 €		1 200 €
SECTEUR 5				
MJC ABBAYE	Subvention Ville, vie, vacances hiver 2022	1 000 €		
	Soit un total de :	1 000 €		1 000 €
LA BAJA	Subvention Ville, vie, vacances hiver 2022	1 654 €		
	Subvention séjours toussaint /noël 2021	192 €		
	Soit un total de :	1 846 €		1 846 €
ENFANTINE	Subvention exceptionnelle		20 000 €	
	Soit un total de :		20 000 €	20 000 €
SECTEUR 6				
ME PREMOL	Subvention séjours toussaint /noël 2021	336 €		
	Soit un total de :	336 €		336 €
LA CORDEE	Subvention Ville, vie, vacances hiver 2022	1 200 €		
	Soit un total de :	1 200 €		1 200 €
ASSOCIATION RESSOURCE				
AFRIC' IMPACT	Subvention séjours toussaint /noël 2021	1 704 €		
	Soit un total de :	1 704 €		1 704 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ISERE	Projet fraternité	5 000 €		
	Soit un total de :	5 000 €		5 000 €
ASSOCIATION JEUNESSE				
INFO-JEUNES 38	Forum job d'été et alternatives 2022	10 000 €		
	Regards croisés /citoyenneté 2022	10 700 €		
	Soit un total de :	20 700 €		20 700 €
TOTAL		35 362 €	20 000 €	55 362 €

ANNEXE 1
Attribution de subventions suite aux comités d'avis du 1^{er} mars 2022
Exercice budgétaire 2022- Tableau récapitulatif

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	CINÉMA	À BIENTÔT J'ESPÈRE	<p>Au risque du réel - cinémas éphémères 2022. Au risque du réel, 3 temps dans 3 quartiers différents de Grenoble tel un cinéma itinérant de films documentaires d'auteurs, un atelier permanent d'échanges et de discussions. A chaque saison, nouveaux dispositifs et scénographies pour aller à la rencontre de nouveaux publics et donner envie de prendre le risque de s'arracher de ses habitudes et préjugés, d'oser découvrir des formes d'écritures cinématographiques contemporaines et innovantes et de partager collectivement ses expériences pour ne pas être seuls devant l'écran. La possibilité de découvrir des films documentaires primés dans les plus grands festivals internationaux ou en avant-première. CALENDRIER DES ACTIONS : HIVER / LES BANQUETS DU REEL - au Midi-Minuit du 10 au 27 février 2022. Cycle de 10 projections pour 20 spectateurs-mangeurs qui allie cinéma documentaire, repas et discussion collective autour d'une grande table, d'un sujet et d'un invité (réalisateur, monteur, écrivain, scientifique). PRINTEMPS - ÉTÉ / LA MORT AU RISQUE DU REEL : Cycle de 10 jours de projections, 25 films documentaires, 20 séances, 10 invités (réalisateurs, auteurs, universitaires, artistes, grands témoins) dans différents lieux de Grenoble et des alentours : à la Cinémathèque de Grenoble, mais aussi au 102, au Théâtre Sainte Marie d'en bas et à la Chapelle Sainte Marie d'en haut, au Lieu géré par des précaires et des sans abris et dans d'autres lieux qui surgiront suite aux rencontres effectuées au cours de l'année. Reprise pendant 60 jours de la programmation LA MORT AU RISQUE DU RÉEL sur la plateforme Tenk, avec 9000 abonnés à travers la France Automne 2022 . AUTOMNE / LE MONDE AU COIN DE LA RUE : Maison des habitants du Centre-Ville & Théâtre St Marie d'en bas du 17 au 22 octobre 2022. Cycle de 14 projections dans une MDH transformée du sol au plafond en un cinéma éphémère en chaises longues avec velours, lampes à pieds et enseignes lumineuses. Au delà des séances en ateliers et en journée dans le cadre du Contrat de ville, LE MONDE AU COIN DE LA RUE c'est une programmation co-construite avec les professionnels et usagers de la MDH avec 3 temps forts : - le Café du doc, tous les matins à 8h45 qui réunit plus de 60 spectateurs pour partager un court-métrage, du café et des chouquettes. - les séances du soir, à 18h ou 20h qui réunissent 90 spectateurs pour découvrir des longs métrages documentaires en présence des réalisatrices. - les séances en famille avec des documentaires pour petits et grands. Moyens humains : 18 bénévoles et 2 ETP.</p>	2 500 €			1 846,36 € (HF)	3 500 €		2 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
3	PATRIMOINE	ACADÉMIE DELPHINALE	<p>250e anniversaire de l'Académie delphinale et édition d'un ouvrage.</p> <p>Fondée en 1772, autorisée par lettres patentes de Louis XVI en mars 1789, l'Académie delphinale a été reconnue d'utilité publique par décret du 15 février 1898. Elle a pour but d'encourager les arts, l'histoire, les lettres, les sciences et techniques, la conservation du patrimoine et toutes études intéressant les départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes qui constituent l'ancienne province du Dauphiné. L'académie se réunit lors de séance mensuelle de janvier à juin et de septembre à décembre, soit en moyenne 9 séances par an. Elle édite le "bulletin mensuel de l'Académie delphinale" et organise des conférences et colloque thématiques dont les actes sont publiés avec le soutien du département de l'Isère. L'académie décerne également tous les ans un prix destiné à honorer et faire connaître une œuvre de nature quelconque, ayant contribué à conserver et exalter le patrimoine régional. Elle sollicite la Ville pour le projet d'édition d'un ouvrage de 200 pages retraçant son histoire. L'ouvrage, dirigé par le professeur René Favier, doit paraître en juin 2022 aux Presses universitaires de Grenoble. Un colloque est également prévu le 30 septembre et le 1er octobre portant sur les montagnes dauphinoises et le changement climatique ainsi que sur le patrimoine comme marqueur territorial. Partenaires : Musée dauphinois, UIAD. Nombre d'adhérents : 246 (169 hommes et 77 femmes).</p>	Pas de demande				1 500 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	DANSE	ALPES CONCERTS	<p>Diffusion des pièces chorégraphiques de la cie Colette Priou . La compagnie sera en résidence au Théâtre Prémol du 25 au 30 avril 2022 et y proposera notamment "les Soirées" (28-29-30/04) dans lesquelles amateur.e.s et professionnel.le.s sont amené.e.s à se produire.</p> <p>1) à <i>Fleur de Peau</i> » (trio), Hommage aux femmes en souffrance. Spectacle créé en prévision d'une collaboration avec le planning familial et d'autres associations de soutien envers les femmes en difficulté + volonté de proposer cette création aux collèges/lycées/université avec une rencontre/échange après la représentation. // Calendrier : 17/09/21 Journées Matrimoine et Patrimoine à la Casamaures/Saint-Martin-le-Vinoux. 08/03/22 Journée des droits des femmes, Saint-Jean-de-Moirans; 26/04 Théâtre Prémol/Grenoble; septembre Journée des Matrimoines; Octobre « Ouverture Exceptionnelle » (date à définir); 25/11 – en collaboration avec avec Madame Jahier-Deton, déléguée gouvernementale pour le Département, aux droits des femmes (lieu à définir)</p> <p>2) à <i>Fleur de Mots... Chaconne</i> (quatuor) : rencontre entre un écrivain, un conteur, une violoniste, une compagnie de danse et... Jean-Sébastien Bach // Calendrier : 10/10/21 « Ouverture Exceptionnelle » au 123 cours Berriat; 25/06/2022 – Espace Culturel René Proby/Saint-Martin-d'Hères; Novembre 2022 – Mois de l'Accessibilité.</p> <p>3) <i>Il était une fois... un conte</i> (duo) // Calendrier : 28/04/2022 – Théâtre Prémol/Grenoble</p> <p>Par ailleurs, Colette Priou mène de nombreux projets auprès des amateurs et / ou jeunes professionnels dans le cadre de la Journée Mondiale de la danse (29/04/2022); d'ateliers à destination d'adolescents et adultes valides et / ou porteurs de handicaps donnés à la Salle Rouge les mercredis soirs; d'un projet au Collège de Crolles et en lien avec l'IME de Crolles; d'un projet avec le foyer Saint-Agnès à la Source, et avec le foyer de l'Arche de Meylan à l'Hexagone.</p>	2 000 €				10 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	THÉÂTRE	ARMÉNIE ÉCHANGE ET PROMOTION	<p>Spectacle "Marco sur la route de la soie" Création amateur encadrée par des professionnels. Projet porté par les associations Arménie Echanges et Promotion et Femmes Himalaya. Projet: pièce de théâtre qui mixe théâtre, musique et vidéo, présentée par 2 associations "Arménie Échanges et Promotion" et "Femmes d'Himalaya" (de St Martin d'Hères). C'est l'histoire de Marco, vendeur de polo au marché de St Bruno qui perd son travail. Il décide alors de partir à la recherche du polo idéal et commence un voyage qui l'amènera de la Turquie au Ladakh (Inde) en passant par l'Arménie. Il est alors confronté à des thématiques tels que les migrants, l'impact d'un génocide, les conséquences de la pollution et la condition des femmes dans la société. // Intervenants pros : de Cie Enjeu(x): Laetitia MAITRE, metteuse en scène, scénariste et comédienne, Maxime QUIRIN, régisseur son et lumière, Laurence VERNET, musicienne et chef de chœur // Participants amateurs : 15 choristes, 6 comédiens, 3 musiciens. Répétitions 1 x par semaine à Grenoble et à St Martin d'Hères Calendrier : - Résidence du 1er au 13 Mars 2022 au Théâtre Prémol avec 3 représentations les 11,12 et 13 Mars 2022 ; - Résidence du 16 au 19 Mars 2022 à l'Espace Culturel René Proby (SMH) avec 2 représentations les 18 et 19 Mars 2022. Avis défavorable : association/projets déjà fortement soutenus par la direction Ville Ouverte.</p>					2 000 €		0 €	D

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	ARTS EN ESPACE PUBLIC	ASSOCIATION FUSÉES	<p>Le point de vues du bocal : expériences territoriales du Musée mobile du bocal, et de l'Encyclopédie du bocal. Conçue à rebond du confinement comme une manière d'interroger la crise sanitaire, sociale et environnementale que nous traversons, cette création entrecroise l'imaginaire de ses participant.e.s pour provoquer un appel d'air et entrevoir d'autres possibles. Comme point de départ, des regards d'enfants, des gestes devenus rites, une encyclopédie futuriste. Au bout du chemin, un spectacle itinérant s'augmentant au fil des lieux et des personnages rencontrés. La collecte de témoignages s'est progressivement transformée en matière artistique. Création pluridisciplinaire, par l'entremêlement de trois dispositifs artistiques, elle aboutit à la présentation d'un spectacle itinérant dans l'espace public. Construite autour des "résidences-missions" et de la matière qu'elles permettent de collecter, la création est à la fois un dispositif d'actions culturelles et une œuvre artistique à part entière: <i>Le Musée Mobile du Bocal</i> est la porte d'entrée sur le territoire. À partir d'une collecte d'objets, proposition aux participant.e.s de mener un travail d'écriture autour de ces objets, de leur histoire, pour construire un récit intime. Ces récits et la création qui en découlent forment un bout du Musée mobile du bocal. L'Encyclopédie du bocal permet de nourrir la fiction sonore du vocabulaire des habitant.e.s et d'expressions régionales détournées ayant pu apparaître. À partir d'ateliers de création écrite et sonore avec des groupes de publics spécifiques, et d'une collecte itinérante sur le territoire, de nouvelles définitions sont inventées, de nouvelles habitudes et pratiques du monde d'après imaginées.</p> <p>Avis défavorable : l'association a sollicité la Ville sur deux projets. Le projet proposé ici est intéressant mais il semble plus pertinent et cohérent d'accompagner les Perspectives de l'escargot, qui répond à de nombreux critères de priorité fixés comme l'implantation sur le territoire à moyen et long terme, la valorisation de Grenoble et de son patrimoine naturel, architectural, historique etc., le lien aux habitants etc.</p>	2 000 €				2 500 €		0 €	D

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
13	ARTS EN ESPACE PUBLIC	ASSOCIATION FUSÉES	<p>Les perspectives de l'escargot - Marches itinérantes et artistiques dans la métropole grenobloise Au croisement de plusieurs disciplines artistiques, ce projet invite ainsi à redécouvrir le territoire dans une approche artistique et culturelle dont les participants peuvent devenir «spect-acteur» . Regarder et s'appropriier nos espaces du quotidien sous un angle artistique et culturel.</p> <p>Quatre sentiers artistiques sont proposés, tous au départ de la Place des escargots (Vigny-Musset, Grenoble). Chaque sentier se compose de 15 à 30 étapes, de 40 à 50 minutes chacune pour les étapes urbaines (en construction) // Alternance d'étapes de création partagées avec des habitant-es (expérimentation des étapes du sentier) et de déambulations spectacles (temps fort où la réalisation du sentier dans sa totalité sera proposée) // Projet éco-responsable : tout se déroule à pieds. // Projet 2020 - 2027. // Les sentiers sont tous dessinés, et une dizaine d'étapes ont déjà été créées. // <u>Calendrier 2022</u> : 16 mars - en lien avec la MDH Chorier Berriat et la librairie Décitre; 9 avril - en lien avec Science Po Grenoble; 20 mai - dans le cadre des 20 ans de la cité internationale; mi-juillet - quartier Vigny-Musset, en lien avec l'union de quartier et la MDH Prémol; 31 août-2 septembre - en lien avec la clinique Mutualiste et la Maison de l'Enfance; 8 octobre - dans le cadre d'ouverture exceptionnelle et en lien avec la cie Scalène et les chorales amateurs du quartier; novembre - en lien avec la MDH Prémol et les services espaces verts de la Ville. // Professionnels intervenants : artistes associés du collectif Fusées (Claude Héraudet - The street Yeti; Marie Boiton - dessinatrice; Simon Pochet - artiste marcheur et créateur sonore; Maxence Auclair - photographe; Camille Aubertin - danseuse et vidéaste) + artistes invités : Joël Zask - écrivain; Florent Diara - musicien; Laurent Berger - chanteur; Youtci Erdos - danseuse et chorégraphe; Louise Bataillon - photographe.</p>	2 000 €				5 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	DANSE	ASSOCIATION MALKA	<p>Création de la pièce chorégraphique <i>Barhulos</i> : Pièce pour 6 danseur.se.s sur le thème du bruit ("barhulos" en portugais brésilien signifie "bruits"). Au Brésil, on utilise ce mot pour parler de vacarme, des sons et bruits de la ville. Généralement le bruit se définit par la gêne qu'il produit, il est donc ce qui doit être exclu de l'espace, du quotidien. Il est ce que l'on refuse d'écouter, bruit de son voisin, du métro souterrain, des gens qui dansent... Bruits des autres ! Mais ces bruits qui dessinent un fond sonore et indiquent la persistance du monde et du temps qui passe sont pour Bouba, des vibrations et des rumeurs du monde. Ils nous racontent aussi notre société. Ce spectacle cherche à capter avec le corps, l'énergie de ces fragments, ces craquements du monde.</p> <p><u>Calendrier</u> : Résidences : 21/03-1/04/2022, La chapelle Sainte-Marie / Annonay, en lien avec la Cie La Baraka / La Chapelle - Abou Lagraa & Nawal Aït Benalla; 2-13/05, Centre chorégraphique de Rillieux-La-Pape; 6-17/06 lieu à définir; 29/08-10/09 , lieu à définir; 24/10-7/11 Château Rouge – Annemasse (74) // Calendrier prévisionnel de diffusion : création 8-10/11 (2 rep), Château Rouge – Annemasse (74); décembre (2 rep), Le Rive Gauche Saint-Etienne-du-Rouvray (76); décembre (2 rep), Le Grand Angle – Voiron (38); janvier 2023 (2 rep) MC2:grenoble; janvier 2023 (2 rep) Théâtre Forum Meyrin (Suisse).</p>	5 000 €				10 000 €		5 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	ARTS VISUELS	ASSOCIATION RESSOURCES POUR LA CRÉATION ARTISTIQUE NUMÉRIQUE (ARCAN)	<p>Festival DN[A] et Festival Negotium, soutien et diffusion de la culture numérique. L'association mène un travail collectif autour du Digital Arts Camp pour la production de créations artistiques autour, avec et sur les outils numériques. Mise en place de 2 temps forts en 2022 : DN[A] (19, 20, 21, 22 mai - quartier St Laurent) et NEGOTIUM (début septembre - MIN). La quatrième édition de DN[A] a lieu dans la lignée des précédentes éditions. Elle mobilise l'ensemble du quartier St Laurent (Secteur 2 - lieux du patrimoine, de la culture et culture scientifique, de commerce, de la vie associative et de quartier, espaces verts, ruelles et impasses). DN[A] 2022 tisse une programmation diurne/nocturne permanente et entièrement gratuite sur ses 4 jours. Le festival NEGOTIUM veut présenter une douzaine d'oeuvres et performances créées par des artistes aux parcours et pratiques des plus diversifiés (plasticien.ne.s, danseur.seu.s, vidéastes, musicien.ne.s, comédien.ne.s). En complément, ARCAN souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étendre l'événement sur au moins 2 jours, en diversifiant les propositions artistiques, - Construire "un arc d'action culturelle et de co-création", sur plusieurs mois (publics scolaires, périscolaires et socioculturels) afin d'impliquer d'emblée les habitants du quartier du MIN et plus largement de Grenoble. - Renforcer ses partenariats avec les structures culturelles du territoire grenoblois, offrir NEGOTIUM comme le lieu de monstration de projets qu'ils ne pourraient pas diffuser ailleurs (projets en court, formes expérimentales et/ou monumentales, etc.) <p>Lieux partenaires : Musée dauphinois, Musée archéologique, UGA, La Turbine, la Belle électrique, La Casemate, Clé de sol, Cinémathèque de Grenoble, Café des arts, Maison de l'image etc. Moyens humains : 50 bénévoles.</p>	3 000 €				9 000 €		4 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
3	LIVRE	ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DE STENDHAL	<p>Saison stendhalienne 2022. L'association a pour objet de développer la connaissance et le rayonnement de l'oeuvre de Stendhal, de participer à la revalorisation du patrimoine stendhalien à Grenoble. L'association prévoit un certain nombre de conférences, rencontres, sorties culturelles ou soirées littéraires : Jeudi 10 février à 19 h Amour et littérature : les lettres de Stendhal à Métilde Conférence de Catherine Mariette à la BEP ; Mardi 22 mars à 19 h J'ai tant vu le soleil Entretien avec Emmanuel de Waresquiel à la Librairie du Square ; Jeudi 7 avril à 19 h Prosper Mérimée et les Monuments Historiques Conférence de Martine Jullian à la BEP ; Jeudi 14 avril et mardi 17 mai à 14 h 30 Promenade littéraire stendhalienne au Cimetière Saint Roch avec Christiane Mure-Ravaud ; Mardi 10 mai Stendhal au pays des Mille et Une nuits à La Casamaures ; Jeudi 9 et vendredi 10 juin Voyage à Paris sur les pas de Stendhal.</p>	600 €				800 €		600 €	F
6	DANSE	BETWEEN ATOMS COMPANY	<p>Aide à la création de la pièce chorégraphique <i>Matriochka</i> : Solo de danse performatif porté par une scénographie déambulatoire. La Matriochka est une poupée Russe que l'on ne cesse d'ouvrir pour en dévoiler une plus petite à chaque fois à l'intérieur de la précédente. Le public est transporté au travers d'un cheminement l'amenant à lever au fur et à mesure les voiles sur ses à priori et ses suppositions. Les pièces défilants, les voiles se lèvent jusqu'à arriver au final où le spectateur assiste à l'ultime dévoilement de ce périple, un solo d'effeuillage contemporain le laissant face à ses propres révélations. <u>Calendrier</u> : Mars 2022 - MDH Teisseire Malherbe; Mai 2022 - MDH Teisseire Malherbe; Juin 2022 - La Bobine, Grenoble x2; Juillet 2022 - Quai des chaps, Nantes x2; Octobre 2022 - Festival Ouverture Exceptionnelle, Grenoble; Novembre 2022 - Petites Scène Ouvertes, Pantin; Juin 2023 - Le bastion de Pellafol, Pellafol.</p> <p>Avis défavorable : très jeune compagnie, qui crée beaucoup, et qui malgré son travail intéressant, peine à diffuser. Une nouvelle création en cours, dont les partenariats sont encore fragiles.</p>	1 000 €				1 500 €		0 €	D

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	CONTES	CENTRE DES ARTS DU RÉCIT	Festival des arts du récit en Isère - 11-19/05 2022 et activités autour du conte à Grenoble. Nouvelle Directrice arrivée en septembre 2021: Stéphane Jourdain / Nouvelle Présidente : Catherine Grenet. Reconventionnement en cours suite au changement de direction. Seule scène conventionnée arts du récit en France : centre de ressources, formation, soutien à la création, mise en réseau et en réflexion des acteurs du secteurs, actions et projets d'éducation artistique et culturelle. Le Centre des Arts du Récit en Isère compte de nombreux partenaires et développe des projets tout au long de l'année. Basés à St Martin d'Hères, ils n'ont pas de lieu pour la diffusion et s'appuyent dans ce cadre sur les différentes scènes partenaires (TMG, Théâtre St Marie, Musée Dauphinois, l'Heure Bleue..). Le festival se fixe pour objectifs de faire découvrir la littérature orale, d'affirmer le conte comme une discipline à part entière, à même de rassembler les individus dans des moments de partage et de transmission culturelle. Au programme, des spectacles, des rencontres d'artistes, des temps pros, des scènes ouvertes...La prochaine édition aura lieu du 11 au 19 mai, programmation en cours. Plusieurs équipements grenoblois accueilleront le festival : théâtre de poche, théâtre St Marie, Musée Dauphinois, La Bobine, Bibliothèques, Musée de la Résistance, Espace 600, Midi-Minuit.	15 000 €				20 000 €		15 000 €	F
2	CINÉMA	CINEX	Résidences artistiques et éducation à l'image autour du cinéma expérimental. L'association Cinex, atelier de cinéma excentrique, œuvre au développement de projets singuliers. Projections de films, ateliers de pratique sur temps scolaire et hors temps scolaire (notamment le projet de mini série Cliffhanger à la Villeneuve), prêt de matériel et formation de jeunes professionnels issus de Master UGA ou Lussas, résidences de création. Partenaires réguliers : Passeurs d'images, Le Méliès, Le Club, Collège Stendhal, Lycée Mounier, CLEPT, UGA, Hôpital psy, prison de Varcès. En raison de la situation sanitaire, le projet de création "Ce que l'on y dépose" en lien avec des forains de la Foire des rameaux a été suspendu en 2021. Il est prévu de le reprendre en 2022. Selon les projets, l'association regroupe une dizaine d'intermittents.	3 000 €				10 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
8	ARTS VISUELS	COLLECTIF COIN	<p>Projets de création et actions pédagogiques. Depuis 2006, le Collectif Coin mène une activité de création/diffusion de spectacles et conduit des ateliers professionnels liés à ses domaines de compétence (atelier fer, atelier de scénographie, atelier numérique). Ses créations sont régulièrement jouées à Grenoble depuis 2011 (Belle Electrique, inauguration Parc Flaubert, La Casemate, le Cab, le Magasin, le Grand Rassemblement CCN2, Voeux du Maire etc).</p> <p>Depuis 2016, Collectif Coin assure la gestion de la Salle du Fond : un plateau de 80 m2 au coeur de La Bifurk. Au fil de son développement, le Collectif Coin a pu s'équiper de manière professionnelle et développer des savoir-faire en lien direct avec les problématiques artistiques. L'association souhaite continuer à mettre à disposition ses outils ainsi que cet espace de création afin de permettre aux artistes confirmés de réaliser leurs projets, en toute indépendance ; d'apporter aux artistes débutants les outils et savoir-faire nécessaires à la concrétisation de leurs idées, prototypes et projets. Cet espace sera fermé cette année quelques mois en raison de travaux du bâtiment. Le Collectif Coin recherche un nouveau local sur le territoire afin de développer son activité.</p> <p>En 2022 : collaboration avec le chorégraphe Rachid Ouramdane pour le projet de création "MA" (CCN2, MC2, Théâtre national de la Danse Chaillot, Festival Trajectoires à Nantes) + spectacle de clôture de Grenoble capitale verte. Moyens humains : 2 ETP</p>	3 000 €				4 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	THÉÂTRE	COMPAGNIE À CORPS DISSIDENTS	<p>Ateliers théâtre de la compagnie</p> <p>La Compagnie A Corps Dissidents promeut et accompagne les pratiques artistiques (théâtre et danse) par la mise en place d'ateliers réguliers et ponctuels à destination de différents publics. Elle applique pour l'ensemble de ses ateliers des tarifs solidaires ou libres.</p> <p>1) Les labos d'indiscipline : 12 adolescents / rdv mensuel théâtre et philo sur des thèmes comme l'autorité, l'obéissance... Mélange de jeunes des lycées Europole et Argouge et d'étudiants à l'UGA. Participent les 18 et 19 mars dans le cadre du Festival ado à l'Espace 600.</p> <p>2) Groupe Les Dissidentes : 8 femmes qui se réunissent tous les mois en appartement + des lectures-apéro autour de figures féminines méconnues et invitation d'auteurs, au Midi/Minuit, en partenariat avec la librairie Les Modernes</p> <p>3) Atelier autoportrait en mouvement avec 5 retraités (amené à s'étoffer) travail de portrait en mots, en corps et en image</p> <p>4) Atelier d'écriture à sensations 8 retraités et chômeurs, tous les mardis matins au Midi/Minuit</p> <p>5) Temps fort intergénérationnel et interdisciplinaire proposé autour d'un challenge de création en 48h . L'occasion pour les adhérents des différents projets de se rencontrer et d'accueillir de nouveaux membres désireux de participer au projet de la compagnie (juin)</p> <p>En parallèle travail d'une nouvelle création "Amédée une vie en mer" avec des jeunes des quartiers de Ouagadougou et 1 comédien professionnel. Représentations en avrils au Midi/Minuit, à la Guinguette de Fontaine et à Loisirs pluriels Porte des Alpes. Projet en lien avec l'Institut français de Ouagadougou et la Maison de l'international. Partenariat avec association Wakat.</p> <p>+ autre activité : Diffusion création Abeille, habillez moi de vous - Théâtre jeune public : 2 rep en fev à l'Instant T à Lyon, 2 rep en mars à l'Ecoutille, 3 rep en avril au Poulailier dans le Trièves.</p>	1 000 €				5 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	COMPAGNIE 3 PIÈCES CUISINES	<p>Soutien à la diffusion des spectacles de la Compagnie Dernière création "La Disparition" soutenue par la ville en 2021. Permettre à cette création de prendre son envol sur un territoire de proximité. // "Les sœurs K", cabaret clownesque décalé. // "Le Groenland" seul en scène, texte de Pauline Sales // "Pièces à louer" portraits de femmes, spectacle intimiste pour salon. // 5 comédien-nes, 2 régisseurs, 1 musicienne Calendrier (en cours) 1) Disparition : oct 2 rep au T. Prémol, 3 rep Poulailier Monestier de Percy 2) Le Groenland: avr 2 rep à l'Ecoutille, mai 1 rep Le Belvédère Uriage, oct 2 rep Festival Ouverture exceptionnelle, oct 3 rep Le Poulailier Monestier de Percy 3) Les soeurs K opus 1: avr 1 rep La carrosserie St-Amand (18), juil 2 rep festival Tôt ou tard à Gex, juil 1 rep Les rencontres de la Haute-Romanche, août 22 5 rep Festival Eclats à Aurillac 4) Pièces à louer : janv 22 1 rep L'autre rive Eybens, Fev 1 rep chez l'habitant Seyssinet, mars 2 rep chez l'habitant Fontaine et Grenoble Le partage de la création avec le public grenoblois via la diffusion manque d'ampleur.</p>	2500 €				5 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	COMPAGNIE DES MANGEURS D'ÉTOILES	<p>Création Crayons de couleur.</p> <p>"Crayons de couleur", c'est l'histoire de cinq enfants. Quand la sonnerie retentit, ils glissent jusqu'au fond de la cour d'école, se mettent en cercle indien et se creusent le bulbe : À quoi ça sert de grandir ? La pièce de Carine Lacroix fait dialoguer cinq personnages hauts en couleur: à chacun son histoire, à chacun ses blessures, à chacun son signe distinctif. Cinq moutons noirs, réunis et solidaires face au reste de la cour carrée de l'école. Le texte a été sélectionné par le bureau des lecteurs de la Comédie française et est publié aux éditions Lanzmann.</p> <p>Avec : Mise en scène : Tristan Dubois. Avec : Léandre Benoit, Éva Blanchard, Flora Chéreau, Ioachim Dabija, Hugo Guittet. Musique: Cyril Douay et Romain Preuss. Son, mixage : Gilles Daumas. Régie générale : Mathieu Tomasini. Lumières : Éric Marynower.</p> <p>Coproductions : Espace Paul Jargot, Espace 600, Grand Angle // Partenaires : TMG, L'Amphi - Ville de Pont de Claix, SMH en scène, Festival Textes en l'Air, ACCR La 5ème Saison.</p> <p>Résidences : Le Diapason à Saint-Marcellin, Le Pot au Noir, Le Coléo à Pontcharra, Espace Paul Jargot à Crolles.</p> <p>Diffusion: "Crayons de couleur" : Fev. 2 rep Espace Paul Jargot à Crolles, Mars 4 rep Espace 600, 2 rep l'Amphi Pont de Claix, 2 rep Le Coléo à Pontcharra, Oct 2 rep Le Pot au Noir, 3 rep Heure Bleue à SMH, Nov 2 rep Grand-Angle Voiron, 2 rep Le Diapason - St Marcellin // "Cavale" : Janv 5 rep scolaires L'Amphi Pont de Claix, Mars/avril 12 rep à L'Odyssée d'Eybens, Avril 2 rep Venosc-Les 2 Alpes.</p> <p>Médiation : à l'Espace 600 en mars venue de l'autrice + expo dans le patio / EAC à Eybens avec l'Odyssée / + de 35 ateliers dans les écoles de Crolles et Pontcharra</p> <p>À l'initiative du Département de l'Isère, la compagnie est actuellement en résidence (2020-2023) à L'Espace Paul Jargot - scène ressource en Isère, dans le cadre d'une convention avec la Communauté de communes du Grésivaudan et la Ville de Crolles. Projet en cours d'un grand spectacle participatif pour clôturer la résidence.</p>					7 000 €		4 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	DANSE	COMPAGNIE KAY	<p>Diffusion de la pièce chorégraphique <i>Kaléidoscope</i> et création de la 1ère partie <i>Reflexions multiples</i> avec des adolescents . Diffusion de <i>Kaléidoscope</i>, chorégraphie Ximena Figueroa et Nicolas Diguët, interprétation Nicolas Diguët. Interroger comment chacun construit une image de soi, pour soi et pour les autres, en interactions physiques et numériques avec eux. Issu d'un travail de recherche et de rencontre avec des collégiens/adultes en devenir.</p> <p>En 21-22, la Compagnie Kay mène un travail chorégraphique régulier avec un groupe de 4ème et de 3ème au Collège Europole de Grenoble. C'est dans ce cadre, et avec ces jeunes, que sera créée la première version de <i>Reflexions multiples</i>. Cette performance servira par la suite de base de transmission pour toutes les créations, l'idée étant de proposer ce processus aux lieux de diffusion du spectacle, afin que d'autres groupes d'adolescents puissent s'appropriier la démarche et créer leur version de <i>Reflexions multiples</i>, en ouverture de <i>Kaléidoscope</i>.</p> <p><u>Calendrier</u> : Janvier - Mars 2022, ateliers de création avec les élèves du collège Europole; 7-11/03 ateliers autour du spectacle auprès d'étudiants du campus, en lien avec l'UGA; 9/03/2022 à l'Amphidice - Université Grenoble Alpes; avril 2022, 2 représentations dans le cadre des 20 ans de la cité internationale, au collège Europole; 25/11, 1 à 2 représentations à la Maison des Moais (Saint-Martin le Vinoux)</p>	1 500 €				2 500 €	4 000 € Inauguration Capitale Verte	1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	COMPAGNIE THÉÂTRALE MÜH AVIS AUX INTÉRESSÉS	<p>Recréation et diffusion de la pièce théâtrale Les guêpes de l'été nous piquent encore en novembre.</p> <p>Les guêpes de l'été nous piquent encore en novembre, adaptation du texte d'Ivan Viripaev : retravail scénique en résidence d'un mois au théâtre Prémol en janvier 2022. Volonté de faire vivre cette création suite aux interruptions covid.</p> <p>Professionnels intervenants: Hélène Gratet, Patrick Zimmermann, comédien, Stéphane Müh, comédien et metteur en scène</p> <p>Scénographe: Isabelle Dos-Santos, Vidéaste: Fantin Curtet, Création lumière: Elodie Llinares</p> <p>Calendrier : Résidence d'un mois au théâtre Prémol 3-30/01/2022 + 4 représentations + 1 journée de travail avec les jeunes de l'Axe de création + captation du spectacle et montage d'un teaser /</p> <p>Tournée MC2 : 6 représentations à Brézins, St Pierre, Engins, Monestier de Clermont, St Etienne de Crossey et Virieu. / Grand Angle de Voiron en cours saison 22/23 / Projet de faire Avignon si 4 jours de représentations presse parisienne se passent bien.</p> <p>+ pour info, autre activité de la cie : Ateliers : à l'école de la 2ème chance, 1 x par semaine, pour jeunes en décrochage scolaire avec parcours de spectacles et visite de lieux culturels. / Atelier théâtre amateur avec 15 adultes de 18 à 50 ans tarifs à partir de 130€/ an pour étudiants et chômeurs. / Cours de théâtre pour les étudiants en Licence arts du spectacle.</p>	Inéligible				6 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
13	DANSE	ENCORPS À VENIR (0006131)	<p>Re-création de l'opus 4 d'Espace Imaginaire - 4-16/04/2022 à la Tête Bleue, Quai Perrière.</p> <p>Espace imaginaire se décline en opus depuis 2013, et inscrit son terrain de recherche et de représentation dans des lieux non dédiés au spectacle : un dedans singulier. Il prend la parole par les corps, le son, l'espace, la vidéo...oeuvrant pour une poésie du vivant. Il s'aventure dans les interstices de la danse, du théâtre, des arts plastiques et de la performance. C'est une rencontre avec un lieu. Le lieu est pensé comme épigone dans lequel les chorégraphes des corps et des espaces é-mouvants, viennent le révéler : une scénographie plastique surgit. Ainsi hors champ, arrêt sur image, superposition d'images, mouvements aiguisés se dévoilent dans les perspectives et des ailleurs stellaires. Les images se précisent, l'esthétique se dessine, les lieux se chargent alors d'histoires dans un univers mobile et poétique.</p> <p>Autour de la création in situ, plusieurs dispositifs de médiation sont mis en place : habitant.e.s "complices" invités à prendre part entière dans le processus; ateliers dansés pour une plongée dans les états de corps de l'improvisation; balades artistiques urbaines autour de la marche, pour aborder l'espace public ou le paysage à travers son corps.</p> <p><u>Professionnels intervenants</u> : Isabel Oed, Anne-Sophie Galinier et Kim Laurent - comédiennes; Laurent Buisson - musicien Julien Huraux - vidéaste; Guillaume Jargot - lumières; Adéli Motchan – chorégraphe.</p>					4 900 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	DANSE	ÉPIDERME	<p>Programme d'activités: reprise de Circonférence, diffusion des pièces du répertoire et action culturelle.</p> <p>1. Reprise de <i>Circonférence</i> : "Rencontre – performance – conférence – subreptice, impromptue, improvisiste, chaque fois inédite, entre Michel Mandel (clarinettes, objets) et Nicolas Hubert (danse, objets). Deux tables, deux conférenciers..." Créée en 2013, cette pièce était à l'origine pensée pour être jouée en salle. Les conditions sanitaires et les adaptations permanentes nécessaires ont entraîné une 1ère reprise de la pièce en septembre 2021, en extérieur. Cette expérience a donné envie à la cie de continuer dans sa lancée et de réadapter le spectacle pour qu'il puisse être présenté dans des lieux non dédiés, des cours d'école et des espaces publics. // <u>Calendrier</u> : création 24-25/06/22 TMG (en extérieur)</p> <p>2. Diffusion des pièces du répertoire: <i>DIY- D(u)o It Yourself</i> (création jeune public 2021) : 14-16/12/21 Théâtre Municipal de Grenoble; 5-6/04/22 : Amphithéâtre Pont de Claix; 9/04 : Pot au Noir Scène Ressource Isère. // <i>Espace pudique (& angles morts)</i> (création 2020>21) : l'EST, théâtre de l'Université Grenoble Alpes (UGA): 2 ou 3/03/22</p> <p>3. Action culturelle : Actions culturelles auprès des étudiants de l'Université Grenoble Alpes, en lien avec la diffusion du solo <i>Espace pudique (& angles morts)</i> - 28/02/22-4/03; Théâtre en Kit (dispositif d'EAC en lien avec la création jeune public 2021 DIY) : A l'Amphi du Pont de Claix, 7-8/04 (5 classes) + en Trièves (38) : 32 heures d'interventions au printemps 2022 (dates et lieux à définir : résidence d'artiste en territoire - candidature en cours auprès du département) Midi deux d'Hector - ateliers tout public au TMG 12/04/22; Le ciel au-dessus de la tête : co-écriture d'une pièce avec et pour les étudiants danse et théâtre du CRR de Grenoble, avec François Veyrunes et Pascale Henry - ateliers + répétitions mars-juin et représentations 24 et 25/06 au TMG</p> <p>Une grande partie des actions proposées par la compagnie sont soutenues et prises en charge financièrement par le TMG.</p>	10 000 €				12 000 €		8 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	ARTS PLASTIQUES ET PLUDISCIPLINAIRES	ET POURQUOI PAS ?	<p>Mettre en œuvre des paroles citoyennes - résidences artistiques et événements.</p> <p>L'association souhaite faciliter les pratiques artistiques à tous les publics quartier Flaubert (pratiques du théâtre, des arts plastiques ou de la musique) : le recueil de parole, le média artistique comme support d'un message à diffuser et l'événement comme le lieu de diffusion de ces paroles devenues productions artistiques.</p> <p>Le comité de programmation souhaite pour cette année réaliser plusieurs événements qui permettraient de favoriser la dynamique bénévole tout au long de l'année, en ponctuant les actions spécifiques à chacun des trois groupes par des moments communs, où ils peuvent donner à voir leur travail en cours et s'inspirer des artistes programmés (Sismikazot, artiste graffeur ; RNST, artiste pochoiriste ; Alain Damasio, écrivain) et des rencontres avec les spectateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Janvier 2022 : 1ère réunion du comité de programmation artistique pour établir le cadre général pour l'année 2022 et notamment le nombre d'événement (trois en prévisionnel) - De février à juin 2022 : programmation et organisation du 1er événement - Été et septembre 2022 : bilan du 1er événement, préparation des résidences artistiques, programmation et organisation du 2ème événement - Automne 2022 : bilan du 2ème événement, accueil des résidences artistiques, programmation et organisation du 3ème événement - Novembre/Décembre 2022 : Bilan du 3ème événement, des résidences et de l'année écoulée <p>Moyens humains : 1,6 ETP et 20 adhérents bénévoles.</p>	2 000 €				5 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	CINÉMA	FA SOL LATINO	<p>Festival Ojoloco 2022.</p> <p>L'association développe 4 types d'activités : le Festival Ojoloco dédié à la diffusion de la cinématographie hispanique et latino-américaine (projections au Méliès, rencontres, débats) ; le ciné mardi (programme en ligne destiné aux étudiants) ; le ciné caravane (programme de projection itinérante) ; la distribution de films (il s'agit de faire vivre les films sélectionnés au-delà du festival Ojoloco). En 2022, le festival se déroulera du 29 mars au 10 avril principalement au cinéma Le Méliès (60 films, 120 projections, 40 invités, 8000 spectateurs attendus). En amont du festival, des projections sont organisées en partenariat avec les cinémas de SMH, St Egrève, UGA, Eve, Cinémathèque. D'abord très étudiant, le festival touche un public aujourd'hui plus familial et scolaire. Moyens humains : 25 adhérents bénévoles + une service civique.</p>	4 000 €			2 403,39 € (HF)	6 000 €		4 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	DANSE	FESTIVAL DANSE BEAUREGARD (ECHO)	<p>Festival Echo - Projet "La BOOM / fête de la danse".</p> <p>La BOOM, c'est un intégral festif qui résonne sur les empreintes des « déjà », pour résolument grandir et devenir une référence circonstanciel. La cie Apart et Colette Priou s'associent dans le cadre de ce projet pour fêter et donner à voir la danse dans son ensemble. Il est question de valoriser les pratiques amateurs et les compagnies émergentes à travers un dispositif de diffusion; de créer des connexions entre différents lieux culturels; de stimuler la découverte du public en créant des espaces de rencontres entre le public et les artistes. La BOOM, c'est un projet qui s'étale entre avril et fin juin, et s'organise autour de plusieurs temps forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les soirées 28-29-30/04/2022 - Théâtre Prémol : Ces temps mettent à l'honneur les amateurs et les cies émergentes en leur offrant un espace d'expression et en développant les interactions chorégraphiques et les rencontres, entre les cies. - Journée internationale de la danse 29/04/2022 : journée de programmation de différentes cies dans l'espace public. Propositions pensées plutôt in situ et imaginées dans, pour et avec les lieux dans lesquels elles s'intègrent. - Atelier chorégraphique les Echapées Naturelles 21/05/2022 : atelier chorégraphique d'introduction à la danse, en plein air - Ciné danse en plein air 28/05/2022 : RDV, chaise pliante sous le bras, pour prendre place et découvrir un film, un spectacle ou un reportage traitant de la thématique de la danse - Périples chorégraphiques Le Fil Rouge 18/05 et 18/06 - Musée Dauphinois : avec l'ensemble Amateur.es de la Cie APART, expérience déambulatoire autour d'oeuvres du Musée Dauphinois. Les amateurs proposent un solo sur plusieurs oeuvres. - Festival Echo 1-3/07 - Musée Dauphinois : Des formats et des esthétiques éclectiques présentées à l'occasion de deux soirées dans les jardins du Musée + dans le cadre du festival, des Masterclass "Tête à tête" les 02-03/07 - La BOOM - Bal dansant 3/07. 	0 €				7 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	DANSE	GROUPE ÉMILE DUBOIS	<p>Actions culturelles autour du spectacle jeune public <i>Danse, ma planète, danse!</i>. Avec <i>Danse, ma planète, danse!</i> ! Jean-Claude Gallotta crée une version pour enfants de son trio <i>Climatic' Danse</i>. À travers une histoire (« Un jour, une rebelle en colère qui nageait tranquillement dans l'océan... »), une histoire d'enfants d'aujourd'hui, dansée et racontée par quatre interprètes, Jean-Claude Gallotta fait entrer la préoccupation écologique sur la scène. Autour d'elle, il souhaite rassembler une "république de jeunes spectateurs" décidés à considérer le vivre-ensemble comme une évidence à partager. Autour du spectacle, la cie développe en 2022 plusieurs projets d'action culturelle :</p> <p>1) Représentations et ateliers à l'Hôpital Couple Enfants du CHU de Grenoble : en lien avec le service culturel du CHU de Grenoble, mise en place d'un parcours de découverte de la danse et de rencontres entre les interprètes et les enfants malades de l'Hôpital Couple Enfants. Des visites individuelles dansées d'un interprète dans chaque chambre pour une première approche sensible du mouvement + 2 représentations en extérieur où tous les enfants et leurs parents seront conviés + un bal festif et inclusif ouvert à tous les patients, soignants et familles.</p> <p>2) Représentations en milieu scolaire</p> <p>3) Édition d'une brochure pédagogique autour du spectacle pour accompagner au mieux les enfants dans leur découverte du spectacle, volonté d'éditer une brochure comprenant des jeux et des pistes de réflexions autour des problématiques présentes dans le spectacle telles que la gestion des déchets, les responsabilités de chacun, le nouveau monde à imaginer et permettant aux professeurs de travailler autour du spectacle.</p> <p>4) Ateliers danse en Relais d'Assistantes Maternelles, initiés en 2021, ils se poursuivront en 2022 au RAM de la Bajatière et au RAM Chorier Berriat. 12 ateliers d'1h entre mars et avril 2022 + deux ateliers Parents enfants proposés au sein du RAM Chorier Berriat.</p> <p>Professionnels intervenants : Jean-Claude Gallotta, assisté de Mathilde Altaraz - chorégraphie; Claude-Henri Buffard - texte et dramaturgie ; Bruno Maréchal, Angèle Methangkool-Robert et Claire Trouvé - danse et Sophie Martel - saxophone, guitare, flûte traversière et machine.</p>	3 000 €				10 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	INTERMEZZO	<p>Diffusion de la création jeune public Munchhausen ? d'après le texte de Fabrice Melquiot.</p> <p>Musique en direct, bruitages, théâtre et vjing poétique racontent le voyage initiatique et loufoque, entre réel et imaginaire, du fils du Baron de Münchhausen. Au bout du chemin, il découvre un drôle d'héritage : la fantaisie !</p> <p>Professionnels intervenants : Erwan Flageul, musicien compositeur; Marie Niechel, Anthony Gambin, Bastien Lombardo, comédiens; Zélie Vicier, comédienne, plasticienne, graphiste, Vdjette</p> <p>Co-producteurs: La Bobine, Le Diapason , La Navette ACCR - Royans // Soutiens : l'Espace 600, TMG, le Déclit à Claix, Ville de Seyssins.</p> <p>Résidence de création et diff du 31/01 au 4/02 à la Bobine + 2 rep, scolaire et tout public. A cette occasion réalisation d'un teaser et travail photo avec Nadine Barbançon, aide au financement Adami.</p> <p>Diffusion : automne 2022 : 2 rep Diapason Saint-Marcellin, 2 rep La Navette/ Fev 23 : 2 rep L'Illyade à Seyssinet / Printemps 2023: 2 rep Espace 600, 2 rep le Déclit à Claix.</p> <p>A confirmer 2022/23 : le Coléo à Pontcharrat, La Faiencerie à la Tronche, l'Amphithéâtre de Pont de Claix et MJC Totem à Chambéry. // Aimerais trouver des partenaires dans des lieux sensibles à la création musicale comme Théâtre St Marie, le Ciel.</p> <p>Actions culturelles : de mars à juin 22, EAC à l'école du Grand Chatelet-Sect 5 création d'une oeuvre sonore qui sera présentée à la Bobine par 3 classes de CP (40 élèves) en juin. // de nov 21 à fév 22 parcours artistique autour de la figure du baron à l'école de Vinay (30 élèves).</p>	3 000 €			1 512,77 € (HF)	5 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	LA FABRIQUE OPÉRA	<p>Création comédie musicale "Cabaret" et reprise de la création de l'opéra "Roméo et Juliette" de Gounod.</p> <p>>> Reprise du travail mené en 2020 autour de la création de l'opéra, Roméo et Juliette de Gounod, 3 représentations au Summum du 3 au 5 juin, 80 musiciens amateurs dirigé par le chef d'orchestre Patrick SOUILLLOT, 90 choristes amateurs et des solistes professionnels renommés recrutés au niveau national et international. Mise en scène de Gersende MICHEL.</p> <p>>> Création de la comédie musicale "Cabaret" mise en scène par Philippe Arlaud, au Summum au mois d'avril mixant professionnels du spectacle vivant, professionnels encadrant les amateurs (professeurs spécialisés), jeunes et bénévoles. Cabaret est une comédie musicale écrite par Joe Masteroff pour le livret, Fred Ebb pour les paroles, sur une musique de John Kander. L'histoire est adaptée de la pièce de théâtre I Am a Camera de John Van Druten. Artistes intervenants et interprètes : Gildas De Saint Albin, chef de chœur ; Sébastien Jaudon, pianiste ; Virginie Lazzarotto, chorégraphe ; Sarah Manesse, Janis Palu, Ronan Debois, Kate Combalut, Flannan Obe, Eva Gentili, Quentin Gibelin, chanteur.euse.s</p> <p>Bénéficiaires : 450 jeunes impliqués dans la réalisation, 2200 scolaires des primaires et collèges de l'Académie de Grenoble, 10 000 spectateurs tous publics attendus sur les 4 représentations.</p> <p>Partenariat : pour la réalisation des costumes (Lycée Polyvalent Argouges), des décors (IMT), des coiffures et maquillages (Ecole Academy), de l'accueil du public (Lycée Polyvalent Mounier), mais aussi le Lycée Léonard de Vinci de Villefontaine, le lycée horticole de Saint Ismier, l'IMPRO La Bâtie (Institut Médico-Professionnel à Claix > section menuiserie), le Lycée Guynemer et le Centre social de Fontaine.</p>	4 000 €			2 835,96 € (FI)	10 000 €		4 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	LA FORGE COMPOSITEURS IMPROVISATEURS	<p>Projet de création "Haïku" et accompagnement de la pratique musicale amateur autour du jazz (orchestre MICROME GAS). Activités du collectif de musiciens Jazz improvisateurs sous la direction artistique de François Raulin (piano), Pascal Berne (contrebasse) et Michel Mandel (clarinettes) tous trois, compositeurs, improvisateurs et interprètes. Projet artistique fondé sur la recherche musicale, la création de nouveaux répertoires, la transmission et l'édition d'un Label.</p> <p>>> Orchestre école MicrosMégas réunissant des musiciens amateurs et pré-professionnels dans le domaine des pratiques amateurs - entre 25 et 30 personnes) orchestre ouvert et gratuit. Environ 2 répétitions/mois au CRR et à Solexine. Le projet orchestre MICROME GAS a pour objet la pratique et la création de répertoire et l'échange musical, mais aussi une mission d'accompagnement sur la voie professionnelle, de transmission et de pédagogie. A l'occasion des 25 ans de MicrosMégas : concert le 11/02, Le Jazz ensemble du CRR rencontre Micromégas, dirigé par F. Raulin ; 1 représentation publique à Solexine à destination de son public et des adhérents (dates en cours) + 3 à 6 dates prévues en région et au national en juillet et novembre (Savoie, Isère, Paris...)</p> <p>>> Créations : "Haïku" : des rencontres musicales de formes légères, montées sur un temps court, en duo ou en trio, point de départ pour créer les conditions de la rencontre artistique avec les musiciens actifs de la région, jeunes ou confirmés. 7 Haïkus : 1 à 2 concerts par mini projet avec 2 jours de répétitions. Dont 3 Haïkus de musiciens invités par la Forge. A Grenoble + EAC : Haïku « L'opéra en papier, le piano préparé » avec M. Mandel/ S. Agnel/ A. Spirli le 03/04 aux Détours de Babel, Musée Dauphinois ; Haïku « Kitchen », M. Mandel/ R. Bonnet en unité milieu fermé de Varcès ; Haïku "Electric Voltage », F. Raulin/ P. Berne/ N. Berne (reprise), en unité milieu fermé de Saint Quentin Fallavier. + d'autres Haïkus en cours de travail et lieux à confirmer en Isère et région (Valence, Jazz à Barraux, Saou).</p> <p>>> Diffusion autre : 10 Février: Avec le CRR de Grenoble/ Cinéma le Méliès, projet basé sur celui de "Cinéphonie" de F. Raulin sous-titré « Musiques de Court » qui fait référence au court métrage. Il se jouera avec la cellule d'improvisation des "Grandes portugaises" du C.R.R co-dirigé par M. Arnaud Petit. Souhait de développer le projet au national et international (prospection de dates à Bruxelles et Madrid)</p> <p>>> Cycles de formation et de sensibilisation dans les lieux d'enseignements musicaux (conservatoires, écoles de musique).</p>	2 800 €				8 000 €		8 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	DANSE	LA GUETTEUSE	<p>Projet Rouge Carmin - histoire d'un tabou. Après sa dernière création <i>Louve</i>, la chorégraphe Emeline Nguyen a marqué son envie de prolonger ses recherches sur la condition des femmes d'aujourd'hui et leurs manières d'accéder à leurs pouvoirs, leurs puissances... Inspirée du livre <i>Ceci est mon sang</i>, petites histoires des règles, de celles qui les ont et de ceux qui les font par Elise Thiébaud, cette création se veut audacieuse, militante, féministe, et cherche à délier les langues, à dissoudre les silences et les suppositions, et à laisser libre l'expression autour d'un sujet universel et tabou à la fois. Le projet se compose de 4 actions menées ensemble ou séparément : 1) la création chorégraphique ; 2) <i>La Tente rouge</i> - installation : proposition à vivre un parcours ludique, une expérimentation artistique autour du sujet des menstruations. Comme les "livres dont vous êtes le héros / l'héroïne", les participant.e.s tirent des cartes, des couleurs, des mots, les invitant à laisser une trace, orale, écrite, gestuelle. L'expérience se vit comme un jeu, un voyage, un témoignage et dans tous les cas, une invitation à se questionner sur le sujet des règles. Dans la tente les participant.e.s créent des cartes qui signent leur singularité, leur expressivité, leur créativité. Ce dispositif peut être installé en divers lieux : établissements scolaires, théâtres, musées, bibliothèques... ; 3) <i>C'est quoi ton ROUGE ?</i> - exposition sonore : Suite à une collecte de paroles d'adultes et d'adolescent.e.s sous la Tente Rouge, des séries de témoignages ont été enregistrés et font l'objet de l'exposition sonore <i>C'est quoi ton Rouge ?</i> à écouter avant ou après le spectacle dans le hall du théâtre ou dans un lieu partenaire associé 4) Des ateliers de médiation : en danse : éveil au mouvement qui s'effectue par le jeu, l'imaginaire, avec les attentions fondatrices telles que de rendre le corps vivant et perméable à l'expérimentation, en développant la complicité et la coopération dans un espace soutenant. En écriture / slam : Ecrire, puis dire ce qui se crée en s'appuyant sur les sons, le rythme, et la polysémie de la langue française. Les propositions faites sont un aller-retour permanent entre l'individuel et le collectif, l'oral et l'écrit, l'écoute et l'action. En mouvement et en écriture : Écrire comme on danse, et inversement, suivant le mouvement et le rythme des mots</p> <p><u>Calendrier</u> : Résidences de fin de création : 3-7/01/2022 Espace Paul Jargot à Crolles (38), 7/01 étape de travail ouverte à l'Auditorium l'Espace Paul Jargot à Crolles (38); 10-14/01 Odyssée à Eybens (38); 1-9/02 Théâtre Municipal de Grenoble // Tente rouge : 11-15/10/21 Collège des Saulles (Eybens) et 15-19/11/21 Lycée Argouges (Grenoble); 1-10/02/22 Théâtre Municipal de Grenoble et 2-4/03 Galerie Marchande (Salaise sur Sanne) // Diffusion : 8-10/02/22 Théâtre 145 (Grenoble); 5/03/22 Salle Aragon / Travail et Culture (Saint-Maurice sur Exil) // <i>C'est quoi ton ROUGE?</i> 8-10/02/22 à l'Alimentation générale artistique - 123 cours Berriat.</p>	Inéligible				3 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	THÉÂTRE	LA MARMITE	<p>Activités de l'association : créations, diffusion pro + ateliers et créations avec des amateurs . 1) Création semi-pro avec la Cie Les Petits poids Niv 2 « La Smala de Troumoutoune », 2 comédiennes dont 1 qui vient d'avoir son intermittence, aide à la professionnalisation. Résidence au T Prémol et restitution dans l'espace bar en décembre 2021. Représentations chez l'habitant en 2022. 2) Création pro « L'or de Seuphor » Distribution: Sophie Berckelears comédienne, Pierre Thinet création musicale, Pascal Cacouault Sonorisation. Spectacle pluridisciplinaire (Théâtre, Musique, Vidéo/projections picturales) Co-prod asso Adieu Berthe Lyon, Studio La Salamandre à Lyon, Théâtre Prémol, Fondation Seuphor./ Résidence et jeu au Théâtre Prémol en décembre 2021 + Réalisation d'un documentaire promotionnel. Travail de vjing pour immersion dans les œuvres picturales de Seuphor sur 2022 / Recherche de diffusion. 3) Création amateur : Cie Les petits Poids intergénération-niveau 1 reprise Rêve de Chine : Participants : 3 ados du coll Lucie Aubrac, 1 enfant et 3 adultes Répét. les mercredis . Travail d'une lecture spectacle sur le texte avec classe CHAT de Lucie Aubrac, présenté au T Prémol en décembre 21 en avant spectacle. 4) Ateliers : Atelier théâtre avec Maison de l'enfant Prémol depuis oct 2021. 1h30 tous les jeudis - 7 participants // « Les papiers cassent tête » avec MDH Baladins – Géants Atelier les mardis matins – 7 participantes . Expo spectacle autour des obstacles rencontrés dans l'accès aux droits administratifs. Aboutissement 22 mars 2022 pour le forum municipal de l'accès aux droits. // Ateliers performatifs " Ce qu'elles disent"opus 2 , 6 participantes, 18h d'intervention, reprise avec 2 ateliers Peinture et expression corporelle sur le thème de l'égalité entre les genres.</p> <p>L'équipe professionnelle est très réduite et sans l'intermédiaire de structure porteuse, rencontre des difficultés à impliquer un large public sur ses ateliers, ainsi qu'à faire émerger une vraie dynamique théâtre avec les jeunes du quartier.</p>	10 000 €			12 639,77 € (FI)	15 000 €		8 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	ARTS DE LA RUE	LE BATEAU DE PAPIER	<p>8e Festival du numéro de clown - du 10 au 12 mai 2022 - Chapiteau du Parc des Arts - Prunier Sauvage .</p> <p>La compagnie de clown le Bateau de Papier, forte de son réseau professionnel, organise chaque année un festival de cabaret clown, proposant une grande diversité d'univers clownesques et privilégiant la singularité de chacun d'entre eux. Avec ce temps fort, la forme courte qu'est le numéro est mise à l'honneur. De nombreux clowns sont invités à jouer, qu'ils travaillent avec un nez rouge ou sans et quelle que soit leur esthétique ; qu'ils soient seuls en scène ou qu'ils se présentent en duo, trio, ou collectif. Des rencontres professionnelles sont organisées chaque jour à l'Ecoutille (rue Saint Laurent à Grenoble): des temps d'échanges sur le métier et les pratiques y sont proposés, mais aussi des temps d'entraînements partagés, et de rencontres informelles. Un stage sur « le clown et le cabotinage » est proposé en amont du festival. D'une durée de 5 jours, il s'adresse à des amateurs ayant déjà une expérience du clown ou a des professionnels désirant enrichir leur pratique. Ce stage est animé par Julie Boucher, issue de l'école du Hangar des Mines.</p> <p>Professionnels intervenants: Cyril Griot - directeur artistique et metteur en scène des soirées; Alexis Brun - maître de cérémonie; Pierre Labreuche - garçon de piste; Claire Villard - technicienne tout terrain et les Poissons Voyageurs - musiciens. + programmation à venir pour les 2 soirées, avec une quinzaine de clowns par soirs (dont 1 ou 2 amateurs en voie de professionnalisation) // Tarification : 14, 10 et 5 € (tarif de soutien, plein tarif, et tarif réservé aux habitants du quartier Mistral).</p>					3 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	CINÉMA	LE CINÉ CLUB	<p>Programme de projections de films du patrimoine.</p> <p>Le cinéclub de Grenoble organise des projections hebdomadaires de films du patrimoine (plus d'une trentaine de projections chaque année). Ces films sont précédés d'une présentation et suivies d'une discussion animée par les bénévoles de cinéclub, permettant un moment d'échange et de partage autour du film. Lors de chaque projection une fiche rassemblant des documents issus de sources diverses autour du film est distribuée à chaque spectateur. Un programme est diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires chaque trimestre. Des partenariats avec d'autres associations du pôle cinéma sont organisées. En 2022, est prévue une semaine centrée sur la nouvelle vague du cinéma Tchécoslovaque à la fin des années 60 en partenariat avec la cinémathèque de Grenoble.</p>	3 000 €			3 192,06 € (HF)	5 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	LE CONTRE POING	<p>Aide à la diffusion pour la création de Macbeth.</p> <p>1) Création Macbeth : une création pluridisciplinaire, entre théâtre et opéra rock mêlant chorégraphies, chants, jeux masqués, marionnettes et musique live. "Dans nos sociétés actuelles comment ne pas reconnaître en ce couple terrible le visage ordinaire de l'ambition et de la corruption que peut engendrer le pouvoir. C'est cette réflexion politique que nous avons souhaitée travailler". // Mise en scène : Aurélie Derbier, Jeu: Thibault David, Jean-Damien Détouillon, Simon Jouannot et Pauline Sarrazin Peltier, Musique: Jean-Baptiste Sintès, Lumière: Karim Houari, Son: Guillaume Novella, Costumes: Nathalie Gueugue, Machinerie : Léonard Fillacier. // Diffusion : résidence du 5 au 14 avril 2022 au théâtre 145 avec 2 rep et 1 bord plateau + 1 rencontre au théâtre de poche avec les étudiants en arts du spectacle / Festival d'Avignon 18 rep juill 2022 à 21h30 au Chapeau d'ébène théâtre (130 places).</p> <p>2) 7ème année consécutive des ateliers Bien-être et Théâtre à destination de 15 femmes et hommes en situation de grande vulnérabilité sociale (précarité économique, sans papier, sans logement, prostitution): 2 heures tous les 15 jours dans les locaux de l'APPART, avec le Crearc ou en extérieur. Deux temps de restitution aux agents et autres usagers des associations partenaires prévus en en juin et déc 22. Dans un cadre sécurisant, l'atelier permet de libérer la parole, de créer un espace de jeu, de détente et de créativité.Parfois les travailleuses sociales participent à l'atelier. // Calendrier : de janv à déc 2022 // Intervenante: Aurélie Derbier, metteuse en scène et comédienne // Partenaires: l'Appart, Oasis 38 et la MDH Centre-Ville .</p>	1 000 €				6 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	LE GRILLE PAIN	<p>Création duo Xavier Machault / Martin Debishop. Depuis une quinzaine d'années, Xavier Machault ne cesse de multiplier les collaborations artistiques, en tant que chanteur ou auteur, avec des compositeurs et des instrumentistes venus des musiques improvisées, du jazz et/ou du rock. En 2017, il rencontre Martin Debisschop musicien grenoblois. Animés par un même désir d'expérimentations et de recherches sonores et textuelles, ils décident de créer en 2022 un concert original dans lequel ils revisitent le répertoire de Xavier Machault. Les bases de chansons nouvelles, qui préfigurent le prochain répertoire de PELOUSE, seront également intégrées au répertoire.</p> <p>>> Objectif : L'objectif principal est de continuer à défendre une écriture poétique et musicale exigeante tout en cherchant une dimension populaire et accessible à tou.te.s. Cette "petite" forme permettra, en sortant des réseaux traditionnels de diffusion, de toucher un public peu habitué à voir des concerts et peu sensibilisé à la poésie et à la chanson. Des ateliers de pratique autour des dates de diffusion sont prévus. >></p> <p>Calendrier du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résidence de création au Grand Collectif : février 2022 (le Grille-Pain, association porteuse des projets de Xavier Machault, au sein du Grand Collectif, s'est installé dans l'ancienne cité ouvrière de l'Abbaye, dans des locaux mis à disposition par la Ville pour mener un projet artistique d'urbanisme transitoire. Le duo sera créé intégralement dans les espaces dédiés à la création de ces bâtiments.). - Représentations à Grenoble : 3, 4 & 5 mars 2022 au Midi Minuit, au local du 10 rue Chenoise, à la Pirogue au sein du quartier de l'Abbaye, + d'autres date à venir. - Tournée Alliance Française Brésil : du 9 au 25 mars 2022 (8 dates de concerts et séances d'écoutes de lecture de textes francophone). - Tournée en cours de montage à partir d'avril 2022. <p>Diffusion autre : "Bowling" du groupe Pelouse (10n de dates en France) et "Only You" Jukebox de chanson d'amour dans divers festivals d'arts de rue ou de musique.</p> <p>Une grande partie de la création se fait au sein des locaux du Grand collectif à L'Abbaye déjà subventionné par la Ville. Toutefois on note une structuration du projet et sa prise d'ampleur avec la reconnaissance de l'artiste au niveau régional et national.</p>	3 000 €				4 500 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	MUSQUES	LE PÉRISCOPE (EX004529)	<p>Festival Holocène - vendredi 4 et samedi 5 mars 2022. HOLOCÈNE FESTIVAL est un festival de musiques actuelles électroniques et urbaines qui se tient à Grenoble, au Summum en fin d'hiver. >> Diffusion : 2 soirées, 3 scènes par soirée, + de 25 artistes de renommée internationale et scène émergente sur des esthétiques Hip Hop et Electro. 1 scène dédiée aux artistes émergents (nationaux et locaux), en discussion actuellement avec Retour de scène pour programmer des artistes de la cuvée grenobloise. Artistes : PLK, Meute, 47ter, Deluxe, Soso Maness , Worakls, Caballero vs JeanJass, Jon Hopkins dj set, Koba Lad, Popof B2B Space92, Billx, Salut c'est cool, Berywam, Max Cooper Dj set, Gazo, Luidji, Enfant Sauvage , Seth Gueko , Benjamin Epps, Makala, Kanoe, Gargantua, French Fuze, Suzuya... Tarification : Tarif "Early" (uniquement pour les 600 premières ventes) : Pass 1 jour 35€ / Pass 2 jours 70€. Tarif "Regular" (dès que les premières 500 ventes sont atteintes) : Pass 1 jour 40€/Pass 2 jours : 75€. Tarif "Last call" (pour les derniers billets restants) : Pass 1 jour 45€ / Pass 2 jours : 80€. >> Actions culturelles : travail avec les acteurs sociaux des quartiers de Grenoble, afin de faciliter l'accès du festival aux jeunes qui seraient intéressés par la programmation mais qui n'ont pas la possibilité de se payer le ticket ou n'osent pas y aller (travail en cours sur le secteur 6). Souhait d'inclure ces jeunes dans l'organisation du festival afin qu'ils se sentent valorisés, et "méritent" leur entrée. Depuis 2019, travail d'insertion professionnelle des jeunes en errance avec l'APASE. + Dotation de places avec l'APASE et Culture du coeur pour public de jeunes en réinsertion.</p> <p>Avis défavorable : le festival a le souhait de développer des actions culturelles en lien avec le territoire sur lequel prend place le festival. Néanmoins, ces actions sont peu lisibles pour le moment, de plus l'ampleur et la situation même du festival qui bénéficie d'une reconnaissance déjà établie ne justifie aujourd'hui pas un accompagnement de la Ville.</p>					10 000 €		0 €	D

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES ET ARTS DE LA RUE	LES ZINZINS	<p>Diffusion des pièces au repertoire de la compagnie.</p> <p>1) <i>Depressive DanceFloor</i> : (Spectacle musiques actuelles) Le Kiosque à Aurel (26); Fête du nouvel an, Cordon (74); Sortie à la Salle Noire, Le Coq-tail, La Passoire La Bobine et Le Prunier Sauvage, Grenoble; Les Cerisiers à Die (Drôme); Le Kraspek Mysik à Lyon (69); Les Réjouissances, Die (26); Le Tas de Fumier, Recoubeau (26).</p> <p>2) <i>Louve</i> (France et Brésil) Cette creation est une interrogation sur les processus de la liberté qui nous donne de la puissance. Le Fil Rouge; Le Nérolé Hammam; Le Hammam Café; Le Café Vélo, Grenoble; Le Tas de Fumier, Recoubeau (26); Les Réjouissances, Die (26); La Fontaine Minérale, Pont de Barret (26); La Gare à Coulisses, Eurre (26); Le Prunier Sauvage, Grenoble.</p> <p>A noter qu'une seconde phase de création aura lieu à l'automne 2022, cette fois au Brésil au Theatre Sao Isabel a Recife, pour un travail de recherche sur les rituels animistes qui viendra nourrir le travail de la comédienne. Un nouveau temps de création autour de la musique aura aussi lieu là-bas avec un musicien brésilien. Des représentations auront lieu au Brésil après ce temps de création. // Comunidades de Rio et de Recife (Bresil). (6 dates)</p> <p>3) <i>Monstres</i> : Premier spectacle de rue de la cie, c'est une satire tragi-comique redoutable et dérangeante, qui évolue dans un décor forain. // Calendrier : 20-24/07 Festival Chalon dans la rue - Châlon en Champagne.</p> <p>4) Pour les marmots : <i>Le Bal des Poils</i> : habitués de ce format de bals à destination du jeune public, cette nouvelle création jeune public verra le jour au printemps. // <i>Disco Z</i> : 21 dates confirmées en Bretagne pour l'été</p> <p>La compagnie des Zinzins est accompagnée par la Ville depuis de nombreuses années, sur la création et sur la diffusion de son répertoire. Forte de ses années d'expériences, la cie peine à quitter le territoire et à donner plus d'ampleur à ses projets, qui restent dans un cercle de diffusion assez restreint. La plupart des spectacles proposés à la diffusion dans le répertoire de la cie ont déjà été accompagnés auparavant.</p>	3 000 €				8 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	L'OREILLE EN FRICHE	<p>Création spectacle musique et danse "Isthme". Collaboration qui mêle 4 musiciens à 3 danseurs. À travers le prisme des corps en mouvement, du temps et de l'espace qu'ils habitent ensemble, les danseurs s'habillent de la matière des musiciens, les musiciens se vêtissent de la mélodie des danseurs... A partir de la valeur du partage, la pièce questionne notre rapport aux origines, au déracinement imposé par la vie ou délibérément choisi mais aussi, à l'art de se forger sa propre culture à partir de nos influences multiples, qu'elles se ressemblent ou se contredisent. Dans cette pièce, la tradition et la modernité s'entremêlent, et les dialogues s'entrechoquent, entre sonorités d'Asie Mineure, rock, musiques improvisées, danse contemporaine et hip hop. En parallèle du spectacle, création d'une application dédiée gratuite qui permettra au spectateur d'avoir accès à une version du spectacle sous la forme de réalité augmentée. En ouvrant l'application, les danseurs prennent forme et place dans l'espace visé, accompagnés de la création musicale pour la partie sonore. Artistes : Florent Briqué: trompette/composition ; Alexis Moutzouris: clarinette/saxophone/composition ; Lucas Territo: guitare et basse ; Damien bernard: batterie, Noé Chapsal: Danse ; Liesbeth Kiebooms: danse ; Geoffroy Durochat: danse. Calendrier : >> Résidences de création : 8 semaines de résidences entre décembre et février (Espace René Proby, Salle Noire, Faiencerie, Baj'art) avec une première à L'Heure Bleue le 8 février ; >> Diffusion : Janvier : sortie de résidence à la Salle Noire // 8 février : 1ère à L'Heure Bleue // Juin : 1 représentation tout public et 1 scolaire à la Salle Noire // dates à définir : 1 représentation au service pédiatrique du CHU // Début 23 : Théâtre Sainte Marie d'en Bas // Dates extérieures confirmée : 1 au Périscope à Lyon et 1 à la baie des singes à Cournon d'Auvergne, 1 à la Fraternelle Saint Claude ; + travail de recherche en diffusion dans le réseau danse en parallèle. Actions culturelles : En marge de cette création auront lieu des actions culturelles (actions dans des écoles de l'agglomération).</p>					3 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
8	ARTS NUMÉRIQUES ET MUSIQUES	LOUDMILA PROJETS	<p>Création d'une installation "Les Wa ! Les Wi ! Les Witchhh !". Création d'une installation audiovisuelle interactive comme point de départ pour aborder la figure de la sorcière pour un public familial (dès 3 ans) et scolaire. L'objectif est de sensibiliser de manière ludique et artistique à la vision de la sorcière et de faire le lien avec le courant éco-féministe. Publics bénéficiaires : 12 classes de 25 élèves dans la ville d'Echirolles (1 semaine de résidence est organisée avec deux classes) ; les enfants de la MJC des Eaux claires + leurs familles ; festival DNA (organisé par ARCAN).</p> <p>Avis défavorable : fragilité du projet à Grenoble. Le projet concerne en très grande partie des habitants d'Echirolles.</p>	1 000 €				1 500 €		0 €	D
1	THÉÂTRE	MJC PRÉMOL	<p>Programme d'activité du Théâtre Prémol . 1/ Programmation : Au total, une douzaine de cie locales aux esthétiques multiples - théâtre, musique, danse, vjing etc. - pour des temps de résidence et/ou des représentations (Les Raccrocheurs, Golem Théâtre, Anthony Gambin, Entre en scène, Cie du jour, La Marmite, Cie Muh, Attrape lune et La rose bleue, Atheca et théâtre en action, Cie Sohan ...). Les représentation sont accompagnées de médiation : répétitions publiques, ateliers, bords plateau, rencontres/goûters (45 dates de jeu pour 20 temps de médiation) + une soirée cinéma "Les films de la Villeneuve" partenariat Cinémathèque et festival Cinébanlieue. 2/ Moments privilégiés thématiques Master-class: théâtre, avec la cie Le chat du désert; chant avec l'association Prise de notes, Danse orientale avec Laurie Billotet + restitution des ateliers sur le plateau, ouvert au public. 3/ L'Axe de création : inscrit dans le dispositif EAC. 22 participant-e-s Le parcours propose des ateliers artistiques hebdo tous les mercredis de 14h à 18h (chant, théâtre, danse, musique et réécriture) + 5 stages + des sorties spectacle avec à la clef, une création collective présentée au théâtre. 2 rep 28 et 29 mai "L'héritage de big brother" inspiré de l'univers de Geroges Orwell.</p>	65 000 €			189 282,36 € (DEJ)	100 000 €		65 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	MUSIQUES CRÉATIVES DU SUD	<p>Création, diffusion, Actions culturelles et Festival Voix aux fenêtres.</p> <p>>> Créations : 1/ « COLOREADA-L'EAU DE VOIX » avec Armande Ferry-Wilczek (chant, violoncelle, guitare), Antonio Campos (voix, cajón), Gabriele Mirabassi (clarinette), Jose Luis Lopez (violoncelle), Canito (guitare), Pablo Suárez (piano), Andrés Marín&Rafael Campallo (danse flamenco) et Antonio Placer (chant et guitare). Ce projet est un projet à échelle variable, les résidences sont menées à 3/4 artistes pour différentes petites formes présentées au cours de l'année. Jouera en juillet à Grenoble dans le cadre de Voix aux Fenêtres. 2/ Requiem (Heureux qui Aime!) interprété par le chœur universitaire de Valence par Daniel Pagliardini et par l'Ensemble Equinox dirigé par Anne Lafilhe. Quatuor à cordes Barratier (Valence) et 3 solistes professionnels (Armande Ferry-Wilczek, Milena Jeliakova et Juliette Rillard). Reporté depuis 2020 au vu de la crise sanitaire, en cours de réorganisation sur 2022. >> Diffusion : A Grenoble : Résidence prévue au Café des arts à l'été 22, en cours de discussion avec MC2 pour une date fin 22. // " Travaores" : 1 date sur Paris fin 21. // « Correspondance Indicible », oeuvre poétique écrite en partie à la Maison Jules Roy de Vézelay // Prévoit de jouer à Avignon 22. >> Festival Voix aux fenêtres (15 au 18 septembre) - Festival lauréat de l'appel à projet Grenoble Capitale Verte : Festival de voix du monde à capella, pendant les journées du patrimoine. Artistes invités : M̀anu Theron Cie du LAMPARO Création 2022 Chants Occitans ; San Salvador Groupe à capella corrézien ; Rocío Marquez y Canito Chant Flamenco ; Sylvain Giro et Le Chant de la Griffre ; Damien Robillot Chanson Française pour enfants/toute âge ; Remo Gary Chanson Française ; Duo du Bas Chants d'ailleurs ; Las Panaderas-Hélène Bagué Chants des Boulangères >> Actions culturelles (dans le cadre du Festival) : Tout au long de l'année des conférences en partenariat avec L'UGA + ateliers (1x/trimestre) avec Lycées Stendhal, Clept Mounier et Vaucanson, sur l'écriture poétique (chansons). Ateliers vocaux (café des arts, Ste Marie d'en bas, musée dauphinois, etc. - gratuits ou payants selon les possibilités des habitants) : Du 25 au 27 Mars 2022 Milena Jeliakova, du 22 au 24 Avril 2022 ; Kristof Hiriart, du 20 au 22 Mai 2022 Joel Truffa, du 3 au 5 juin ; 2022 Shuaib Mushtaq, du 24 au 26 Juin 2022 Manu Theron/Damien Toumi et du 16 au 18 septembre 2022 Elena Ledda+Simonetta Soro. >> Ateliers de formation vocal tout le long de l'année (8 personnes-6 femmes et 2 hommes) : A lieu tous les mercredis à 18h lorsque l'artiste est présent à Grenoble. (1x/2 semaines environ).</p> <p>Multiplcité d'actions en création, diffusion et actions culturelles. Ses actions de transmission au coeur du quartier Hoche et dans le cadre du festival sont intéressantes. L'artiste ayant une reconnaissance nationale et travaillant aussi à l'international, sa présence à Grenoble en terme de diffusion est très légère en dehors du festival. Cette année, l'artiste a reçu une aide de 8K€ dans le cadre de capitale verte.</p>	6 000 €			2 696,57 € (HF)	25 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	<p>Accompagnement de la pratique musique classique universitaire amateur. L'orchestre des campus de Grenoble a pour but d'offrir aux étudiants et personnels des établissements d'enseignement supérieur la possibilité d'avoir une pratique musicale d'ensemble à côté des études ou des activités professionnelles. Environ 80 instrumentistes, dont 7 encadrants professionnels et un chef d'orchestre. Les publics touchés sont : 41 étudiants, 4 personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, 31 extérieurs. Répétitions hebdomadaires à la salle Olivier Messiaen (mad gratuite) + 2 à 3 week-end dans l'année. Option musique valorisée par l'Université. Pratique orchestrale régulière, rencontre avec des instrumentistes professionnels invités, échanges internationaux. TARIFS : Adhésion annuelle : 40 € étudiants / 100€ non étudiants . <i>O Les étudiants membres de l'orchestre peuvent bénéficier (si inscrits dans leur cursus), d'une reconnaissance sous forme de crédits ECTS dans le cadre d'enseignements transversaux. Dans ce cas, leur participation aux activités de l'orchestre est évaluée, et cette évaluation est transmise à la scolarité de leur formation.</i> Calendrier des concerts : 11&13/01/2022, salle Messiaen, concert avec des extraits des danses polovtsiennes de Borodine, la Milk Symphony et la 3ème symphonie de Brahms ; 14/03, soirée spéciale dans le cadre de la Semaine du cerveau, salle Messiaen ; 31/03 et 01/04/2022, au Prisme, dans le cadre du festival Détours de Babel,"Attraction", spectacle de Soundpainting sous la direction de Walter Thompson, avec le Choeur des Universités de Grenoble et des instrumentistes et choristes de l'enseignement secondaire ; en mai à Messiaen, et sur le campus, autour de la suite symphonique de Star Wars de John Williams. Professionnels permanents : Pierre-Adrien THEO (chef d'orchestre), Agnès PEREIRA (violon1), Carole GERMAIN (violon2), Catherine SIMON (alto), Denis JEANNET (violoncelle), Dominique ROCHET (contrebasse), Valérie SMANIOTTO (hautbois), Till VERON (cor).</p> <p>L'orchestre donne aux étudiants l'opportunité d'avoir une pratique musicale orchestrale régulière et de jouer avec des professionnels. Néanmoins, l'association est une association universitaire bénéficiant de fond dédié, rendant le soutien de la Ville moins prioritaire.</p>	3 000 €				3 500 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (OSUG)	<p>Pratique et diffusion de la musique d'orchestre amateur. Un orchestre d'étudiants encadré par des professionnels et qui a pour but de diffuser la musique classique auprès d'un public amateur. 85 musiciens : 60% étudiants et 40% amateurs de tous âges. Répétitions hebdomadaires à la salle Morillot. Tarifs : cotisation à l'année : 20€ pour les étudiants et 30€ pour les non étudiants. 1/ programme de concertos avec solistes et orchestre qui mettent en avant de jeunes talents locaux lauréat du précédent concours Talents Classiques, organisé par l'orchestre et la Fabrique avant l'épidémie - avec Tchaïkovsky et Chausson. Ce concours est ouvert aux jeunes âgés entre 10 et 25 ans de la région. Le jury remet 3 prix : le prix du meilleur talent, le prix du talent prometteur et le prix "coup de coeur" du jury. Tarif entre 12€ et 20€, avec au programme 3 concertos ; 2/ partenariat annuel avec La Fabrique Opéra, cette année, "Cabaret" la comédie musicale, mise en scène par Philippe Arlaud, au Summum (4 et 5 avril Summmum). Ainsi que "Roméo et Juliette" de Ch. Gounod, mise en scène par Gersende Michel, reporté pour cause de Covid en 2020 et 2021, du 3 au 5 juin ; 3/ une nouvelle session du concept de répétitions publiques « Dans la Tête d'un chef d'Orchestre » en haut du téléphérique de La Bastille, en partenariat avec la régie du téléphérique, autour du programme de Roméo et Juliette // Répétition ouverte sur 1 ou 2h avec proposition aux spectateurs en fin de session de diriger les musiciens. Professionnels encadrants : Patrick Souillot (chef d'orchestre), Aurore Anelli (chef de pupitre des premiers violons), Denis Jeannet (chef de pupitre des violoncelles), Catherine Simon (chef de pupitres des altos), Christine Antoine (chef de pupitre des seconds violons) et l'ensemble des solistes et musiciens professionnels supplémentaires.</p> <p>L'activité de l'OSUG est en grande partie liée à la Fabrique Opéra et permet à des amateurs de répéter et s'investir dans des projets d'ampleur aux côtés de professionnels. Néanmoins, il semble peu opportun de financer l'OSUG et la Fabrique Opéra pour l'accompagnement des pratiques amateurs alors que ces deux associations œuvrent principalement au même projet.</p>	3 000 €			3 269,43 € (FI)	4 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	OTBOX	<p>Création du groupe Lamuzgueule.</p> <p>Le groupe Lamuzgueule est un groupe de musique actuelle, mélange entre Pop, Electro Swing & Synthwave. "Icerberg Club", leur album sorti fin octobre 2021, implique différentes actions qui se lient avec une volonté d'implantation à Grenoble, ville d'origine du groupe. Ainsi, une résidence de création est prévue afin de mettre en place un nouveau spectacle. Un nouvel album live "Coeur Lilas", dont la sortie est prévue en mars 2022, regroupe des enregistrements inédits, des lives, des livestreams.</p> <p>Actions prévues à Grenoble :</p> <p>>> un concert à l'Ampérage le 23 juin. Un temps de rencontre sera organisé le même jour, en après-midi, avec des scolaires.</p> <p>>> le tournage d'un clip promotionnel de la nouvelle création de spectacle</p> <p>>> une sortie de résidence et une répétition publique à la bobine avec un groupe de scolaires.</p> <p>>> en cours : un concert lors de la prochaine Guinguette Electrique</p> <p>Diffusion ext : 13 dates confirmées jusqu'à l'été (29 Janvier Quincy Sous Sénart ; 13 Mai Jack Jack ; 20 Mai Chipo'zik ; 2 Juin Chatel Guyon ; 4 Juin Mont Festival ; 11 Juin Lituane Saule ; 17 Juin Stenay Sur Meuse ; 21 Juin Altkirch ; 9 Juillet Le Puy Notre Dame ; 13 Juillet Grigny)</p> <p>Artistes : Déborah Reboul (chanteuse), Romain Deschamps (chanteur), Félix Desgranges (pianiste, drumpad), Salvatore Virgone (saxophone alto), Etienne Doutreleau (trompettiste), Florian Durand (basse) // Metteur en scène : Fabien Salzi (manager & ex-coordonateur pédagogique de la SMAC - Les abattoirs).</p>		0 €			15 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	RÉSONANCE	<p>Accompagnement des acteurs des musiques électroniques. 25 associations. En 2021, 13 associations ont rejoint le collectif. Trois axes d'actions pour 2022 : >> Accompagner et encourager les pratiques amateurs dans un cadre professionnel : cours de mix DJ - 3 sessions de différents niveaux (débutant / intermédiaire / initiés) pour 6 participant.e.s, cours MAO - 3 sessions de différents niveaux (débutant / intermédiaire / initiés) pour 6 participant.e.s, Master-Class : 5 sessions par an ayant une plus large jauge (15 à 20 personnes). Ces dernières ont pour ambition de proposer une véritable approche technique ou une rencontre, un échange, une prise de parole d'un.e artiste / technicien.ne sur son expérience dans le milieu des musiques électroniques, Découvertes de pratiques liées aux musiques électroniques : 4 ateliers sur l'année permettront également de découvrir des disciplines plus spécifiques comme le modulaire ou encore la prise de son. >> gratuité des formations pour l'année 21, tarif à 5 euros pour 2022. Projet Sister Act : formation destinée aux femmes visant à réduire les inégalités de genre dans le milieu de la musique électronique. 7 candidates, artistes amateurs, retenues sur dossiers vont bénéficier d'un accompagnement artistique et professionnalisant, avec des formations régulières (1 atelier par mois centré sur des formations techniques mais aussi structurelles). >> Proposer des formations structurantes aux bénévoles associatifs (13 formations par an - 10 personnes/formation) : accompagnement à l'organisation d'événement (montage budgétaire, déroulement, formalités administratives, mutualisation de matériel, etc.) , formation de compréhension des sociétés civiles, formations logistiques (chargé de production) ; >> Représentation politique locale des acteurs de la MAO sur les sujets "institutionnels" >> Projet radiophonique : 66h de Resonance lors de la fête de la musique ou plus tard dans l'année et une émission par mois à Radio Campus, profitant aux auditeurs.trices étudiant.e.s et grenoblois.es. Un certain nombre des actions proposées par Résonance sont intéressantes et complémentaires de ce qui est proposé sur le territoire, notamment sur la formation structurante des bénévoles des associations faisant partie du collectif, ainsi qu'avec le projet Sister Act innovant par rapport à la place des femmes dans les musiques électroniques. En revanche, il existe déjà un certain nombre de formations à la pratique amateur en MAO ou DJ sur le territoire, notamment portée par Hadra, association membre à l'origine du collectif.</p>	7 000 €				10 000 €		8 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
13	ARTS DE LA RUE	RU'ELLES	<p>Entrée de secours - création-performance in situ pour l'espace public .</p> <p>Nourrie de 4 années de recherches sur la ville et les nouveaux quartiers auprès de l'Institut d'urbanisme et de géographie alpine de Grenoble, et d'une résidence In situ dans les quartiers Europole et Presqu'île, Ru'elles a débuté le travail autour de la création d'Entrée de secours en 2020. D'abord un dispositif expérimental: "Les innatendues performances", il convoquait un public à une représentation impromptue, à la découverte d'un art physique et déclencheur, pour dire et interroger le monde d'aujourd'hui par le corps et ses mots. Aujourd'hui, la matière récoltée (par observation, rencontres, interviews et lectures est suffisante), et l'écriture du spectacle se termine pour donner une forme immersive et plastique, une rencontre entre un théâtre du mouvement et un théâtre d'images In-situ, dans laquelle le public est bouleversé dans ses codes, en jouant avec un dispositif immersif engagé.</p> <p><u>Calendrier</u> : Résidence de trois ans (2019-2021) à la clinique du Grésivaudan, La Tronche; 15-19/11/2021, Baz'art(s), Saint Martin d'Hères; 7-12/02/2022 La Dame d'Angleterre, Brignon (34) + sortie de résidence le 12/02 et début juin à Alès; 17-22/03 Fabrique JASPIR, Saint-Jean-de-Bournay (38) + sortie de résidence le 21/03; 9-20/05 La Méandre, Chalon sur Saône (71)+ sortie de résidence le 19/05 // + Laboratoires de rue, résidences et séances d'écriture à 2 in situ (au Prunier sauvage); Séances d'écriture à 2 in situ, et workshop Violente Paix avec les étudiant.e.s de l'IUGA et séances d'écriture à 2 in situ avec les habitant.e.s de la Villeneuve et du quartier Mistral - Eaux Claires.</p>	1 500 €	3 000 € invest			4 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
3	LIVRE	SOCIÉTÉ DES ÉCRIVAINS DAUPHINOIS	<p>Prix de l'Alpe et Cahiers de l'Alpe 2022. L'association de poètes et écrivains promeut le régionalisme du Dauphiné et des Alpes depuis 1935. Le Prix de l'Alpe est doté de 1500€ par la ville de Grenoble au lauréat, élu par le jury de la Société des écrivains Dauphinois pour son ouvrage autour du patrimoine de la région du Dauphiné ou du grand arc alpin. L'association édite également Les Cahiers de l'Alpe, conçue à partir de deux années de conférences mensuelles sur le patrimoine en Dauphiné.</p>	400 €				1 900 €		400 €	F
2	PLURIDISCIPLINAIRE	SOLEXINE	<p>Ateliers artistiques pour des personnes en difficulté d'insertion sociale. Pratiques artistiques pour des personnes en difficultés sociales ou psychologiques et des personnes "ordinaires". Souhait de compléter les ateliers par un travail de création, en commun, afin de sortir des schémas traditionnels d'insertion et de susciter les imaginaires. 8 ateliers de pratiques artistiques : terre, chant, arts plastiques, vidéo, photo, arts du spectacle vivant (théâtre, clown, lecture à voix haute), écriture. Près de 100 personnes participent aux ateliers sur une saison (5 à 25 personnes en moyenne ; participation modique de 1,5 € pour 2 heures d'atelier ; adhésion de 10 € non obligatoire). Mise en place en janvier 2022 d'une résidence pendant 2 week-end sur proposition de Christiane Blaise. Les ateliers sont ouverts de septembre à juillet. Mise en place de temps festifs (fête de Noël et fête de fin de saison). Organisation de sorties (MC2, La Rampe, L'Hexagone ; spectacles à 6 €). Partenaires : MDH Chorier Berriat, MJC Parmentier, Printemps du Livre, la Bifurk, Galerie du Losange, Musée de Grenoble, cinéma le Club, Détours de Babel, le FITA, Compagnie du Théâtre du Réel, Cinémathèque, Espace 600, Barbarins Fourchus.</p>	10 000 €				10 000 €		10 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	ARTS PLASTIQUES	SPACEJUNK	<p>Programmation et actions culturelles dans le cadre du centre d'art Spacejunk et du Grenoble-Alpes Street Art Fest. Diffusion et production des oeuvres d'artistes internationaux mais aussi de la scène locale auprès de tous les publics possibles. Par an : 5 expositions d'artistes qui représentent les différentes esthétiques du Street Art, une diversité qui est complétée par les artistes provenant des quatre coins du monde, invités aussi dans le cadre du Grenoble Street Art Festival. La scène locale est également mise en valeur dans cette programmation, mais aussi pour la réalisation des actions d'EAC organisées par la chargée des publics et de médiation de la Spacejunk.</p> <p>Lors de cette 8e édition du festival du 2 juin au 3 juillet 2022, les habitants des différents secteurs de la ville peuvent bénéficier de rencontres avec les artistes, prévues ou à l'improviste, et de différentes visites organisées dont le Street Art Run.</p> <p>Pendant le festival, qui concerne tous les secteurs de la Ville mais aussi Fontaine, Saint-Martin-d'Hères et Pont-de-Claix, d'où le nom de Grenoble-Alpes Street Art Fest depuis 2019, plusieurs expositions ont lieu à la Spacejunk, à l'Ancien Musée de Peinture mis à disposition de l'association par la Ville et dans différents lieux partenaires. Le Festival compte un certain nombre d'évènements accessibles à toutes et tous et gratuits comme le Digital Street Art (nouveau 2019) et le Street art movies au Jardin de Ville (3 jours de cinéma en plein air), festival qui permet la rencontre avec des réalisateurs et favorise la réalisation de films sur la réalisation des fresques et les artistes invités.</p> <p>L'équipe de la Spacejunk qui est composée de 4 professionnels (direction, coordination du Festival, coordination générale et communication et 1 chargée des publics et de la médiation) est complétée par une centaine de bénévoles à 35h/semaine pendant le mois du festival.</p>	42 300 €			13 667,16 € (HF) Mise à disposition espaces ancien musée de peinture (buffet inclus) + Pavillon caserne de bonne (3 mois)	67 300 €		42 300 € (dont 2 300 € virement GVO projet Geopol'art)	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	DANSE	STRATES	<p>Troisième volet de <i>Little Piece of Care</i>.</p> <p><i>Little piece of care</i> est un dispositif interactif, invitant 1 à 4 personne(s) à vivre un voyage autour de la notion de soin et débouchant sur la production d'un solo dansé dans l'espace public. Processus attentionnel, reposant sur un jeu de carte, et pensé comme une flânerie à travers les représentations, les imaginaires et dans un aller-retour entre la personne et le monde, il est aussi le nom d'un processus de création "in situ". Suite à 2 années de création et de diffusion, la cie souhaite cette année prolonger le travail par la réalisation d'ateliers chorégraphiques participatifs s'appuyant sur ses outils et ses recherches, à destination de différents publics, et particulièrement à destination de personnes âgées résident.e.s en EHPAD, ainsi que de leurs proches. Ces ateliers viendront nourrir la réalisation d'objets (livre + exposition) qui accompagneront par la suite les interventions de la cie dans d'autres structures (Médiathèques, MDH, librairies...).</p> <p><u>Calendrier à Grenoble</u> : les ateliers seront donnés entre janvier et novembre 2022, dans les EHPAD des quartiers Saint-Laurent, centre-ville, Chorier-Berriat et Capuche-Alpins. Ils donneront lieu à la réalisation d'une oeuvre collective en lien avec le CCAS et le Pacifique - CDCN + Juin 2022 : Montage de l'exposition ALPOC à Aubenas, sortie du coffret « ALPOC », comprenant le livre et le jeu de care à la Médiathèque d'Aubenas et et diffusion du dispositif Aubenas (07) + Automne 2022 : Diffusion de l'exposition, du livre et réalisation d'ateliers LPOC : Haute Marne, Grenoble, Saint Etienne.</p>	2 000 €				3 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	DANSE	TANCAR VILLE	<p>Création chorégraphique franco-allemande <i>Hexe</i>. <i>Hexe</i>: histoire gesticulée, mouvante et mouvementée pour une danseuse. En partant de Valeska Gert, danseuse expressionniste allemande, et de son récit autobiographique « Je suis une sorcière », la langue et une partie de l'histoire allemande sont portées sur scène, à travers le corps de la danseuse. Marjorie Blériot, comédienne et metteuse en scène, s'occupe de l'écriture de la pièce basée sur ce récit et dirige la danseuse dans le jeu. La pièce apportera des éléments historiques, mais sera aussi une forme artistique, mélangeant du théâtre (en français et/ ou en allemand, selon le public), de la danse, et peut-être de la vidéo. Calendrier : Résidences de création : 17-21/01/2022; 7-11/02; 7-11/03; 4-8/04; 9-13/05; 13- 17/06 ; + Résidences PICC au collège Münch à Grenoble : oct., nov. et dec. 2022 + présentation d'étapes de travail : mars 2022, Université Grenoble Alpes dans le cadre du festival Trouble ton genre (conférence autour de la sorcière); avril 2022 Goethe Institut, Lyon dans le cadre des journées de rencontre autour de l'art en Allemagne dans les années 20; mai 2022 Collège Münch et Lycée Stendhal, Grenoble; Juin 2022 Le Midi/Minuit, Grenoble.</p> <p>Avis défavorable : Les partenariats et coproducteurs sont encore fragiles et ne donnent pas beaucoup de visibilité sur le développement du projet. Demande d'aide pour un projet de création, or, en 2022, les actions autour du spectacle relèvent plutôt de la recherche et de l'action culturelle que des périodes de résidence.</p>	1 500 €				4 000 €		0 €	D

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2022**

AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2021	Objet de la subvention proposée	Subventions 2022		
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	Grenoble Tennis	12-juil.-21	30-juin-2024	142 000 €	Trophée de la Ville de Grenoble - édition 2022	110 000 €	592 326 €	22 000 €
		délibération n° 26295 du 12 juillet 2021						
						Total		22 000 €

conseil municipal du 28 mars 2022
annexe à la délibération 55-28103

secteur	Nom porteur	intitulé projet	Objet - Demande	Frequence	budget total	Montant - Demande	proposition Ville de Grenoble
2	A BIENTOT J'ESPERE	LE MONDE AU COIN DE LA RUE - échanger des histoires de vie entre habitants	Créer un lieu éphémère où raconter ses propres expériences, écouter la parole des autres habitants et se confronter grâce au cinéma documentaire à des regards singuliers sur le monde /// Aborder des sujets de société trop rarement discutés collectivement : normalité et handicap, égalité H/F, prostitution /// Permettre à des publics éloignés des lieux de débat de s'exprimer publiquement et de dépasser le ce n'est pas pour moi /// Associer les habitants et les travailleurs sociaux du quartier à l'organisation des séances comme co-organisateurs et médiateurs ///	RENOUVELLEMENT	20 850 €	12 000 €	3 500 €
2	ATYPIK ET COMPAGNIE	"Le Samedi, le resto est à vous !"	Favoriser la mixité sociale et l'appropriation par les habitants du quartier Alma Très Cloître Chenoise d'un espace de vie et d'échange ouvert à tous. Participer au développement d'une dynamique de quartier et d'une circulation dans le quartier Valoriser les savoirs-faire en développant le lien social et la convivialité du "comme à la maison": tablées ouvertes à tous, habitants et usagers du quartier, clientèle 'classique' du restaurant, adhérents autistes...	RENOUVELLEMENT	20 300 €	7 000 €	2 500 €
2	CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES	Guignol rencontre les Punakawans (ex-Ramayana)	Après une belle rencontre entre les habitants du QPV de l'Alma-Très-Cloîtres et le Gamelan javanais en 2021 en a découlé la volonté de construire un projet participatif plus large autour de la culture javanaise avec le compositeur Alex Grillo. Ce projet, à l'échelle du territoire grenoblois, plus particulièrement du QPV Alma-Très-Cloîtres rassemblera des artistes professionnels et des groupes intergénérationnels d'amateurs lors de l'année scolaire 2021/2022. La finalité du projet sera un grand spectacle dans le cadre du festival des Détours de Babel en mars 2022.	RENOUVELLEMENT	51 684 €	9 000 €	1 000 €
2	COMMUNIC'ACTION	Français pour tous, ASL de la MDH Centre-Ville de Grenoble - Volet fonctionnement	Dans un cadre institutionnel et professionnel, constituer et garantir une étape de qualité dans la construction du parcours socioprofessionnel des exilés (primo-arrivants ou en situation de pré-emploi) accueillis au sein des Actions Socio Linguistiques de la Maison des habitants (accès aux droits, à la formation, orientation vers les partenaires formation et insertion, mise en confiance, appropriation de la langue, de la culture et de l'environnement socioprofessionnel, dans une perspective de recherche d'emploi et d'intégration socioprofessionnelle)	RENOUVELLEMENT	69 410 €	2 000 €	2 000 €
2	FC2A	intégration sociale et citoyenneté	Travailler avec les jeunes et leurs familles sur la compréhension des enjeux de notre société, donner des outils, des arguments de compréhensions de cet environnement. Fournir des informations utiles pour la vie quotidienne. Soutenir et accompagner les familles et les jeunes dans le but d'une meilleure intégration sociale et professionnelle. De permettre de leur fournir des outils pour leurs prises de décisions impliquant leur avenir	PREMIERE		2 000 €	1 000 €
2	MAISON JEUNE ET CULTURE ALLOBROGE	Partageons aujourd'hui pour mieux vivre demain (continuité)	Favoriser la socialisation par le partage, l'entraide, la solidarité, la tolérance, le respect de l'autre dans sa diversité. Faciliter l'accessibilité des publics les plus éloignés de la culture aux loisirs, au sport, à la culture, grâce à la pratique d'activités ou en leur faisant découvrir des spectacles en dehors de leur quartier. Favoriser la rencontre en allant vers les habitants et en mettant en place des moments conviviaux. Réinstaller un climat de confiance et retisser les liens avec les familles après 18 mois de crise sanitaire.	RENOUVELLEMENT	17 126 €	14 700 €	3 000 €
2	PAYSAGES LA MAISON DES SAGES	Soutien à l'accès aux droits et aux besoins fondamentaux des retraités immigrés les plus isolés	- Veiller à l'accès aux besoins fondamentaux des retraités immigrés les plus isolés (nourriture, accès à la santé) - Accueillir et orienter les personnes vers les dispositifs de droit commun et les structures spécialisés - Accompagner les retraités immigrés dans leurs démarches souvent complexes d'accès aux droits - Maintenir un état de veille sur les discriminations subies par un public fragilisé	RENOUVELLEMENT	53 400 €	14 000 €	2 000 €
3	AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC	Santé, Sport et Citoyenneté	Objectifs Pédagogiques généraux: - Accompagner et rendre accessible l'accès aux premiers soins, au gestes de premiers secours ainsi qu'à la prévention des risques liés à la pratique sportive, ceci au travers l'intervention en lien avec des professionnelles de santé. - utiliser le sport comme outil d'accompagnement et de suivi des enfants et des jeunes dans une démarche citoyenne de rencontre, d'échange et d'ouverture. - Promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes portées par le code moral du judo par lors des temps fort et collectif. - Favoriser le développement personnel des enfants et des jeunes en leur permettant de prendre conscience de leurs potentialités et de leurs lacunes en les accompagnant progressivement vers l'autonomie. - Permettre aux jeunes de prendre des responsabilités actives au sein du club et plus largement dans la société. - Donner aux plus fragilisés les mêmes chances de réussir en s'appuyant sur un réseau de professionnels de proximité.	RENOUVELLEMENT	27 090 €	11 000 €	1 500 €
3	ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	Volontaire en Résidence et 16 mentors quartier Mistral Lys Rouge Camine	Dans les collèges, le volontaire en résidence participe à l'amélioration du climat scolaire, lutte contre le décrochage scolaire en soutenant la scolarité et l'orientation des jeunes. À Travers l'accompagnement de 16 enfants/jeunes par un étudiant bénévole, les objectifs sont les suivants: - remobiliser les enfants et les familles dans la scolarité - apporter un accompagnement global aux jeunes concernés, portant non seulement sur de l'aide éducative mais aussi sur de l'aide culturelle, de l'aide à la méthodologie, et de l'apprentissage de l'autonomie.	RENOUVELLEMENT	15 900 €	9 500 €	500 €
3	ASSOCIATION "HISTOIRES DE ...	"Mon quartier dans ma ville" Mistral/Lys rouge/Capitaine Camine	Description du projet Le quartier Mistral est un quartier de solidarité, d'entraide, populaire, synonyme d'accueil et de brassage des cultures. C'est un quartier où vivent des habitants de tous les horizons. Au fil du temps, nous avons pris conscience du cloisonnement géographique et culturel des habitants. Bien que l'offre culturelle grenobloise soit abondante, il apparaît que les habitants du quartier sont très rarement amenés à en profiter. Nous voulons questionner le rapport des habitants du secteur 3 à la ville de Grenoble, mettre en avant la culture dans la ville, encourager la mobilité et la prise d'initiatives des habitants. Objectifs généraux : Axe 1 : découvrir son quartier, son lieu de vie Avec le jeu de plateau et les dépliant « balades urbaines » réalisés les années précédentes. Découverte : -de l'histoire des quartiers du secteur 3 au regard de l'histoire globale de la ville -de leur évolution dans le cadre de la rénovation urbaine actuellement mise en œuvre -des chantiers et réalisations « à venir » -des acteurs associatifs et institutionnels de ces quartiers Axe 2 : Sortir de son quartier découverte de la ville dans son ensemble Avec des animations et des visites guidées ludiques : -permettre d'accroître la mobilité des publics entre les différents quartiers -permettre l'appropriation du territoire par ses habitants -favoriser l'accès à la culture pour tous -découvrir l'histoire des différents quartiers de Grenoble	RENOUVELLEMENT	10 670 €	5 000 €	500 €
3	CONFEDERATION SYNDIC FAMILLES	Soutien aux initiatives habitants de Mistral-Camine-Lys Rouge	"Cadre de vie et renouvellement urbain" - Accompagner les habitants dans le cadre du projet urbain (information, réhabilitations, relogement temporaire U, concertations travaux du U) - Faciliter l'expression des habitants, la prise en compte de leur parole, soutenir les dynamiques collectives en matière de logement, de vie de quartier et de cadre de vie- Favoriser le lien habitants/bailleurs, habitants/institutions en outillant les habitants - accompagnement et collaboration avec l'UQ Mistral - CoHaMis et appui aux initiatives, investissement du local du 15 Albert Thomas	RENOUVELLEMENT	20 190 €	9 000 €	2 500 €
3	CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	Droits culturels, citoyenneté et éducation artistique sur le quartier Mistral et le secteur - Contrat de Ville	Le Prunier Sauvage est un lieu de vie et de création qui explore la place de l'art et de la culture dans une dimension sociétale. Le projet vise à créer une dynamique créative et innovante sur le territoire le plus paupérisé et enclavé de la ville de Grenoble. Ceci afin de lutter contre l'assignation culturelle et sociale en proposant d'autres formes de pratiques et un espace d'expressions artistiques et culturelles pour tous.	RENOUVELLEMENT	380 836 €	32 000 €	4 000 €
3	LA SOUPAPE	Projet 2022 - ANIMATIONS DE PROXIMITE & PARENTALITE DANS LES QUARTIERS LYS ROUGE CAMINE MISTRAL	Contribuer à l'animation et participer au développement local et à la cohésion sociale des quartiers ; Susciter et favoriser l'expression et l'épanouissement des habitants sous toutes leurs formes (artistiques, culturelles, citoyenne) ; Favoriser l'implication des familles dans la vie de leur quartier et les inciter à s'impliquer aux côtés de leurs enfants ; Valoriser et favoriser les partenariats locaux ayant une activité tournée vers l'enfant et sa famille ; Aider les familles et les habitants des quartiers à se réapproprier des espaces extérieurs, à retrouver joie et sérénité dans les quartiers.	RENOUVELLEMENT	21 000 €	12 000 €	1 500 €

secteur	Nom porteur	intitulé projet	Objet - Demande	Frequence	budget total	Montant - Demande	proposition Ville de Grenoble
3	LE PLATEAU	BOXE EDUCATIVE 2022	Proposer différentes actions autour de la boxe éducative dans le cadre d'une approche de prévention de la délinquance et de la maîtrise de soi, du respect de l'autre. Cette activité permet aux jeunes de canaliser leur agressivité, leur stress. Elle s'adresse aux filles et aux garçons du secteur 3 de la ville de Grenoble. Les séances sont encadrée par 3 spécialistes de la discipline et à ce titre en capacité d'animer les différentes phases de l'entraînement.	PREMIERE	22 122 €	8 700 €	500 €
3	LE PLATEAU	ANIMATION EN SOIREE : GYMNASE ET ESPACE PUBLIC 2022	Offrir de 17h à 21h, des animations dans le Gymnase Ampère et les espaces publics du quartier Mistral (le plateau et la Prairie/Agoespace), afin que les jeunes (filles et garçons) de Mistral puissent s'organiser pour des temps d'animation "non structuré". Ces heures d'animation du soir seront encadrées par un binôme composé de la cellule sport et quartier et du Plateau. Cette action éducative permet de commencer à apporter un soutien à des publics éloignés du système d'animation de droit commun.	PREMIERE	21 448 €	13 500 €	2 000 €
3	LE ROCHER OASIS DES CITES	Accompagnement à la scolarité - Domicile et Collectif	Soutenir les parents dans la scolarité de leurs enfants avec trois activités : - Un collectif de 15 élèves de primaire le mardi soir au local de l'association - Un collectif de 10 collégiens le jeudi soir au local de l'association - 35 accompagnements individuels au domicile des familles.	RENOUVELLEMENT	26 904 €	5 000 €	1 000 €
3	MAISON DES JEUNES ET CULTURE	INTER VÉLO	- Faire du sport, entretenir sa santé et son mental. - Favoriser les échanges intergénérationnels. - Etre capable de monter, rouler, s'arrêter et descendre du vélo. - Encourager à la responsabilisation citoyenne, à la sécurité et au développement durable.	PREMIERE	6 370 €	5 000 €	1 000 €
3	MAISON DES JEUNES ET CULTURE	LE SOCLE	- Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics. - Aller vers les publics garçons, filles et familles les plus isolés, rencontrer les personnes en voie de marginalisation (priorité enfance et jeunesse). - Faire de la prévention de la délinquance avant le passage à l'acte. - Soutenir les victimes de violence.	RENOUVELLEMENT	9 350 €	6 000 €	3 000 €
3	MAISON ENFANCE BACHELARD	la continuité éducative	- Valoriser le quartier à travers les actions positives des enfants. - Coédifier en agissant ensemble : développer le partenariat et la parentalité. - Compléter le travail de l'école et de la famille sur des questions essentielles comme le langage, le comportement en société, l'ouverture culturelle.	RENOUVELLEMENT	33 680 €	13 000 €	4 000 €
3	MISTRAL FOOTBALL CLUB UNION DE QUARTIER MISTRAL	"EDUCA'FOOT" Éducation par le sport Visite de Paris : Institution républicaine	- Sensibiliser, responsabiliser et éduquer tous les jeunes aux thèmes de la citoyenneté et de la santé. - Travailler sur la valorisation, la confiance et l'estime de soi - Prévenir les comportements à risques	RENOUVELLEMENT	9 000 €	8 500 €	2 500 €
3	COHAMIS	LE SENAT	Aider les personnes isolées à sortir et favoriser leur insertion dans l'espace socio-culturel. Lutter contre l'assignation culturelle, favoriser la connaissance des institutions de la République.	PREMIERE	5 387 €	3 500 €	1 500 €
5	ARCHIPEL POUR UNE EDUCATION AU VIVRE ENSEMBLE	Actions de découverte de la laïcité et des faits religieux sur les quartier prioritaires Teisseire Abbaye Jouhaux Dullin	Notre objectif principal est de permettre un vivre ensemble apaisé, par la transmission de connaissances sur les faits religieux et la laïcité. Pour développer cette culture de la laïcité nous intervenons auprès de différents publics: enfance, jeunesse, adultes, migrants. Nous adaptons notre pédagogie à chacun. Objectifs du projet: 1. Permettre une appropriation du principe de laïcité Mieux connaître le cadre légal de la laïcité, comprendre son application concrète dans le quotidien, au niveau individuel et au niveau collectif. 2. Apporter de la connaissance sur les différentes convictions religieuses Avoir des clés pour comprendre l'environnement quotidien et le monde qui nous entoure; Développer un rapport réfléchi au religieux, en permettant de faire la distinction entre le champ du savoir et celui de la croyance, en se distanciant de nos stéréotypes et représentations, en prenant conscience de la pluralité des convictions et de leur diversité interne. 3. Ouvrir un espace de parole serein sur ces questions Apaiser les éventuelles tensions en permettant un espace d'écoute et de parole pour aborder ces sujets sensibles, à l'encontre de leur traitement courant par les médias et la politique, à distance des situations de crise, et au-delà des extrémismes souvent plus visibles. 4. Prendre en compte la dimension culturelle et interculturelle Les liens entre culture et religion sont étroits et il nous semble important d'intégrer les questions de culture et d'interculturalité pour mieux aborder certaines thématiques.	RENOUVELLEMENT	9 397 €	7 500 €	1 500 €
5	ASSOCIATION "HISTOIRES DE ...	Se prendre au jeu du quartier ! Actions en direction des familles au café-restaurant associatif et solidaire La Pirogue	- Faire découvrir ou redécouvrir aux habitants du quartier et aux enfants l'histoire, le patrimoine et l'évolution de leur secteur par des outils ludiques - Valoriser le patrimoine local de manière ludique - Découvrir son lieu de vie de manière interactive - Mettre les élèves en situation de recherche et d'investigation avec des méthodes adaptées à leur âge - Comprendre le rôle de ce quartier par le passé, et les transformations qui ont lieu au fil du temps - Accompagner les habitants dans la compréhension des transformations de leur quartier - Mutualiser les ressources et les compétences des différents acteurs concernés - Travailler la notion de mémoire, de patrimoine oral et leur transmission. - Valoriser les histoires de vie, le patrimoine familial - Permettre aux enfants d'acquérir des méthodes d'écriture et de reportage - Permettre aux enfants et aux habitants du quartier de redécouvrir et se réapproprier leur lieu de vie - Développer le vivre ensemble, la tolérance et la solidarité - Favoriser l'échange intergénérationnel entre les publics : enfants/parents, enfants/habitants, enfants/professionnels - Favoriser la mise en place d'actions collectives et la collaboration entre les différentes structures implantées dans le quartier - Collecte de documents anciens et de témoignages sur l'histoire du quartier et de ces habitants dans un but de valorisation - Réinvestir les découvertes de manière originale pour permettre l'appropriation et valoriser le patrimoine local et l'environnement urbain auprès d'un large public	PREMIERE	8 840 €	3 500 €	1 500 €
5	ASSOCIATION LA PIROGUE		Développer et accentuer la présence, les échanges et l'implication des familles du quartier, notamment les plus précaires et éloignées des institutions, au sein du café-restaurant associatif et solidaire La Pirogue.	RENOUVELLEMENT	29 930 €	3 500 €	3 500 €
5	AU LOCAL	Animation-sensibilisation à l'alimentation saine et à l'agriculture locale	Mettre en avant les intérêts d'une consommation responsable et locale en valorisant le goût des aliments, leur importance sur notre santé, l'impact écologique des circuits courts et surtout, la solidarité avec les producteurs locaux (leurs enjeux et leur quotidien). Ceci se met en place par des échanges et des animations sur le quartier ainsi que des sorties à la ferme et des rencontres avec des producteurs. L'objectif est de sensibiliser sans moraliser, faire rencontrer, créer l'échange et l'apport mutuel de connaissances entre habitants, producteurs, professionnels, etc. Pour que consommer local apparaisse accessible et prenne son sens au plus grand nombre.	RENOUVELLEMENT	18 419 €	12 100 €	2 000 €

secteur	Nom porteur	intitulé projet	Objet - Demande	Frequence	budget total	Montant - Demande	proposition Ville de Grenoble
			<p>Avec ce projet, nos objectifs sont : (re)créer un récit partagé autour de l'histoire récente la cité de l'Abbaye - mettre en relation l'histoire du bâti et celle de l'histoire vécue : interroger la nostalgie, le passé réel ou fantasmé...par la réalisation d'un film basé sur un travail avec d'anciens habitants et la mise en place d'une série de projections ciné-débat autour de sa diffusion. En effet, le quartier de l'Abbaye et ses volets verts est une énigme urbaine : personne n'y habite, alors que de nombreuses personnes y sont hébergées; bon gré mal gré, d'anciens habitants ont été relogés, le plus souvent dans de l'habitat neuf ou presque, mais restent très attachés à leur ancien quartier et reviennent passer du temps sur les places.</p> <p>les immeubles ont paru sur le point de s'effondrer, puis une contre-expertise a déclaré le contraire; néanmoins leur vétusté appelait leur démolition, mais elle n'a pas été possible car les immeubles ont été labellisés Architecture contemporaine remarquable en 2003 (même si quelques-uns ont tout de même été détruit)</p> <p>La complexité de cette situation est la source de rumeurs, de ressentiments et d'incompréhensions. Au fil du temps, un récit se construit, éloigné de l'histoire récente autant qu'ancienne, et alimente cette tension qui n'avait pas besoin de ça.</p> <p>Avec ce film et tous les ateliers et rencontres qui lui donneront vie, notre ambition est de créer un récit commun des volets verts. C'est ce qui, de notre point de vue, manque à la communauté. Ces échanges auront lieu aussi bien avant le tournage (recueil de matière, documentation, archives, etc.), que pendant (prises de vues) ou après (diffusion du film et ciné-débat).</p> <p>Par ailleurs, ce flottement entre le sentiment d'être chez soi sans l'être vraiment, finalement commun aux nouveaux des quartiers alentours (Châtelet.) et anciens habitants, est un champ d'investigation et de recherches artistiques qu'affectionne particulièrement notre associations Azimuts, par exemple avec notre projet Rhizome, recherche au long au cours autour de la notion d'étranger, thème abordé par exemple avec notre série de podcast éponyme: https://campusgrenoble.org/lesprogrammes/emissions/rhizome/</p>	PREMIERE	12 676 €	2 500 €	2 500 €
5	AZIMUTS	Chronique d'un quartier					
5	BRIN D'GRELINETTE	Club jardin et jardins vivriers	<p>Les deux années de crise sanitaire nous remettent en face des enjeux forts pour l'association brin d'grelinette. Comment favoriser pour les enfants des sorties jardins de manière régulière et durable ? comment davantage permettre aux familles l'accès à l'auto-production ? C'est ainsi que nous souhaitons réorienter nos actions à partir de 2022 vers des projets qui s'inscrivent de manière plus durable et régulière pour les habitants du secteur 5. Nous serions alors moins disponible pour les événementiels.</p> <p>Sensibiliser aux arts du spectacle vivant</p> <p>Développer la curiosité et le regard de spectateur</p> <p>Encourager la fréquentation des équipements culturels de leur ville</p> <p>Favoriser l'expression orale par la pratique du conte et faciliter le rapport à la langue</p> <p>Solliciter et développer les imaginaires des élèves, développer leur créativité en se familiarisant avec différentes esthétiques</p> <p>Développer la maîtrise de la narrativité</p> <p>Favoriser la maîtrise de son corps, de l'espace et de la parole</p> <p>Sensibiliser au vivre ensemble</p> <p>Lutter contre les discriminations</p> <p>Appliquer les principes de l'égalité fille/garçon</p> <p>Développer la dynamique de groupe</p>	RENOUVELLEMENT	19 850 €	12 000 €	2 000 €
5	COLLEGE VERCORS	Créons ensemble nos histoires		RENOUVELLEMENT	4 850 €	4 400 €	1 000 €
5	COMET' (COOPERATION - MEDIATION - ETHNOLOGIE)	Les Petits Pas	<p>- utiliser l'activité de la marche comme déclencheur de parole et le groupe de parole comme prétexte à la marche auprès de groupes de femmes.</p> <p>- Développer l'entraide, l'autonomie et la connaissance du territoire pour les participants.</p> <p>- Favoriser le tissage de liens sociaux et d'échanges entre des femmes d'âges, de milieux sociaux et culturels variés.</p>	RENOUVELLEMENT	10 700 €	9 000 €	1 500 €
5	COMET' (COOPERATION - MEDIATION - ETHNOLOGIE)	Passe-murailles	<p>- Initier les enfants, adolescents et leurs familles à une science humaine (l'ethnologie) et à une approche artistique et culturelle : le conte. Deux manières complémentaires d'ouvrir le dialogue sur les différences. - Utiliser les histoires personnelles d'immigration et d'interculturalité comme vecteur de motivation pour accompagner les personnes en situation de fragilité linguistique dans leur apprentissage de la langue française.</p> <p>- Favoriser la coopération entre pairs et permettre aux enfants, adolescents et à leurs familles d'échanger sur les différentes cultures qu'ils connaissent et côtoient au quotidien. A travers les animations, favoriser le dialogue interculturel, les échanges de points de vue en vue d'une meilleure compréhension interpersonnelle.</p> <p>- Permettre l'expression de disensus et l'élaboration de consensus à travers la création artistique de contes collectifs.</p>	RENOUVELLEMENT	19 320 €	8 000 €	2 000 €
5	CONFEDERATION SYNDIC FAMILLES	Mieux vivre à Bajatière et à Jouhaux	<p>1- Accompagner les locataires dans les projets portant sur l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, participer aux actions GUSP. 2- Faire la médiation entre les habitants et les intervenants bailleurs et Collectivités Publiques sur ces quartiers. 3- Outiller des référents locataires en vue d'une meilleure prise en compte de leur parole 4- Veiller à la bonne utilisation des exonérations de la TFPB accordées aux bailleurs 5-adapter la gestion courante aux enjeux liés au trafic de drogue et squats dans les montées des immeubles.</p>	RENOUVELLEMENT	10 935 €	5 000 €	1 000 €
5	ESPACE 600	Contrat de Ville Nouveau projet Théâtre de l'école Jean Racine	<p>Poursuivre et amplifier le projet théâtre de l'école par une action ambitieuse impliquant les enfants, les enseignants, le périscolaire et les parents dans une dynamique de création partagée en s'appuyant sur les liens créés par des sorties au théâtre, des ateliers de pratique et la résidence d'une compagnie de danse, en partenariat avec la Mdh, la bibliothèque et la Maison de l'enfance Teisseire (MET). Permettre aux enfants de découvrir les techniques du théâtre et de l'expression corporelle par la pratique active (jeu d'acteur, lecture/spectacle, travail du geste et de la voix) en impliquant les familles / Associer les enfants, leurs parents et l'équipe enseignante dans un processus de création partagée / Présenter le travail collectif dans de bonnes conditions de réception pour les spectateurs et de partage avec d'autres personnes, permettant la reconnaissance du travail artistique en dehors de l'école.</p>	RENOUVELLEMENT	47 920 €	11 000 €	3 000 €
5	FORMATION A L'AUTONOMIE ET A LA CITOYENNETE PAR LA LECTURE OU L'ECRITURE	POLE INFORMATIQUE TEISSEIRE MALHERBE (EPN)	<p>Permettre à tous les habitants une égale maîtrise de l'outil informatique, une appropriation dans leur environnement familial, social, culturel et professionnel. Contribuer à développer l'autonomie personnelle et citoyenne des habitants les plus éloignés de cet outil dont l'usage est devenu incontournable. Pour les habitants du QPV Teisseire Abbaye Jouhaux un accès difficile à l'informatique, représente souvent une discrimination vis à vis de l'accès à leurs droits ou de leur insertion sociale et professionnelle.</p> <p>-Permettre le fonctionnement d'une structure d'accueil parents-enfants dite « Pâtes au beurre » au plus près des familles, au sein du quartier ABBAYE pour assurer précocement une prise en charge de la souffrance psychique et psychosociale des familles en amont de troubles</p> <p>-Soutenir la parentalité, prévenir les difficultés d'attachement dans les liens parents-enfants avec une attention particulière aux 1000 premiers jours de l'enfant, et aux situations de vulnérabilité et de risque, réduire les vécus d'isolement, d'impuissance, d'épuisement parental en pacifiant les relations et en agissant précocement contre toute forme de violence familiale.</p> <p>-Accompagner toutes les problématiques spécifiques au confinement et aux conséquences de la pandémie de la Covid 19</p> <p>-Réduire les difficultés et inégalités d'accès à des professionnels de la santé psychique</p> <p>-Soutenir la construction du lien du jeune enfant avec ses parents par une accessibilité de la culture au plus grand nombre pour la transformer en levier social</p> <p>-S'appuyer sur la dynamique partenariale et les acteurs du quartier dans une démarche d'aller vers pour favoriser la fréquentation des familles du quartier</p> <p>-Participer à renforcer les compétences relationnelles grâce à des ateliers d'éveil culturel et artistiques parents-enfants</p> <p>-Favoriser la mixité culturelle et sociale.</p>	RENOUVELLEMENT	20 860 €	11 000 €	2 000 €
5	LA COQUE D'UNE ÉTOILE	LIEU D'ACCUEIL PÂTES AU BEURRE porté par l'association La Coque d'une Étoile	<p>-Participer aux liens inter-professionnels au sein du quartier (la Marelle, EAJE, Ecoles, Collège, Lycées, Codase, MDH, autres associations : collectif Voisin et Grand Collectif ..., travailleurs sociaux CCAS, PMI, ASE, ADF 38)</p>	PREMIERE	41 055 €	17 115 €	2 000 €

secteur	Nom porteur	intitulé projet	Objet - Demande	Frequence	budget total	Montant - Demande	proposition Ville de Grenoble
			<p>Dans la continuité des actions proposées en 2020 et 2021 et pour poursuivre l'ancrage de notre lieu sur le quartier et dans la métropole grenobloise, nous proposerons plusieurs actions en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tisser des liens entre les publics et favoriser le lien social - poursuivre notre travail partenarial avec les acteurs du quartier - échanger sur nos pratiques et se former - réfléchir et agir ensemble : récolte et analyse des besoins pour proposer une offre complémentaire avec nos partenaires privilégiés - enrichir la programmation de notre lieu par les initiatives habitantes et associatives / et amplifier le réseau de partenaires et les créneaux d'ouverture. <p>Objectifs du projet</p> <p>AXE 1/ Le tiers-lieu : une nouvelle ressource du quartier Abbaye</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueillir et accompagner les initiatives habitantes et associatives en complémentarité avec le travail de la Maison des habitants et de la Progue - Favoriser les apprentissages directs - Réfléchir et agir ensemble : se former à l'aller vers <p>AXE 2/ Ensemble, prenons la route vers la transition</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-construire une stratégie collective de transition ancrée dans le quartier alliant justice sociale et environnementale - Sensibiliser la population à tout âge pour permettre une prise d'actions plus ancrées et moins vécues comme une contrainte - Valoriser les gestes et les pratiques déjà en œuvre dans une optique de résilience <p>AXE 3/ Place aux femmes !</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la participation des femmes - Créer des temps « pour soi » 				
5	LE COLLECTIF VOISIN	Voisin.e.s en transition	- Favoriser la créativité, le partage et l'échange de savoir-faire à travers des temps en non-mixité pour retrouver la confiance en soi	RENOUVELLEMENT	68 919 €	8 000 €	2 500 €
5	LE GRAND COLLECTIF	L'atelier des rêves - Ciné-poème	Proposer aux habitants de la place Charpin, une lucarne d'expression artistique avec les outils du cinéma.	RENOUVELLEMENT	9 000 €	3 000 €	1 500 €
	PLANETE SCIENCES AUVERGNE	Développement des actions de culture scientifique et technique à Grenoble pour permettre l'accès à tous, afin de favoriser les réussites individuelles et collectives.	Réaliser une série de cinéma-poèmes sous forme de Haïku.				
5	RHONE-ALPES		A travers cette action, dont l'objet est de permettre à chacun d'accéder à la culture scientifique et technique, les objectifs visés sont les suivants :	RENOUVELLEMENT	25 600 €	6 000 €	1 000 €
			- Valoriser les jeunes et leur permettre de s'épanouir en garantissant les conditions de réussite.				
			- Développer chez les jeunes un esprit critique et rationnel par la curiosité et le sens de l'observation.				
			- Permettre aux jeunes de percevoir différemment les sciences en s'engageant dans une vraie démarche de projet.				
			- Mettre en place une vie associative pour un partage des connaissances				
5	PROJET BOB / LA BOBINE	Parcours spectateurs programmeurs pour les habitants	Pratiquer une activité culturelle ; Diversifier et élargir les domaines artistiques en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ; Favoriser les découvertes et l'émergence Programmer des propositions artistiques spécifiquement créées pour l'espace public Programmer des spectacles en collaboration étroite avec les acteurs du secteur 5 Adapter les jours & les horaires aux publics familiaux	RENOUVELLEMENT	62 884 €	16 696 €	1 500 €
			Articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle				
			- Donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences				
			- Diversifier et élargir les domaines artistiques en ouvrant le champ de l'expérience sensible				
			- Pratiquer une activité culturelle et fréquenter un lieu culturel				
			- Présenter son travail lors d'une représentation et se confronter à un public varié				
5	PROJET BOB / LA BOBINE	Atelier de création artistique Grands-parents, parents, enfant	- Travailler l'estime de soi et la confiance en soi et en les autres	RENOUVELLEMENT	62 884 €	3 423 €	2 000 €
			- Acquérir et comprendre l'exigence du respect de la personne, de ses origines et de ses différences.				
			Développer sur les deux Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles des ateliers, des sorties, des stages, des camps autour de l'outil socio-éducatif que représente la batucada pour les enfants de nos quartiers populaires. L'idée est de contribuer aux liens, notamment intergénérationnels et intercommunautaires, entre les habitants de nos deux Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles puis entre celles-ci et l'extérieur. Il s'agit aussi d'œuvrer à la valorisation de l'image des quartiers sud-grenoblois et de leurs habitants sur l'agglomération et ailleurs. Le but consiste enfin à ouvrir de nouveaux horizons à nos jeunes en les rendant acteurs de leur vie et de projets épanouissants à travers ce projet, malheureusement, encore unique en France. Les "Kolocations à Projets Solidaires" permettent à des jeunes de vivre en colocation et de s'engager avec les habitants dans des quartiers populaires. En menant des actions, de solidarité pour et avec leurs voisins, les Kapeurs favorisent le vivre ensemble.	RENOUVELLEMENT	101 760 €	14 000 €	2 000 €
6	AFRIC/IMPACT	Troupe BatukaVI	Le projet KAPS est un vecteur réel de mixité sociale puisqu'il permet d'accueillir une nouvelle population jeune au sein des quartiers. En développant de nombreuses actions solidaires avec et pour les habitants, les kapeurs sont porteurs d'une dynamique collective forte pour les territoires. En proposant des logements à des prix modérés, les Kaps permettent aux jeunes d'acquérir leur autonomie en "habitant" leur territoire.	RENOUVELLEMENT	15 400 €	9 240 €	2 000 €
	ASS FONDATION ETUDIANTE	KAPS (Kolocations à Projets Solidaires) dans le quartier Villeneuve/Village Olympique au sein de la Résidence Jacques Brel	L'AFEV anime 84 places en Kolocations à projets solidaires sur la Métropole Grenobloise. Forte de cette expérience, elle a été contactée par la Caisse des Dépôts Habitat 38 pour envisager le développement d'un nouveau site de KAPS.	PREMIERE	15 400 €	9 240 €	2 000 €
6	POUR LA VILLE		À Travers l'accompagnement de 30 enfants/jeunes par un étudiant bénévole, les objectifs sont les suivants:	RENOUVELLEMENT	18 900 €	9 000 €	1 000 €
	ASS FONDATION ETUDIANTE	Programme mentorat à la Villeneuve de Grenoble	- remobiliser les enfants et les familles dans la scolarité				
			- apporter un accompagnement global aux jeunes concernés, portant non seulement sur de l'aide éducative mais aussi sur de l'ouverture culturelle, de l'aide à la méthodologie, et de l'apprentissage de l'autonomie.				
6	ASSOCIATION "HISTOIRES DE ...	Ma ville décodée en images	Faire Découvrir la ville culturellement, de manière artistique et ludique (Photographie et spectacles historiques), donner accès aux connaissances	RENOUVELLEMENT	23 700 €	10 000 €	1 500 €
			Proposer un fil conducteur dans une dynamique de projet éducatif aux enseignants pour atteindre les objectifs des programmes officiels de l'Éducation Nationale dans divers champs disciplinaires (lecture, histoire, géographie, histoire de l'art, maîtrise de la langue, pratique artistique de la photographie...)				
			•Permettre l'acquisition de repères dans l'espace				
			•Permettre l'acquisition de repères dans le temps (à partir d'éléments de l'environnement proche, pour atteindre une culture historique plus générale - repères chronologiques, artistiques et architecturaux)				
			•Sensibiliser les enfants à un moyen de communication artistique : la photographie				
			•Aiguiser les regards sur la ville grâce à la pratique de la photographie				
			•Proposer aux enfants une démarche artistique pour apprivoiser leur ville				
			•Favoriser l'échange entre les publics : rencontres entre les élèves de plusieurs écoles et rencontres intergénérationnelles				
			•Développer des compétences diverses telles que : comprendre un document, débattre, interroger, rechercher, coopérer, développer l'esprit critique, développer la citoyenneté...				

secteur	Nom porteur	Intitulé projet	Objet - Demande	Frequence	budget total	Montant - Demande	proposition Ville de Grenoble
6	ASSOCIATION ALL CONCEPT	Accompagnement de jeunes dans leurs projets artistiques	Mise en place d'un espace libre d'accès pour les jeunes du quartier et d'ailleurs concernant leurs projets artistiques. L'association All Concept souhaite proposer un lieu où les artistes confirmés ou en devenir puissent bénéficier des compétences et du matériel mis à disposition dans le domaine musical (prise de voix, enregistrement, mixage, mastering, etc.). L'objectif de All Concept est : - d'accompagner les jeunes vers l'autonomie grâce à leurs compétences artistiques et leurs projets personnels - d'aider à l'insertion professionnelle des jeunes par leurs pratiques artistiques (musicale, etc.) All concept est une jeune association qui défend les cultures urbaines et reste ouverte à d'autres styles musicaux, cultures, etc. - de participer au rayonnement positif du quartier de la Villeneuve à travers les artistes et projets accompagnés. - de permettre aux talents du quartier et au delà de bénéficier du réseau de l'association et de se lancer (tremplin, etc.)	PREMIERE	13 995 €	5 935 €	1 000 €
6	ASSOCIATION LA MARMITE	Ateliers performatifs " Ce qu'elles disent"	Le but des ateliers artistiques présentés ci-dessous est de permettre de nouvelles perspectives émancipatrices pour ceux et celles qui rêvent d'une véritable égalité de droits entre les sexes. A chaque séance, aux moins deux médiums artistiques sont mis à la portée des participant.e.s. et permettent d'éclairer artistiquement les problématiques évoquées par la voix des femmes du roman, d'y faire écho avec nos voix d'aujourd'hui dans une médiation artistique et créative collective. Nous tenons en particulier à permettre à celles et ceux, qui se débattent avec les problématiques d'invisibilisation et d'inégalités hommes-femmes, de sortir de la victimisation en trouvant ou retrouvant l'énergie créatrice individuelle et collective, et de s'autoriser à s'affirmer en tant qu'être et citoyen.ne à part entière, capable de respecter autrui et de se faire respecter au sein de notre société sans violence. Il est donc nécessaire de donner des espaces où laisser s'exprimer les femmes et les hommes sans voix. Le but est de proposer un espace de détente et d'expression, de devenir acteur.trice au sens large, c'est-à-dire d'incarner une parole singulière et universelle. Comme chaque année autour de la date du 2 octobre il s'agit de mettre en valeur et bonifier les actions qui se conduisent tout au long de l'année par les associations des Villeneuves. Nous sommes convaincus qu'un des moyens les plus efficaces de lutter au quotidien contre les violences est ben d'occuper l'espace public par des manifestations de formation de rencontre et d'échanges. Cette quinzaine de la non-violence est portée par une vingtaine d'associations. 2 octobre Journée internationale la non-violence et anniversaire de la Marche Blanche D'Echirolles. Villeneuve Debout assure la coordination de ces événements pour le secteur de la Villeneuve de Grenoble et participe à la coordination de cette action sur l'ensemble du territoire métropolitain.	RENOUVELLEMENT	22 495 €	4 000 €	2 000 €
6	COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	QUINZAINE DE LA NON VIOLENCE 2022	Permettre aux habitants de la Villeneuve de bénéficier des atouts du parc pendant les Weekend de l'été, développer des moments de convivialité autour d'un principe simple autour du Lac et des enfants qui s'y baignent, des animations autour de l'eau mais également sur d'autres thématiques. L'objectif est de créer une ambiance « plage et convivial » alors que toutes les animations sur la quartier s'arrêtent et que les habitants de la Villeneuve ne sont pas tous partis en vacances. Prolonger les réussites de cette action des années précédentes	RENOUVELLEMENT	15 000 €	5 000 €	2 000 €
6	COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	VILLENEUVE PLAGE 2022	Ce dispositif de l'université populaire de la Villeneuve cette année. Il a en effet été mis en place lors du quarantième anniversaire de la Villeneuve. C'est une construction qui se fait entre différentes associations sur des thématiques qui sont choisies dans une structure de pilotage inter associative. L'objectif de cette Université Populaire largement affiné après 10 années d'expérience est bien de proposer aux habitants de ce quartier des espaces de réflexion d'échange et de formation sur les thématiques qui les concernent. Une pédagogie adaptée et participative permet à chacun d'exprimer un point de vue sur une thématique et de la confronter aux autres personnes présentes. En fin de parcours et sur chaque thématique un intervenant universitaire spécialiste de la question se charge de 'mettre en savoir, l'ensemble des expressions des participants. L'Université Populaire se veut un outil permanent : •Au service d'une meilleure compréhension des grandes évolutions et phénomènes de société •Au service des habitants du quartier favorisant l'échange et l'écoute dans la convivialité •Au service de l'action des habitants L'Université Populaire est un lieu de confrontation d'idées afin de construire « du commun » à partir de nos différences en prenant en compte les rapports de pouvoir et de domination. L'Université Populaire s'inscrit dans l'histoire du territoire. Pour réaliser ces objectifs l'Université Populaire se donne pour mission : •D'accompagner l'émergence de la demande des habitants en recueillant les avis, les besoins, en les organisant et en permettant de construire des réponses à des questions identifiées. •De transmettre et renouveler les savoirs issus de l'expérience des habitants, des acteurs du quartier et les croiser avec les savoirs universitaires. •De renforcer la liberté d'expression et de développer l'esprit critique en favorisant la confrontation des idées, en créant des espaces de débat et de conflit dans le respect de chacun. •De favoriser la créativité. •De travailler les questions dans la durée. Ces objectifs généraux sont extraits de la charte rédigée par une dizaine d'association qui participent à ce temps de formation. Dans cette dynamique, différentes thématiques ont été abordées et développées : La rénovation urbaine, les collectivités territoriales, Comment Mon Histoire permet l'Histoire de tous (en direction d'une vingtaine d'adolescents) Pour comprendre l'État, L'éducation (il faut tout un village pour éduquer un enfant), Que reste-il du passé colonial. Réflexion sur les migrants. Donner le goût de la lecture et susciter l'intérêt et la curiosité des enfants pour le livre et la presse jeunesse. Consolider les acquisitions scolaires en lecture, écriture et compétences langagières (expression orale, présentation de soi, maîtrise du vocabulaire). Apporter aux enfants des repères culturels et des outils permettant de développer leur confiance en soi, leur autonomie et leur créativité, les sensibiliser aux enjeux de société contemporains. Associer les parents aux restitutions et aux sorties pédagogiques, les accompagner dans leur rôle d'éducateur, les inviter au débat.	RENOUVELLEMENT	24 500 €	15 000 €	3 000 €
6	COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	UNIVERSITÉ POPULAIRE DE LA VILLENEUVE 2022	C'est une mission citoyenne et solidaire au coeur d'un projet sportif le projet s'adresse au jeunes femmes ou hommes (16- 25 ans) en rupture familiale, scolaire, professionnelle ayant parfois des addictions ou stupéfiants. l'objectif du projet est de s'appuyer sur nos valeurs sportives et humaines à travers l'activité physique propre aux arts martiaux et d'ateliers thématiques. Notre projet se décline en 3 axes : - Le premier axe a pour but d'améliorer la santé et lutter contre les addictions (mal bouffe, stupéfiant...) en soutenant une activité sportive régulière en direction des ados/personnes (16-25 ans) vivant en zone prioritaire (secteur 6) - le 2ème axe est d'aider les femmes et jeunes filles en situations de vulnérabilité à se reconstruire grâce aux sports , l'activité permet à la fois de renforcer l'estime de soi, de se réapproprier son corps mais aussi de retrouver une confiance dans sa capacité d'agir, primordiale dans la réussite d'un parcours global. - 3 ème axe: compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur les personnes, l'activité physique et également une opportunité de recréer du lien social particulièrement dégradé à ce jour.	RENOUVELLEMENT	23 500 €	4 000 €	2 000 €
6	CONFEDERATION SYNDIC FAMILLES	Cité éducative - AES sous la forme d'« Ateliers langage et expression »	* Renforcer l'offre d'accompagnement numérique du territoire en allant au plus près des publics * Permettre la montée en compétences des publics éloignés du numérique * Accompagner ces publics sur des thématiques utiles à leur insertion sociale, professionnelle et administrative	RENOUVELLEMENT	28 435 €	13 500 €	2 000 €
6	DOJO GRENOBLOIS	SPORT ET INSERTION Accompagnement numérique au plus près des publics fragiles des quartiers Contrat de Ville de la Métropole Grenobloise		PREMIERE	20 000 €	20 000 €	1 500 €
6	EMMAUS CONNECT FONDATEUR ABBE PIERRE	"C'est aussi ça JOGA" : le sport comme moyen de fédérer et formidable vecteur de vivre ensemble, d'éducation et de solidarité	Accroître l'égalité des chances par l'accompagnement, la sensibilisation ou l'information en permettant à des publics éloignés des différentes institutions de participer à des temps de rencontres, avec des professionnels experts de leurs domaines, au plus près des habitants des quartiers populaires.	RENOUVELLEMENT	11 213 €	8 600 €	2 000 €
6	JEUNESSE OLYMPIQUE DE GRENOBLE ASSOCIATION			RENOUVELLEMENT	11 572 €	7 000 €	1 500 €

secteur	Nom porteur	intitulé projet	Objet - Demande	Frequence	budget total	Montant - Demande	proposition Ville de Grenoble
			<p>Constats de terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande croissante d'accompagnements socio-éducatifs dans le contexte de crise économique et sociale due à la pandémie. - Eloignement des publics des structures de loisirs et d'offres culturelles, (manque de légitimité, prix et ne se sentent pas invités/concernés) - Empêchement des vacances notamment dû à la fermeture des frontières, coupure des liens familiaux à l'étranger etc. - Fragilisation économique des foyers - Cumul des problématiques de santé des adultes et des enfants - Augmentation de la demande de soutien alimentaire - Rupture des liens sociaux des enfants et des parents, amplification des problématiques d'isolement notamment liés à la présence des écrans dans la vie des familles - Pressions et ruptures dans les apprentissages suite aux différents confinements <p>Constats pour la structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoin de stabiliser l'activité - Sous effectif permanent dans l'association suite à son développement progressif, souffrance au travail et manque de reconnaissance salariale (salaire, pérennité des postes, etc.), - Besoin de développer l'accompagnement et la formation au sein de l'équipe, pour les bénévoles et envers les structures partenaires, <p>Notre action vise à venir renforcer les liens avec les participant-e-s, à garantir au mieux leur sécurité matérielle et affective, et à renforcer leur pouvoir d'agir. Elle se matérialise par le développement de la permanence éducative et relationnelle proposée par Mme Ruetabaga :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider et développer les deux ateliers de rue hebdomadaires existants place des Géants et Crique Sud Arlequin d'une part, en approfondissant les liens engagés avec les familles et personnes isolées. - Concevoir et installer un nouvel atelier hebdomadaire sur le quartier du Village Olympique. <p>En articulation, des accompagnements socio-éducatifs seront co-construits avec les participant-e-s tout au long de l'année et plus particulièrement sur les week-end et vacances scolaires, en lien avec les partenaires et structures existantes.</p> <p>Cette année, face aux constats posés en introduction, nous souhaitons mettre l'accent sur les moyens nécessaires pour consolider l'association.</p>	RENOUVELLEMENT	65 252 €	15 000 €	2 000 €
6	MADAME RUETABAGA	Ateliers de rue intergénérationnels et accompagnement socioéducatifs en pédagogie sociale					
6	LA MAISON DE L'IMAGE	Développement du Médialab "Studio 97" de la Villeneuve de Grenoble	<p>Poursuivre le développement du médialab, tiers-lieu exceptionnel situé à la Villeneuve de Grenoble : augmenter le nombre d'utilisateurs réguliers, créer des dynamiques de groupe, favoriser l'implication des usagers dans l'auto-gestion et le programme du médialab, travailler avec les acteurs du quartier et les acteurs jeunesse de l'agglomération, mieux faire connaître et reconnaître ce lieu ressource à destination de la jeunesse situé dans un QPV, produire des réalisations de qualité et les valoriser à l'échelle régionale voire nationale.</p>	RENOUVELLEMENT	91 789 €	16 000 €	1 000 €
6	MAISON DES JEUNES ET DE CULTURE PREMOL	L'axe de Création : L'héritage de Big Brother.	<p>En s'appuyant sur l'œuvre de G.Orwell, le groupe abordera les différents régimes politiques à travers l'Histoire, la nécessité d'aiguiser son sens critique et son libre arbitre, l'importance d'être un acteur dans notre société (et comment le devenir) tout en développant leurs qualités artistiques afin de libérer et d'accompagner leur parole.</p> <p>Accompagner des projets de création de jeunes adossés à l'exigence artistique. Faire que ces projets de jeunes porteurs de sens, puissent susciter des démarches d'exemplarité pour d'autres.</p>	RENOUVELLEMENT	64 030 €	25 000 €	2 000 €
6	REGIE QUA VILLENEUVE VILLAGE OLYMPIQUE	Correspondants de Nuit - secteur Géants Baladins	<p>Etablir un climat de confiance et de respect mutuel pour une vie plus harmonieuse la nuit par une présence humaine ; prévenir la dégradation du bâti par une présence et le signalement systématique de détérioration ou des dysfonctionnements ; résoudre les petits conflits de la vie quotidienne grâce à des interventions de médiation ; solutionner les situations d'occupations abusives des espaces privés ; améliorer la qualité de vie dans les quartiers en assistant et en relayant l'activité publique la nuit</p>	RENOUVELLEMENT	252 700 €	89 000 €	7 500 €
6	REGIE QUA VILLENEUVE VILLAGE OLYMPIQUE	Correspondants de Nuit - secteur Arlequin	<p>Etablir un climat de confiance et de respect mutuel pour une vie plus harmonieuse la nuit par une présence humaine ; prévenir la dégradation du bâti par une présence et le signalement systématique de détérioration ou des dysfonctionnements ; résoudre les petits conflits de la vie quotidienne grâce à des interventions de médiation ; solutionner les situations d'occupations abusives des espaces privés ; améliorer la qualité de vie dans les quartiers en assistant et en relayant l'activité publique la nuit</p> <p>- Proposer une offre plurielle de services à destination des habitants et des professionnels du quartier, facilitant leur quotidien, tout en proposant une démarche de consommation locale et plus durable,</p> <p>- Développer une activité économique générant de la richesse sur le quartier et porteuse d'emplois en valorisant un réseau de compétences professionnelles sur le quartier pour favoriser l'économie locale (insertion, entreprises, artisans, entrepreneurs).</p> <p>- Favoriser le partage de savoir-faire, l'apprentissage par le faire, et la mutualisation d'outils au travers d'un tiers-lieu commun, et impliquer les usagers dans la gouvernance et la programmation du lieu.</p>	RENOUVELLEMENT	252 700 €	89 000 €	9 000 €
6	REGIE QUA VILLENEUVE VILLAGE OLYMPIQUE	La Machinerie : Tiers-lieu, conciergerie de quartier et boutique de réemploi	<p>- Promouvoir un mode de consommation plus responsable, privilégiant le faire, la réparation, le réemploi</p> <p>- Lutter contre le décrochage scolaire et sensibiliser à l'insertion professionnelle</p> <p>- Proposer des activités aux jeunes pendant les vacances</p> <p>- Favoriser la participation des jeunes à toutes les étapes du projet</p> <p>- Promouvoir le sport</p>	RENOUVELLEMENT	333 609 €	30 000 €	2 000 €
6	UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE	Village la série		PREMIERE	10 251 €	10 251 €	1 000 €
inter QPV	EPISOL	2021 - EPISOL - Epicerie mobile solidaire: La Mobile EPISOL	<p>Animer La Mobile, épicerie solidaire et mobile sur différents lieux de l'agglomération grenobloise afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre à tous un accès à des produits alimentaires de qualité, à des prix modulés selon le revenu de chacun - lutter contre l'isolement et la précarité des personnes et / ou des quartiers en proposant un service de proximité - favoriser une mixité sociale et un « vivre ensemble » citoyen en intégrant les usagers au fonctionnement de l'épicerie - participer à la lutte contre le chômage par la création d'emplois à destination de personnes en difficulté. <p>Il s'agit d'une nouvelle édition du festival de cinéma autour de la place des femmes dans l'espace public et privé et des rapports sociaux de genre s'inscrivant dans un programme de lutte contre les discriminations. Mettre en lumière, à travers des œuvres cinématographiques choisies par des groupes de femmes issues des QPV, les inégalités de genre, les discriminations, et les violences faites aux femmes : physiques, psychologiques, sexuelles, économiques et sociales.</p> <p>Favoriser le débat et la prise de conscience des injonctions sociales qui limitent les femmes dans leur liberté d'agir.</p> <p>Mettre en avant et repérer des modèles de femmes inspirants.</p>	RENOUVELLEMENT	223 535 €	16 000 €	6 000 €
inter QPV	MOUVEMENT FRANCAIS PLANNING FAMILIAL, ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'ISERE - Les Dérangeantes	2022 - MOUVEMENT FRANCAIS PLANNING FAMILIAL, ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'ISERE - Les Dérangeantes		RENOUVELLEMENT	8 180 €	7 500 €	1 500 €

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
	Direction Générale des services		Adjoint administratif (2 postes)	Rédacteur (2 postes)
Ville résiliente	Propreté et logistiques municipales	Propreté Urbaine	Adjoint technique	Adjoint administratif
Ville résiliente	Alimentation, nature, cadre de vie, condition animale		Attaché	Ingénieur

CREATION DE POSTE

Direction Générale	Direction	Service	Poste à créer
Ville résiliente	Alimentation, nature, cadre de vie et condition animale	Alimentation restauration	Ingénieur

Tableau des 59 membres du Conseil Municipal – Mandat 2020-2026
Indemnités de fonction à compter du 14 mars 2022

Fonction	Nom	Prénom	Indemnité de base en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Majoration en % de l'indemnité de base	Indemnité majorée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	PIOLLE	Eric	109,11 %	0	109,11 %
1 ^{er} adjoint(e)	MARTIN	Elisa	40,28 %	50,00 %	60,42 %
2 ^e adjoint(e)	NAMUR	Gilles	40,28 %	50,00 %	60,42 %
3e adjoint(e)	LHEUREUX	Lucille	40,28 %	50,00 %	60,42 %
4e adjoint(e)	SABRI	Hakim	40,28 %	50,00 %	60,42 %
5e adjoint(e)	PETERS	Isabelle	40,28 %	50,00 %	60,42 %
6e adjoint(e)	ALLOTO	Maxence	40,28 %	50,00 %	60,42 %
7e adjoint(e)	AGOBIAN	Anouche	40,28 %	50,00 %	60,42 %
8e adjoint(e)	BERTRAND	Olivier	40,28 %	50,00 %	60,42 %
9e adjoint(e)	BELAIR	Margot	40,28 %	50,00 %	60,42 %
10e adjoint(e)	CONFESSON	Alan	40,28 %	50,00 %	60,42 %
11e adjoint(e)	PANTEL	Chloé	40,28 %	50,00 %	60,42 %
12e adjoint(e)	BACK	Antoine	40,28 %	50,00 %	60,42 %
13e adjoint(e)	BRETTON	Annabelle	40,28 %	50,00 %	60,42 %
14e adjoint(e)	CARROZ	Emmanuel	40,28 %	50,00 %	60,42 %
15e adjoint(e)	CAPDEPON	Kheira	40,28 %	50,00 %	60,42 %
16e adjoint(e)	FRISTOT	Vincent	40,28 %	50,00 %	60,42 %
17e adjoint(e)	GARNIER	Christine	40,28 %	50,00 %	60,42 %
18e adjoint(e)	JUVEN	Pierre-André	40,28 %	50,00 %	60,42 %
19e adjoint(e)	MENNETRIER	Cécile	40,28 %	50,00 %	60,42 %
20e adjoint(e)	KADA	Nicolas	40,28 %	50,00 %	60,42 %
21e adjoint(e)	TAVEL	Maud	40,28 %	50,00 %	60,42 %
22e adjoint(e)	MERIAUX	Pierre	40,28 %	50,00 %	60,42 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BELTRAN-LOPEZ	Luis	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	DESLATTES	Céline	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	DJIDEL	Salima	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BERON PEREZ	Nicolas	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	KRIEF	Sandra	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CHASTAGNER	Thierry	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CLOUAIRE	Pascal	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	OLMOS	Anne-Sophie	22,77 %	50,00 %	34,16 %

Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	FOUGERES	Sylvie	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SCHUMAN	Barbara	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	HABFAST	Claus	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	WADELEC	Maude	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MONGABURU	Yann	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	ZENATI	Amel	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	PICOLLET	Lionel	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SOLDEVILLE	Jérôme	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BACHER	Katia	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	PFISTER	Laura	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MASSON	Laure	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	FLECHET	Antoine	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	WAZIZI	Djamel	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	EZZAROUALI	Khadija	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CARIGNON	Alain	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CHATELAIN-ROCHE	Anne	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOUTAFA	Cherif	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	SPINI	Dominique	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOER	Brigitte	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BERANGER	Nathalie	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	PINEL	Nicolas	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CHALAS	Emilie	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	SIX	Olivier	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CENATIEMPO	Cécile	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOUZEGHOUB	Hassen	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BEN-REDJEB	El Hasni	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BENSE	Delphine	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	GENTIL	Romain	6,00 %	33,33 %	8,00 %